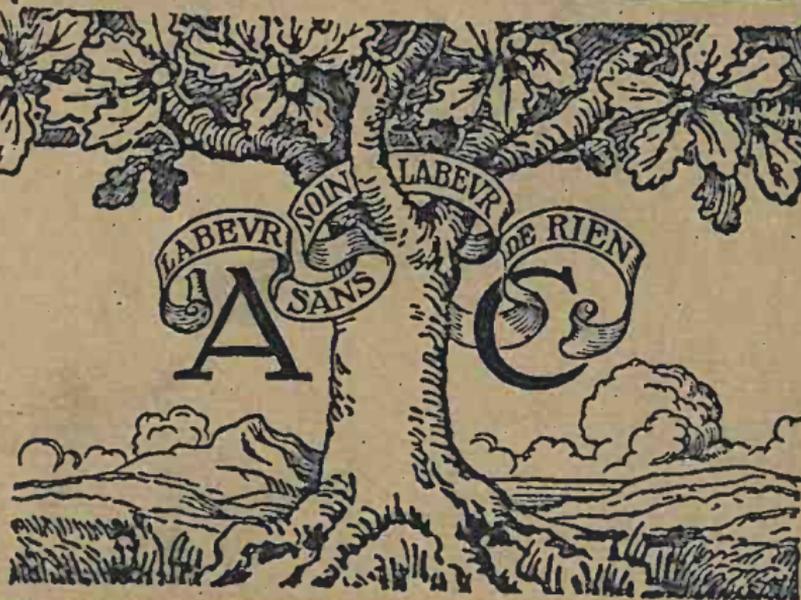


HENRI HAUSER

LA PAIX
ÉCONOMIQUE



COLLECTION ARMAND COLIN

La
Paix économique

N° 182.

257 413

COLLECTION ARMAND COLIN

(Section d'Histoire et Sciences économiques)

Inu.A.42.615

La Paix
économique

par

Henri HAUSER

Professeur à la Sorbonne

600.74
✓



LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, PARIS

1935

Tous droits réservés

CONTROL 1955

BIBLIOTECA UNIVERSITARA

COTA.....61757.....

RC36/03

B.C.U. Bucuresti



C60074

Tous droits de reproduction,
de traduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.
Copyright 1955. by Max Leclerc et C^{ie}

Vous brûlez, vous jetez, vous dénaturez quantité d'excellents produits de la terre, cependant que des millions d'êtres, çà et là, sont en peine de leur nécessaire. Vous imaginez, vous organisez les moyens les plus prompts de traverser l'espace, mais vous élevez aussitôt des barrières et des obstacles où le voyageur arrêté, semoncé, visité, soupçonné, perd un temps infini avant qu'on lui permette, par une sorte de faveur toujours incertaine, de pénétrer dans une contrée qui n'est pas moins misérable que celle qu'il vient de quitter.

PAUL VALÉRY.

(*Rapport sur les Prix de Vertu,*
20 décembre 1934.)

AVANT-PROPOS

Tous nous avons vaguement l'impression que la crise économique est une des causes de l'angoisse où vit le monde, et que de cette crise la guerre peut sortir.

Le phénomène le plus apparent de cette crise, le plus irritant aussi, c'est la généralisation du chômage. Il l'est particulièrement pour les peuples qui se trouvent pauvres en denrées alimentaires et en matières, riches, trop riches en population. « Foules d'Asie », mais aussi foules de l'Europe orientale, foules italiennes.

Or, au protectionnisme industriel, direct ou indirect, qui entrave la circulation des produits, s'ajoute un autre protectionnisme, qui s'oppose à la libre circulation des hommes. Interdiction ou restriction de l'immigration, système des quotas à côté de celui des contingents : c'est encore, et toujours, sous des formes différentes, le blocus de la faim. Blocus en pleine paix, non moins terrible que l'autre.

Contre ce blocus, les réactions de la psychologie collective sont brusques et dangereuses. Quand on manque de travail et de pain dans un centre industriel ou sur un terroir agricole, quand on ne peut même plus quitter un sol saturé d'humanité pour aller gagner sa vie ailleurs, l'instinct populaire se tourne, avec une violence imprévisible, contre les peuples qui, nantis, désireux de conserver très haut le

niveau de leurs salaires, ferment brutalement leurs portes. Et de ces mouvements de masse la guerre peut soudainement sortir, malgré toute l'habileté des diplomates et toute la sagesse que l'on peut prêter aux gouvernements.

Ainsi se révèle ce redoutable mystère, que les démocraties elles-mêmes ne sont pas à l'abri de la guerre. D'abord, elles ne sont pas, il s'en faut, seules dans le monde, et les dictatures ont besoin de succès économiques comme de prestige extérieur. Les démocraties ne peuvent pas, il est vrai, — et c'est une garantie précieuse — être entraînées dans la lutte pour servir des intérêts dynastiques ou les monstrueux caprices d'un autocrate. Mais elles ont à compter avec l'explosion des passions populaires.

La situation est donc grave. Et nous sommes obligés de nous rappeler ces paroles de Stresemann, qui datent de 1925¹ : « Il nous faut une nouvelle économie européenne comme base d'une nouvelle politique européenne de la paix ». Au lieu d'européenne, nous dirons : mondiale.

Essayer de démêler quelques-unes des conditions de cette politique nouvelle, tel est l'objet de ce livre.

1. *Europäische Revue*, juin 1925.

LA PAIX ÉCONOMIQUE

PREMIÈRE PARTIE

LA GUERRE ÉCONOMIQUE DANS LE MONDE PRÉSENT

L'un des phénomènes psychologiques les plus inquiétants de l'heure actuelle, c'est le recul, depuis trois ou quatre ans, de l'idée de paix.

Au début de 1930, il semblait qu'on n'eût qu'à tendre la main pour saisir le rameau d'olivier. Aujourd'hui, le plus robuste optimisme ne saurait rendre notre oreille sourde aux rumeurs menaçantes. Il n'est question que d'armements — réarmements sous prétexte de désarmement —, de pactes de non-agression qui ressemblent singulièrement à des alliances. La Société des Nations, désertée par les uns, est bafouée ou raillée par les autres, trop heureuse si viennent à elle ceux qui longtemps la dédaignèrent et qu'elle traitait en ennemis. On se demande si notre civilisation n'est pas au bord de l'abîme.

Assurément, seul un partisan fanatique du matérialisme historique oserait prétendre que cette universelle angoisse est imputable, exclusivement, ou même principalement, aux causes économiques. Assez vaines, assez byzantines les discussions sur le point de savoir si « l'économique » prime « le politique », ou bien si ce n'est pas le contraire. Je ne songe nullement à nier que d'autres facteurs, d'ordre idéologique et passionnel, expliquent le

trouble qui règne dans les relations entre les peuples. On peut même soutenir que les conflits économiques ne revêtent une si dangereuse gravité que parce qu'ils correspondent à une tension politique, et qu'ils se résoudraient pacifiquement, si pacifiques étaient les volontés. Mais, déjà en 1930¹, sir Arthur Salter écrivait que les conflits économiques pouvaient créer « non seulement de profondes oppositions d'intérêts entre les différentes masses de population du globe, mais un sentiment croissant d'offense et d'injustice », de façon à « compléter, fortifier et enflammer les ressentiments politiques ». Et il concluait par ces paroles qui vous paraîtront singulièrement grosses de tempêtes, si vous les rapportez au temps où nous sommes : « En raison de l'intensité de la crise économique dans telle ou telle industrie, si un gouvernement après l'autre engage une action que les autres considèrent comme offensante et injuste, s'il n'y a pas le frein d'une loi ou d'une coutume reconnue distinguant ce qui est permis et ce qui ne l'est point, il est inévitable que les relations internationales s'aigrissent de façon croissante, et tôt ou tard le mécanisme préventif établi pour préserver le monde de guerres futures fera explosion sous cette pression ». Tôt ou tard : les yeux sur le manomètre, nous nous demandons combien de temps encore les soupapes feront leur office. Quant au frein, il n'existe plus.

Ce qu'il faut au moins retenir de cette sinistre prophétie, c'est qu'à toutes les formes de nationalisme qui menacent la paix du monde s'ajoute celle-ci, et qui n'est pas la moins redoutable : le nationalisme économique. Si rapide et superficiel que soit un coup d'œil jeté sur la planète, on l'aperçoit hérissée de frontières douanières, de plus en plus hautes et imperméables. On n'entend parler

1. *Foreign Affairs*, oct. 1930.

que de guerres tarifaires, en attendant l'autre, de représailles, de mesures de défense, d'agression économique, de stratégie et de tactique financières ou commerciales. Par une bizarre et révélatrice évolution de la sémantique, le langage des armées, du génie militaire et des batailles a fait irruption dans le domaine de l'économique. Droits protecteurs, surélevés jusqu'au ciel, prohibitions d'entrée ou même (ce que l'on croyait périmé depuis longtemps) de sortie, prohibition non seulement des marchandises, des capitaux, mais encore des hommes ; contingents pires que des taxes ; le boycottage devenant une institution ; dumping des changes par la manipulation des monnaies, tendance universelle à l'isolement farouche. C'est une guerre économique de tous contre tous et, de cette guerre-là, l'autre, à tout moment, peut sortir.

D'où vient cet état de choses ? Pourquoi nous semble-t-il que l'hypothèse de sir Arthur Salter menace de se réaliser ? Ne serait-ce pas que, depuis 1919, on n'a pas choisi la meilleure route ? Certes, les intentions étaient excellentes, mais l'enfer en est pavé. Et ne saurait-on pécher par excès d'idéalisme ? Ayons le courage de regarder le réel en face.

CHAPITRE PREMIER

POURQUOI LE PÉRIL ÉCONOMIQUE EST PLUS GRAVE QU'AUTREFOIS

1. Des causes économiques de guerre dans l'histoire. — Ce terrible danger n'est pas une nouveauté pour quiconque a réfléchi à l'histoire du passé.

De toutes les « grandes illusions » que l'on nourrissait avant la guerre, la pire était de croire que le développement des relations commerciales était, par soi-même, générateur de paix. De tout temps le déséquilibre économique entre les nations a été une cause redoutable de guerre. Rappelons-nous, sans remonter plus haut, que la guerre que nous appelons « de la ligue d'Augsbourg » ou « de la succession d'Angleterre » a été, en son fond, une guerre anglo-néerlandaise contre le commerce français — *Anglo-Dutch war against the French trade*¹ —, et celle de la succession d'Espagne une guerre pour la domination des mers et pour la conquête du débouché Sud-américain ? Quincy Adams a osé dire, avant les historiens de notre temps, que le thé et la mélasse avaient été parmi les ingrédients de la liberté yankee. Même la guerre civile, ou de Sécession, en qui le grand cœur

1. C'est le titre même de l'ouvrage de l'historien anglais Clark sur l'histoire de cette guerre.

d'Abraham Lincoln ne voyait qu'une lutte entre la liberté et l'esclavage, une lutte pour le maintien de l'Union, fut en grande partie un conflit entre planteurs de coton et fabricants de cotonnades, entre protectionnistes et libre-échangistes dans le sein d'une même communauté politique. Nous pourrions remonter bien plus haut, jusqu'à la guerre de Cent ans et au Gantois Artevelde, ou même à l'âge des cavernes, et descendre plus bas, jusqu'aux guerres balkaniques. Partout nous prouverions, suivant le mot célèbre de Rabelais, que messer Gaster est de tous les arts le maître, de l'art de tuer comme des arts de vie.

2. *Réflexions sur le temps présent.* — Mais si graves qu'aient pu être les causes économiques de guerre dans le passé, elles apparaissent bien plus formidables aujourd'hui. En premier lieu, ces questions intéressent maintenant, atteignent dans leur existence des masses immenses, et que les moyens actuels de publicité mettent tout de suite au courant du danger, prétendant leur en révéler les causes, leur en indiquer les remèdes.

Lorsqu'au xvii^e ou au xviii^e siècle les navigateurs néerlandais s'assuraient contre les nôtres le monopole de la capture des baleines — le plus important des oléagineux de l'époque — et opéraient la transformation de la précieuse graisse en huile au cœur même des solitudes glacées du Spitzberg, qui donc en souffrait ? Quelques centaines de pêcheurs de Saint-Malo ou de la côte basque, évincés des terres polaires où se dressaient les cheminées hollandaises, pauvres diables exposés à périr dans l'incendie de leurs vaisseaux, sur qui ils essayaient d'imiter les Hollandais, leurs rivaux. Leurs pathétiques plaintes, consignées dans des pétitions au roi ou dans des mémoires judiciaires, n'émouvaient pas l'opinion publique. Une prohibition de George III ruinait des planteurs de cannes

aux Antilles, des distillateurs de rhum, des transporteurs d'esclaves, des contrebandiers prospères, des importateurs de thé hollandais, des raffineurs de sucre, catégories limitées.

Aujourd'hui, une crise cotonnière affecte tout d'un coup, dans le Lancashire, la Normandie, l'Alsace et les Vosges, en Saxe, en Pologne, ailleurs encore, des centaines de mille, des millions d'hommes. Le mot de « famine du coton », simple et commode métaphore sous la plume des économistes de cabinet, revêt pour eux une signification précise et atroce : la faim, la faim meurtrière pour eux, leurs femmes, leurs enfants. Ce drame humain est aussitôt commenté, claironné aux quatre vents du ciel par la presse aux cent voix, par la radio, par les *debaters* parlementaires, par les orateurs de réunions publiques. Les multitudes, au temps de Louis XIV et de Guillaume III, souffraient sans apercevoir, au delà des frontières, les auteurs de leurs souffrances. Quelques initiés, hommes d'État ou d'affaires, savaient seuls la vérité. Aujourd'hui, contre telle mesure de prohibition, de concurrence déloyale, de hausse ou de baisse, des bouches innombrables dénoncent les gouvernements ou les groupes financiers qu'elles rendent à tort ou à raison responsables du mal. Et de même que l'industrialisation du monde s'est à ce point généralisée que la moindre crise se traduit en souffrances pour des millions d'êtres humains, ce sont des millions aussi qui se dressent contre ceux en qui on leur montre l'ennemi, l'affameur détesté. Ainsi dans le cœur de ces millions d'affamés, d'appauvris, de chômeurs, le besoin économique se mue en haine.

L'agriculture, industrialisée elle aussi pour une bonne part de sa production, participe au même régime, comme les industries extractives.

Ainsi apparaît, d'une façon tragique, la solidarité économique entre les nations. L'amélioration des moyens de

transport et de communication, c'est-à-dire l'accroissement de la vitesse et l'augmentation des masses transportées, font qu'une récolte bonne ou mauvaise en Argentine, ou l'ouverture de nouveaux puits de pétrole en Perse influent, en bien ou en mal, sur la situation du travailleur anglais ou tchèque. Rien n'est changé dans son outillage, dans son ardeur au travail, dans ses qualités techniques ; il lui paraît donc souverainement injuste que le sort de sa femme et de ses enfants soit menacé ou favorisé parce que là-bas, à des milliers de lieues, les épis de maïs ont eu plus ou moins de soleil ou parce qu'un heureux coup de sonde a fait jaillir un jet d'huile de naphte. Cette dure loi lui a été révélée, autour de 1870, lorsque les voies ferrées, perçant la muraille allemande et conjuguant leur action avec celle des steamers, ont mis à la portée du consommateur européen les grains, les porcs, le saindoux, le *corned beef* de la prairie, en attendant les fruits californiens. Mais un autre progrès technique a rendu plus immédiatement perceptible, pour le travailleur des vieux centres industriels, l'effet de ces nouveautés. Déjà, à la fin du xv^e et au début du xvi^e siècle, on spéculait à Lisbonne, à Anvers, sur ce que serait le prix du poivre, du gingembre, du sucre, d'après les nouvelles que des banquiers avisés avaient reçues des Iles des Épices ou du Brésil. Mais aujourd'hui c'est sur l'heure, c'est en quelques minutes, que le câble ou la radio renseignent Liverpool, Hambourg, Brême, Le Havre sur la campagne cotonnière à Houston, à Alexandrie, à Bombay, sur les résultats de la tonte à Buenos-Aires, à Bahia Blanca, à Melbourne, sur le cours des blés à Chicago, sur les stocks des élévateurs de Montréal ou de Winnipeg. Et ces chiffres, répétés à des millions d'exemplaires par les journaux ou par la voix de la sans-fil, provoquent sans retard des embauchages ou des débauchages, des hausses ou des baisses de salaires, bref

du malheur ou du bien-être pour d'énormes fragments d'humanité.

Nous pouvons mesurer la répercussion d'une récolte bonne ou mauvaise en Argentine, de l'ouverture de nouveaux puits de pétrole en Perse, influant immédiatement sur la situation du travailleur anglais ou tchèque. Mais qu'en pensera le producteur russe, toujours prêt à se croire victime d'une conjuration des puissances capitalistes et impérialistes ?

Un esprit de jacquerie se répand ainsi à travers la sérénité des campagnes. Le paysan en veut aux citadins qui prétendent prélever sur lui leur dîme de blé, de lait, de beurre, de fromage, de viande, de légumes ou de fruits ; il en veut au paysan lointain, aux masses anonymes de laboureurs qui l'obligent à baisser le prix de ses récoltes, au-dessous du prix même de ses sueurs.

CHAPITRE II

SURPRODUCTION ET SOUS-CONSOMMATION

Personne, répondra-t-on à ceux qui se plaignent et qui seraient tentés de passer de la souffrance à la révolte, personne ne commande aux saisons ; personne non plus n'a le pouvoir de faire naître ou mourir des gisements miniers. Il est vrai. Mais, parmi les perturbations économiques, il en est dont on peut être tenté de rendre responsables non pas les éléments, mais les hommes. Une restriction volontaire des emblavures et de la production du blé agit comme une mauvaise récolte.

1. De la restriction volontaire. — Que le gouvernement des États-Unis, pour maintenir les prix du coton, ordonne que, pour la prochaine campagne, on ne mettra en culture que tant d'acres (car on a fait, pratiquement, de cet arbuste vivace une plante annuelle), cette décision produit à Liverpool, au Havre, à Brême, une tout autre réaction psychologique que l'annonce de pluies malencontreuses ou de ravages anormaux du *boll weevil*. Mais les vendeurs de la précieuse fibre ne se réjouissent-ils pas de mesurer les désastres causés par le terrible insecte ?

Je sais telle ville des États-Unis où l'on avait eu, naguère, l'idée originale de lui élever une statue. Pourquoi ? Parce qu'à une population menacée de s'amollir

sous la douceur du climat, sa malfaisance était venue imposer l'effort, la lutte, le groupement. « A Charançon, professeur d'énergie ». Maintenant on lui en dresserait, des statues, et par douzaines, pour le remercier de faire hausser le prix du coton !

Dans notre vieux pays de France, il est une denrée à peu près aussi nécessaire à la vie que le pain lui-même, à savoir le vin. Notre antique littérature décrit le « déjeuner du Limousin » : le voyez-vous, l'ouvrier semi-nomade, terrassier, maçon, qui, à midi, assis à l'ombre d'un arbre ou d'un mur, tire de sa besace la grosse miche et la gourde pleine ? Le voilà prêt pour un nouveau travail. Et devant ces tableaux des frères Le Nain, où revivent en leur quotidienne vérité les paysans du Grand Siècle, avez-vous senti, partagé peut-être la ferveur religieuse avec laquelle ils regardent, sur la table familiale, dans la cuisine ou dans la grange, ces deux choses saintes et précieuses : le pain doré, le vin dans les brocs de grès, véritable et touchante communion sous les deux espèces ? Dans nos villes, le voyez-vous, le matin, l'ouvrier de plein air, ou celui qui travaille sous terre, partant au travail avec son morceau d'un pain de quatre livres et son « litre » ? Ce précieux litre, de vin bleu et quelque peu rêche, ce fut longtemps sa meilleure défense contre l'alcoolisme. Il en a vu avec tristesse monter le prix ; il s'est donné, pour l'oublier, à des boissons dangereuses. Mais voilà que les années sont revenues des vignes fécondes et des riches vendanges ; le vin va baisser ! Oui, si l'on n'y veillait ; si les pouvoirs publics, asservis aux syndicats des régions de production massive, n'inventaient une législation compliquée, interdisant de planter des vignes nouvelles, pénalisant les trop beaux vignobles, dressant l'une contre l'autre, en luttes grosses de haines fratricides, les populations viticoles de l'une et de l'autre rives de la Méditerranée. Car si le Languedoc, autrefois,

au temps du phylloxéra, fut trop heureux de trouver dans l'Algérie une auxiliaire, il lui en veut d'être devenue une concurrente. Il voudrait l'empêcher, ou presque, de produire du vin, au risque d'ouvrir dans notre histoire un drame analogue à celui qui se joua, il y a soixante ans, entre les colons anglais de l'Amérique du Nord et la Grande-Bretagne ; vous vous rappelez : le drame du thé, du rhum et de la mélasse... Inutile de dire avec quelle allégresse on ruine les vigneronns africains qui ne sont pas électeurs, ceux de Tunisie, par exemple.

Quand on a, non pas seulement de l'avenir, mais du passé dans l'esprit, quelles singulières résonances éveillent ces décrets et ces lois contre l'extension soi-disant exagérée de la viticulture ! Dans la France du xvi^e siècle, quand une famine menaçait, un cri surgissait : « Arrachez les vignes ! ». Ce fut le mot d'ordre en 1529-1531. Plus tard, en 1571-1573, lorsque l'État échoua dans une tentative désespérée pour renflouer et stabiliser la monnaie, pour fermer la France aux pièces de billon étrangères qui chassaient de chez nous les beaux écus d'or et les bons testons blancs, à qui s'en prenait-on ? Aux marchands de vin et à leurs fournisseurs. Un agent de la Chambre des Comptes de Paris, fervent adepte des doctrines de l'agronomie dirigée, s'en allait par les provinces, prêchant l'arrachage des vignes et leur remplacement par le blé. Le malheur voulut qu'il essaya de faire entendre son homélie au Parlement de Dijon ! Vous pensez quel fut son succès. Mais voici que ces temps sont revenus, et que l'ouvrier se dit : « Le litre est cher, c'est la faute au gouvernement ». Et celui-ci de répondre : « Je suis obligé de défendre les électeurs de l'Hérault... C'est la faute aux Italiens, aux Espagnols, aux Grecs, à toute la Terre... Fermons nos frontières à leurs vins, de raisins frais ou de raisins secs, au risque de rouvrir l'ère des guerres douanières ».

Quand on apprend, chez nous, en Europe, que le gouvernement brésilien brûle par millions des sacs de café, quel drame dans la conscience des travailleurs — à qui la précieuse liqueur sert de tonique ! Aujourd'hui, après une période de deux ou trois siècles où le progrès de l'humanité a été lié à la disparition progressive de la jachère, on voit le président du plus puissant État du monde prescrire la friche obligatoire, rendre à la vie sauvage une partie du sol national. Comment, chez les pères et les mères qui ont faim et qui voient dépérir leurs enfants, ne sentirait-on pas grandir les colères populaires, les mêmes qui, il y a cent quarante ans, faisaient pendre à la prochaine lanterne les gens accusés d'accaparement ? Or l'accapareur détesté, ce n'est plus l'« aristocrate » voisin, c'est tel gouvernement, tel peuple, tel syndicat.

2. Transformation de la morale économique. — Paradoxe tragique : à la révolte des consciences contre la pénurie s'ajoute et s'oppose la révolte contre la surproduction.

Ce n'est pas la première fois qu'à la suite d'une longue période de guerre on assiste à ces phénomènes de pléthore et de baisse catastrophique des prix. La même chose serait arrivée au lendemain de la paix de 1815, si... si d'une part les déplorables conditions météorologiques de l'année 1816 n'avaient déchaîné sur l'Europe continentale une terrible famine, saluée en son temps par les *landlords* anglais comme un bienfait de la Providence, — si d'autre part l'ouverture de terres alors neuves n'était venue compenser la restriction des anciens marchés. Mais il a manqué, après 1918, une bienheureuse disette ; et la transformation industrielle qui avait changé la face économique de l'Europe durant le blocus continental, elle s'est étendue, et avec un rythme accéléré, à la faveur de la Grande Guerre, aux pays les plus lointains.

Rendons-nous compte du phénomène de psychologie

collective déclanché par de pareilles nouvelles. Nos vieilles civilisations ont été élevées dans le culte et le respect des biens fournis par la nature, et multipliés par le labour humain. Certains produits nous étaient sacrés ; au premier rang, l'épi de blé. Le mythe de Déméter et de Triptolème est à l'origine de nos sociétés méditerranéennes. Par la pratique de nouveaux assolements, par le recours à des cultures intercalaires et enrichissantes comme la betterave, par la sélection et les méthodes « génétiques », on s'est ingénié à accroître les rendements. En France en particulier on s'enorgueillissait d'avoir pu passer des rendements anciens, ridiculement bas, de 14 quintaux à l'hectare, à 17.

Or voici que se produit un renversement des valeurs de la morale agraire et ménagère. Une sorte de *birth control* s'applique à la fécondité du sol comme à la fécondité humaine.

Les hommes nés avant la fin du siècle dernier, surtout ceux qui sont nés avant 1870, ont du mal à s'adapter à cette morale économique des temps nouveaux. Nous avons appris le respect du travail, de l'épargne, créatrice de valeurs nouvelles ; on nous enseigna la haine du gaspillage. Quand produire était considéré comme une vertu, détruire apparaissait comme un crime. Jeter le pain, le pain sacré des hommes, c'était un des plus gros péchés que pût commettre un enfant ; le donner, ou donner du froment à des animaux, il semblait que ce fût le voler aux hommes, à qui la noble céréale était réservée. « Dénaturer » le blé, cela eût mérité le bûcher. On vous expliquait doctement que détruire un objet autrement que pour le consommer était un acte anti-économique, autant que malfaisant. Jusque dans le pays à possibilités illimitées où l'on avait détruit sans compter, on fondait, il y a encore trente ou vingt ans, des ligues contre le gaspillage, *antiwaste leagues*. Le pic et la dynamite avaient aboli

la sylve américaine, laissant pour seuls témoins les troncs coupés au ras du sol, transformant des millions de mètres cubes de bois en pulpe à papier, matière toute prête pour ces innombrables gazettes qui sont lues chaque jour par des dizaines de millions de lecteurs et qui, chaque dimanche, chargent leurs bras d'une soixantaine de pages. On voulait arrêter cette débauche de papier, sauver les arbres, reboiser, rendre à l'Amérique son manteau de verdure...

Nous avons changé tout cela. Ce qu'on nous prêche aujourd'hui, c'est la sous-production et la consommation à tout prix, effrénée, jusqu'à la destruction, tout au moins jusqu'au gaspillage, à son tour considéré comme une vertu. Si l'on ne crée pas des *waste leagues*, c'est qu'en réalité toute la machine publique travaille dans ce sens. De quoi est venue la crise américaine de 1929 ? simplement d'un paroxysme insensé de la consommation. Le fameux système des ventes à crédit, à paiements mensuels, l'*installment system*, était fondé sur cette morale nouvelle : « Ne vous refusez plus rien ; n'économisez pas, dépensez. Pourquoi n'auriez-vous pas votre piano, votre radio, votre voiture, votre maison de campagne ?... Et si votre Ford a cessé de vous plaire, ou si elle a besoin d'une réparation, ne prenez pas la peine de la remettre à neuf, laissez-la sur la route, comme la carcasse d'un cheval crevé ; achetez, toujours par paiements mensuels, une auto plus chère, de la *General Motors*... ». On ne s'était pas aperçu que ce système de la consommation à outrance avait une limite ou, comme disent les mathématiciens, marchait vers une asymptote : à savoir la ligne à partir de laquelle le total des versements à effectuer chaque mois atteindrait la somme du salaire mensuel. Ce jour-là, au moment même où de gros et savants volumes, écrits à la gloire de la *General Motors* et des sociétés similaires, célébraient cette ère de prospérité, ce jour-là le mécanisme sauta... Et de cette explosion, le monde est encore malade.

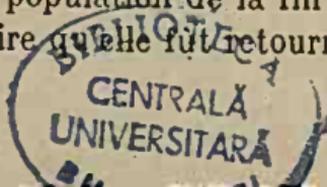
Malade, hélas ! non guéri. L'évangile de la sous-production gouverne encore le monde.

Au temps jadis — il nous en coûte d'être des *laudatores temporis acti* — une bonne récolte, c'était une récolte abondante ; une bonne année, c'était une année où il avait assez plu, et pas trop... On nous a aussi changé tout cela. Ouvrez les journaux d'affaires, et jusqu'aux feuilles de la Bourse : « Dieu soit loué ! la sécheresse a dévasté les emblavures. — Hosannah ! il a grêlé sur les vignes, et les grains ont gelé dans le Manitoba. Nous étions menacés d'une grosse récolte cotonnière. Mais des pluies diluviennes dans le Texas ont, heureusement, amélioré la situation. *Gaudeamus igitur !* ». Le bonheur, c'est la récolte déficitaire, qui va faire monter les cours !

Telle est notre nouvelle échelle des valeurs, notre nouvel apologue des vaches grasses et des maigres. Vivent les vaches maigres !

Mais qu'en pensent les ventres creux à qui l'on dit : « Vous avez faim ? La faute en est à tel syndicat d'agriculteurs, à tel gouvernement ».

3. La loi de Malthus à rebours. — Jadis, il y a cent trente ans, Malthus nous avait annoncé que, les hommes se multipliant suivant une progression géométrique, en face de la progression simplement arithmétique des subsistances, notre pauvre Europe, vers le milieu du XIX^e siècle, serait réduite à la famine : les Européens n'auraient plus que le choix entre les deux parties de cette alternative, restreindre leur propre reproduction, ou se manger les uns les autres. Vision atroce d'un radeau de la *Méduse* où, à toute minute, apparaîtraient des bouches nouvelles ! La prophétie apocalyptique du clergyman ne s'est pas réalisée : la Grande-Bretagne du début du XX^e siècle avait environ quatre fois sa population de la fin du XVIII^e, et nous n'ouïmes point dire qu'elle fût retournée au canni-



balisme. Tout au contraire, depuis trente ans, c'est la population du globe qui tend à ne croître qu'en progression arithmétique, et les subsistances en progression géométrique. Très justement, l'un des plus lucides esprits dont pouvait s'enorgueillir l'Allemagne d'hier, le professeur Moritz Bonn, a pu parler de « loi de Malthus à rebours »¹. Il en a été des produits industriels et des moyens de production comme des subsistances.

On a mis du temps à se rendre à cette évidence. Chacun se rappelle le temps, proche de nous, où des hommes cependant rompus à la pratique des grandes affaires entonnaient avec allégresse l'hymne à la production. Pour réparer les désastres de la guerre, pour nourrir les affamés dont le blocus avait diminué la ration de calories, pour vêtir et chauffer ceux à qui l'*Ersatz* n'avait fourni que des étoffes ou des souliers de papier, pour satisfaire tous ces malheureux rappelés au banquet de la vie, pour faire de nouveau tourner les roues et fumer les cheminées, il fallait produire, disait-on, produire en quantités illimitées.

Lorsque, dans le célèbre memorandum du 17 mai 1930, Aristide Briand parlait — en des termes qui, dans leur sens général, n'ont pas cessé d'être exacts — « du danger qui menace la paix européenne, au point de vue politique aussi bien qu'économique et social, du fait de l'état d'incoordination où se trouve l'économie générale de l'Europe », quel but se proposait-il ? Favoriser « les possibilités d'élargissement du marché économique, les tentatives d'intensification et d'amélioration de la production industrielle, et *par là même* toutes garanties contre les crises du travail ». Ce « *par là même* » sonne aujourd'hui comme une amère ironie. Restriction de la production, diminution du labeur humain, semaine de quarante heures, retraites anticipées, dénonciations con-

1. *Esprit international*, avril 1931.

tre la machine en qui nous avons naguère salué une libératrice, prédications en faveur du retour à une conception ruskinienne du travail familial, tels sont les articles du nouveau credo. Prédications que l'on trouve avec stupefaction sur les lèvres d'hommes qui se disent et se croient d'avant-garde, et qui nous ramèneraient, s'ils poussaient jusqu'au bout la logique de leur pensée, à la houe de nos plus lointains ancêtres, au rouet de nos grand'mères. Pendant ce temps, comme l'a dit le président de la Fédération américaine du travail, les hommes meurent de faim devant des greniers pleins à crever. Pendant ce temps, les États haussent leurs droits de douane, compliquent leurs formalités douanières jusqu'à les rendre prohibitives, fixent et surtout réduisent les contingents d'importation. C'est, en pleine paix, sous les apparences de la paix, une guerre économique de tous les jours. Les âmes tendres pleuraient, durant la dernière guerre, au récit des souffrances des populations soumises au blocus, privées de corps gras, de textiles, de chaussures. Cette arme du blocus paraît si terrible que, dans le pacte de la Société des Nations, dans les projets de désarmement, on compte sur elle comme sur le moyen suprême de mettre les États récalcitrants à la raison, arme assez puissante, croit-on, pour qu'elle permette d'éviter le recours à la force. Ce n'est plus le canon, c'est le blocus, qui apparaît comme *l'ultima ratio regum — et gentium*. Mais réfléchit-on à ceci que, à l'heure qu'il est, des nations entières sont soumises au blocus de la faim ?

Analysons un peu ce phénomène étrange : la coexistence de la surproduction et de la sous-consommation, des populations qui ne peuvent plus vendre en face d'autres populations qui ne peuvent plus acheter. Voyons comme a fonctionné « la loi de Malthus à rebours » dont nous parlions tout à l'heure : « Les appareils de production — c'est encore M. Bonn qui parle — se sont accrus

suivant une progression géométrique alors que les consommateurs ne s'accroissaient que suivant une progression arithmétique ». De 1913 à 1928 on calcule que l'augmentation de la population du globe, compte tenu des hécatombes de la guerre, n'a été que de 10 %. Rien que pour la production du blé, cette augmentation a été de 18 %. De là une crise agricole qui, pour les pays spécialisés dans la culture des céréales, amène la mévente, la ruine et par suite la disparition du pouvoir d'achat.

Après celle de l'alimentation la question la plus grave est celle des matières premières.

4. Des monopoles géographiques. — L'occupation de la planète s'est faite, depuis quatre ou cinq siècles, dans des conditions historiques telles que, pour un très grand nombre d'industries, les centres de transformation des matières premières se sont établis et sont partiellement au moins demeurés dans des lieux très distants des zones de production. Les pays cotonniers — du moins jusqu'à hier, jusqu'au glissement des usines de la Nouvelle-Angleterre vers les Carolines et à la création d'une grande industrie hindoue — c'étaient le Lancashire, la Normandie, les Vosges, la Saxe, la Suisse orientale, la Pologne, l'Italie du Nord, c'est à savoir des pays où ne pousse pas un plant de cotonnier, et qui attendent pour la travailler la fibre égyptienne, hindoue, surtout américaine. En vertu d'une sorte de monopole géographique, les États-Unis produisaient à peu près 80 % du total mondial du coton. Cela ne présentait qu'un médiocre danger, tant que les deux tiers de ce produit restaient disponibles pour l'exportation. Les Américains avaient le même intérêt à les vendre que Liverpool, le Havre ou Brême à les acheter. Mais déjà, en raison de l'essor de l'industrie américaine, les disponibilités ne sont plus que d'un tiers. Ce qui aggrave cette situation c'est qu'en dehors de

l'Inde, et en concurrence contre elle aussi bien que contre l'ancienne rivale de l'Inde, apparaît un nouveau concurrent, le Japon. Concurrent victorieux sur le marché du produit fabriqué, grâce à ses prix très bas, mais aussi concurrent redoutable sur le marché de la matière première, où il entend se faire la part du lion.

Les États producteurs essaient de se défendre par des prix spéciaux d'exportation. Quand les usines américaines marchaient à plein, on leur assurait un approvisionnement facile en faisant payer le coton plus cher aux acheteurs étrangers. Un *corner* de Galveston ou de Houston avait ainsi le pouvoir de déclancher à Manchester ou à Mulhouse ce que ces villes ont connu durant la guerre de Sécession, de 1862 à 1865, la famine du coton dont nous avons dit l'angoissante réalité; c'est 2 ou 300 000 hommes qui meurent de faim, eux, leurs femmes, leurs enfants, et ceux-là maudissent les responsables, les rois du coton du Mississipi. De même l'Angleterre a voulu, après la paix, nous imposer des prix différentiels du charbon. Lorsque son plan a échoué, lorsque sa politique égoïste et les grèves anglaises ont eu pour contre-coup l'activité des mines de la Ruhr, l'apparition de la houille polonaise, la concurrence des autres sources d'énergie, ce sont les mineurs du pays de Galles et du Northumberland qui ont payé cher une double erreur.

De même, lorsque le pétrole est apparu comme aussi utile que la houille, s'est ouverte entre les deux principaux consommateurs la guerre du pétrole. On dit : guerre du moins non sanglante, et l'on s'extasie devant ce progrès. Pures apparences, quand on sait bien que telle révolution au Mexique, tel soulèvement en Irak, n'est que la traduction en lettres de sang des luttes formidables entre les grandes puissances pétrolières, la *Standard*, la *Royal Dutch*, la *Shell*, l'*Anglo-Persian*. Comprendrait-on la politique des divers États vis-à-vis des Soviets si l'on faisait

abstraction de cette donnée capitale : la jalousie des compagnies pétrolières contre le pétrole russe ? Diatribes passionnées contre le « péril rouge », contre « l'homme au couteau entre les dents » ; enlèvements mystérieux de personnages « blancs » dans les capitales occidentales ; faits-divers rocambolesques ; furibondes campagnes de presse pour amener des émeutes devant les ambassades soviétiques, toute cette mise en scène romantique ne cache-t-elle pas des affaires de mazout, des luttes entre les fournisseurs possibles des marines européennes ? A. la guerre du pétrole s'est jointe la guerre du caoutchouc, la guerre du plan Stevenson. Elle n'est momentanément apaisée qu'en raison de la crise même, qui réduit la consommation de la gomme surtout chez le grand acheteur, les États-Unis.

Cette politique de domination de la matière première est singulièrement dangereuse, même pour ceux qui la manient. Car ce que l'on appelle le monopole géographique est, comme l'a démontré M. Fernand Maurette, une chose instable. Quand il abuse de sa puissance il provoque immédiatement des réactions : la recherche de nouveaux gisements s'il s'agit de produits minéraux, anthracite ou pétrole, nickel ou antimoine, potasses ou phosphates ; l'extension des cultures, s'il s'agit de végétaux. Ne voyons-nous pas s'organiser, sous la direction du Lancashire, la croisade pour le coton « impérial » ? Nous-mêmes, Français, essayons d'avoir notre coton cambodgien, guinéen, demain nigérien, pour secouer l'esclavage américain. Et les Américains, les plus gros consommateurs de ce caoutchouc qui est devenu, depuis la victoire du caoutchouc de plantation sur le caoutchouc sylvestre, un produit presque exclusivement britannique, les Américains ne cherchent-ils pas à rénover la production caoutchoutière de l'Amérique du Sud en y introduisant les méthodes qui ont réussi en Malaisie ? Nous savons

très bien que si les usines allemandes et françaises de potasse veulent continuer à se partager le marché américain, c'est à condition que leur cartel se montre très prudent, très modéré dans ses prix. Si non, il suscitera des concurrences, en Espagne, dans l'Italie du Sud, en Pologne, en Amérique même. Car toute la potasse du monde n'est pas dans les seuls environs de Stassfurt et de Mulhouse.

Quand on ne peut chez soi ni trouver de gisements, ni créer de cultures, il reste la recherche des succédanés, l'*Ersatz*. Le blocus continental avait été, dans cet ordre, une grande leçon ; le blocus de la dernière guerre en a été une autre. Avant 1914, le salpêtre était un monopole chilien, et j'ajouterai que l'Allemagne en était le plus gros acheteur, à la fois consommateur pour son agriculture et redistributeur. C'est vers Hambourg que se dirigeaient les grands voiliers, de 5, de 7 mâts, chargés de nitrate. Pendant la guerre, surtout grâce à un illustre savant mort hier à Bâle — encore un de ces hommes qui faisaient naguère la gloire de l'Allemagne —, le nitrate synthétique a remplacé le sel blanchâtre que les millénaires ont accumulé sur la côte aride du Chili septentrional. Et, par un renversement des choses, l'Allemagne a cessé d'être importatrice pour devenir exportatrice de nitrates.

Aujourd'hui même, quand l'Allemagne se déclare insolvable et que les pays détenteurs de matières premières menacent de ne plus rien livrer à ce mauvais débiteur, comment répond-elle ? Par une autre menace, à savoir celle de mobiliser à nouveau des chimistes, de redevenir le royaume de l'*Ersatz*. Elle a chassé de chez elle quelques-uns de ses grands créateurs de produits synthétiques, comme l'illustre Haber. Elle prétend qu'en frappant du pied le sol allemand, elle en fera sortir encore des légions.

CHAPITRE III

LE PROTECTIONNISME CONTEMPORAIN

L'aurore de libéralisme économique qui s'était levée sur le monde en 1860 avait suscité de belles espérances. Elles ne devaient pas durer longtemps.

1. Le retour au protectionnisme. — Une décade n'était pas révolue, en France le pouvoir impérial était encore debout, qui avait établi par une sorte de coup d'État douanier la liberté des échanges, et déjà, dès 1868, on essayait (Thiers, Pouyer-Quertier) de détruire son œuvre. Cette entreprise de démolition commença dès 1872. L'Italie, s'essayant à devenir un État industriel, entra dans la voie des hauts tarifs en 1877. L'Allemagne bismarckienne était d'abord restée fidèle au libre-échange. Mais l'industrie rhéno-westphalienne, subitement devenue une grande puissance, voulut se défendre contre les produits anglais ; d'autre part les grands seigneurs de l'Est, planteurs de blé, de betteraves, de pommes de terre, fabricants de sucre et d'alcool, redoutaient les céréales russes. Sous les auspices du Chancelier de fer, l'entente se conclut — sur la base du donnant donnant — entre ces deux forces jusque là rivales. Un premier tarif protectionniste apparaît en 1877. Il déclanche la riposte française de

1881. Dès lors, à côté de la course aux armements, commence la course aux tarifs.

Ce qui généralise cette fièvre, c'est que tous, de ce côté de l'Atlantique, redoutent le même adversaire. L'agriculture américaine, avec ses prix de revient alors très bas, envahit les marchés européens, ruine les agricultures européennes. Or les États-Unis ne nous laissent même pas payer leurs produits avec nos produits, car ils sont entrés dès 1865 dans la voie du protectionnisme agressif et surtout progressif. Chaque révision du tarif, surtout pendant la longue domination du parti républicain, est une aggravation. Comment s'arrêter dans cette voie ? Tandis que les taux adoptés après 1860 étaient généralement modérés : 10, 15, au maximum 20 % de la valeur des marchandises, qu'il s'agit de droits directement établis *ad valorem* ou de droits spécifiques calculés pour aboutir au même résultat — des droits calculés pour rétablir l'équilibre entre les conditions de production des pays les plus puissamment outillés et des autres — les Américains parlèrent sans sourciller de droits de 50, puis de 100, puis de 150 % ! Une marchandise frappée d'une taxe égale à près de deux fois sa valeur ! A ces hauts tarifs venaient s'appliquer des pratiques douanières plus gênantes encore, plus blessantes, véritables atteintes à la souveraineté nationale et à la dignité des États : tout peuple européen était, par un postulat général, considéré comme un fraudeur en douane, et c'étaient des agents américains qui s'arrogeaient le droit de venir, dans nos propres usines françaises, allemandes, italiennes, etc., contrôler nos prix de revient et la sincérité de nos déclarations. En outre les États-Unis appliquaient à leurs fournisseurs la doctrine de la « réciprocité », c'est-à-dire que les droits, déjà monstrueux, fixés dans le tarif, n'étaient accordés qu'aux États qui ne feraient subir aucune « discrimination » aux marchandises américaines. Singulière « réciprocité »,

puisqu'en retour des faveurs dont ils étaient appelés à jouir, les États-Unis ne concédaient positivement rien, se bornant à frapper ceux qui ne leur accordaient pas ces faveurs. Il fallait donc n'en accorder à personne si on ne voulait se voir fermer le marché des États-Unis.

L'exemple américain fut contagieux. Personne ne se scandalise plus, en Europe, de voir un droit de douane supérieur à la valeur de la marchandise. On croyait, en 1860, avoir aboli définitivement la prohibition. Elle renaît, avec des taux tellement élevés qu'ils aboutissent, en fait, à une prohibition déguisée.

L'Angleterre resta, plus longtemps que les autres, fidèle à l'évangile manchestérien. Elle se bornait à sermonner les hérétiques, à déplorer leurs erreurs, à les persuader que les illusions protectionnistes — *protectionist fallacies* — les conduiraient à la ruine. Avec un robuste optimisme elle continuait à soutenir la belle doctrine humaine qui veut que la richesse des uns fait la richesse des autres ; que l'Allemagne produise, qu'elle envahisse le marché anglais : tant mieux, nous ne lui en vendrons que davantage ! Cependant, dès 1878, un humoriste avait demandé : « Pensez-vous que les abondants discours aux dîners du Cobden Club remettront d'aplomb notre balance commerciale ? ». L'Angleterre s'apercevait qu'un nouvel esprit s'introduisait dans les relations commerciales, esprit d'agression et de ruse, méthodes déshonnêtes, contrefaçon, *dumping*, etc. A la doctrine du commerce libre, *free trade*, s'opposait peu à peu celle du commerce loyal, de la lutte entre beaux joueurs, *fair trade*, ce qui menait à la réciprocité.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire de l'évolution qui, de l'Angleterre cobdénite, a fait sortir une Angleterre protectionniste. D'abord, il s'agit simplement de garantir l'existence des industries-clefs ou industries « pivotales », c'est-à-dire celles qui en commandent d'autres ; puis de

restaurer en Grande-Bretagne des industries que la liberté y avait à peu près tuées, comme celle des soieries ; enfin de généraliser le système de la préférence impériale jusqu'au point d'unir les Dominions, tous protectionnistes pour leur compte comme il sied à des pays nés d'hier à la vie industrielle, en une organisation économique dont la métropole ferait partie.

C'est ainsi que le protectionnisme fait tache d'huile, non plus le protectionnisme modéré par lequel naguère une industrie nouvelle ou insuffisamment équipée ou placée dans des conditions difficiles cherchait à compenser les causes de son infériorité ; mais un protectionnisme effréné qui vise à interdire le sol national au produit étranger et qui aboutit, en fait, à cette prohibition que l'on croyait, avant la guerre, bannie du domaine des relations internationales et contre laquelle s'est tant de fois prononcée la Société des Nations. Les États se ferment hermétiquement à l'entrée, s'entourent de barrières toujours plus hautes.

Le troisième des quatorze points du président Wilson, dans une formule dont nous avons jadis¹ signalé la maladresse et les dangers, semblait viser un abaissement de ces barrières. Depuis, les conférences économiques de Bruxelles ou de Genève ont « recommandé » la baisse des tarifs douaniers. Partout ces « recommandations » ont eu pour suite un relèvement des droits, sans parler des formalités douanières compliquées jusqu'à les rendre prohibitives. Il existait jadis une sorte de frein à l'accélération des hausses douanières ; c'était la consolidation des droits, c'est-à-dire, pour certains articles, une liste de droits annexés aux traités de commerce, et vivant autant qu'eux. Malgré les recommandations de la Société des Nations dans la conférence de 1927, on a vu les traités

1. *Revue économique internationale*, septembre 1930.

avec droits consolidés tomber en 1928, sur l'année précédente, de 53 à 14 %. Et qui oserait parler, à l'heure qu'il est, de droits consolidés ? Chacun veut conserver ce qu'on appelle « l'autonomie douanière », c'est-à-dire le droit de changer à tout moment ses droits de douane, sans négociations, presque sans avis préalable, nonobstant tous traités. Même réduits à des conditions très générales, les traités de commerce constituaient une garantie par leur durée même. Dix ans, comme pour le traité anglo-français de 1860. « Cela durait un monde... », et pendant ce temps les commerçants des nations contractantes pouvaient élaborer des programmes d'avenir. Or, malgré les recommandations de 1927 en faveur des traités à longue durée, le Rapport de 1929 constatait que, sur quarante-deux traités, trente-sept avaient été conclus pour un an au plus.

Inutile de dire que le droit, revendiqué par les Parlements ou, dans les États non parlementaires, par l'exécutif, de modifier les taxes douanières ne s'exerce jamais que dans un seul sens, celui de la hausse. On ne parle pas de modifications négatives.

Notons tout de suite l'une des conséquences de cette généralisation et de cette aggravation du protectionnisme. Lorsque tel produit du pays A est frappé à l'entrée dans un pays B de droits équivalant à la prohibition, les capitaux du pays A recourent à un stratagème : ériger en B une usine qui bénéficiera, dès lors, des tarifs de ce pays. Le jour où les élégantes de New-York ne purent plus acheter de soieries de Lyon, ce furent les usines lyonnaises qui vinrent s'installer à Paterson. Nos biscuitiers crurent faire un coup de partie en fermant nos frontières aux biscuits anglais : bagatelle ! ils se fabriquent maintenant aux portes de Paris. On a commencé par tourner les droits énormes sur la circulation des automobiles en important des pièces détachées, soumises à un tarif plus

modéré, que des usines spéciales assemblaient sur place ; puis c'est toute la fabrication qui a émigré. Et par là s'augmente, naturellement, le mal de la surproduction. Or les États qui passaient pour être les derniers carrés du libre-échange, Belgique, Pays-Bas, sont bien obligés de suivre les autres.

2. Du protectionnisme indirect. — Mais le protectionnisme serait peu de chose s'il tenait tout entier dans des tarifs et des droits, si élevés qu'on les suppose. Il appartenait à notre époque d'inventer les mille formes du protectionnisme indirect, les mesures dites de protection sanitaire, les certificats d'origine, les spécifications douanières et les contingents, etc., etc. Il est quelques-unes de ces formes auxquelles il faut dès à présent faire une place.

3. Le boycottage. — En premier lieu, le boycottage.

Il s'agit là d'une manifestation qui n'est pas toujours inspirée, même indirectement, par les gouvernements. Elle surgit parfois, spontanément, des profondeurs de l'âme populaire ; elle n'en est alors que plus dangereuse, parce qu'elle dresse les peuples les uns contre les autres ; le peuple boycotté se sent directement atteint, dans ses possibilités d'existence, par le peuple ou les peuples boycotteurs ; aucune situation n'est plus propice à ces accès de colère désespérée d'où la guerre sort brusquement.

Dans le boycottage se mêlent trop souvent la politique et l'économique, le motif étant d'ordinaire politique et les effets économiques. Cette confusion apparaît dès le premier essai du genre, dans l'agitation irlandaise dont fut victime le capitaine Boycott. Politique dans ses origines était la consigne donnée aux Américains de se passer des produits français au lendemain du jour où notre Parlement refusa de payer la dette de guerre de la France,

économiques furent les conséquences qui nous coûtèrent, en quelques mois, quatre ou cinq fois autant que la somme qu'il aurait fallu payer. Politique aussi le boycottage des produits japonais en Chine, protestation silencieuse et efficace de centaines de millions d'hommes contre l'impérialisme nippon. Mais, menacé de perdre le marché chinois, le Japon prétendit faire de la continuation du boycottage un *casus belli*. Nous saisissons là, sur le vif, le lien qui existe entre l'économie et la guerre, et dans un cas où le gouvernement menacé d'un ultimatum est impuissant : car aucune force au monde ne peut forcer les Chinois à porter des cotonnades japonaises, ni les sectateurs de Gandhi à se vêtir d'étoffes anglaises. Et aucune force ne pouvait empêcher des groupes de citoyens des États-Unis de s'associer s'ils le voulaient — et plusieurs le voulurent — au boycottage antijaponais.

Politique et sentimental, le boycottage des produits de l'Allemagne hitlérienne dans les pays — surtout les pays anglo-saxons — qui ont voulu de cette façon protester contre l'antisémitisme naziste. Protestation toute naturelle non seulement de la part des communautés juives éparses de par le monde, des masses juives de New-York ou de Chicago, de la part des cercles soumis à l'influence juive, mais aussi de tous ceux que révolte ce retour aux persécutions odieuses d'autrefois. Mais l'Allemagne répond qu'on la ruine, qu'on la met hors d'état de payer ses dettes, qu'on la soumet à un nouveau blocus...

Enfin il est des boycottages qui sont économiques dans leur origine même, et peuvent devenir politiques dans leurs conséquences. Il en est un exemple récent et très curieux, puisqu'il est né à l'intérieur d'un groupement économique d'apparence cohérente, à savoir la communauté des nations britanniques. Mais les accords d'Ottawa n'ont pu effacer les différences de niveau entre les diverses parties de l'Empire, ni la politique douanière des Domi-

nions, protectionniste parfois contre la métropole même. En août 1934, l'Australie ayant haussé le droit d'importation sur les filés pour favoriser les fabriques du Queensland, le Lancashire s'émut ; les épiciers de Liverpool, de Bolton, de Blackburn, pour soutenir les filateurs de Manchester, s'engagèrent à ne plus acheter de produits australiens, sucre, tabacs, etc., déclarant qu'ils voulaient ainsi exercer une pression sur le gouvernement du Commonwealth et l'obliger à réviser ses tarifs. Si beaucoup de conflits de ce genre devaient naître, que deviendrait l'Empire britannique ? Voit-on les sujets de S. M. George V, « roi de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord », refuser de consommer les produits des sujets du même George V, souverain du Canada, de la Nouvelle-Zélande ou de l'Afrique du Sud, comme déjà les sujets de l'Empereur de l'Inde refusent de consommer ceux du roi de Grande-Bretagne, boycott qui peut aller, comme à Madras et à Calcutta en avril 1930, jusqu'au brûlement, à la mode napoléonienne, des marchandises indésirables ?

4. Les contingents. — Le boycottage a au moins cette vertu d'être franchement, ouvertement, une mesure de guerre. Mais il en est une autre, plus sournoise, plus dangereuse que les plus hauts tarifs, véritable chef-d'œuvre du protectionnisme croissant ! L'ingéniosité — pour ne pas employer le vilain mot d'hypocrisie — douanière ne pouvait trouver mieux. On a découvert, avec le système des contingents, le moyen de réaliser d'un seul coup une double opération : 1^o réduire les importations de tel produit sans toucher aux droits d'entrée ; 2^o établir une discrimination entre des produits identiques d'origine diverse tout en se donnant l'air de respecter le principe de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire de l'égalité entre les divers fournisseurs. « Je respecte la loi, disait un personnage de comédie, puisque je la tourne. »

Contingent, c'était à l'origine une très petite chose, un moyen employé par la France vis-à-vis de certains pays de protectorat non compris dans son système douanier, comme la Tunisie, ou même soumis au régime de la porte également ouverte à tous, comme le Maroc. Il s'agissait de ne pas fermer complètement aux colons ou producteurs indigènes le marché métropolitain, d'absorber une part de leurs excédents exportables, et cependant de ne pas nuire aux producteurs de la métropole par des arrivages massifs. D'après l'état des récoltes en France-Algérie d'une part, en Tunisie, de l'autre, on fixait à 800 000 hectolitres, par exemple, le contingent des vins tunisiens admis telle année en franchise.

C'est ce délicat mécanisme que l'on a transporté sur le terrain mouvant des relations internationales. Au moins une quinzaine d'États européens, grands ou petits, recourent à ce système qu'on a pu définir « une prohibition limitée¹ ». On dit à son partenaire : Rien n'est changé. Vos bestiaux, vos fromages, vos tissus de laine, de soie, de coton, vos rails, etc., paieront toujours, pour entrer chez moi, la même taxe, pas un sou de plus, et tout juste ce que paieront les tissus ou les rails de vos concurrents. Vivent la liberté et l'égalité des échanges ! Seulement je ne recevrai plus à ce tarif que telle quantité de ces produits venant de chez vous, pas un mètre, un kilo ou une unité de plus. Nous prendrons comme base, si vous voulez bien, le chiffre que vous importiez chez moi en telle année, ou en moyenne durant tel groupe d'années. Nous recevrons 40 %, ou 30, ou 25 % de ce chiffre. Un décret fixera cette quote-part.

En apparence, il y a négociation pour fixer ces bases, mais sous la menace virtuelle qu'en cas de désaccord la

1. Voy. W. OUALID, *Les nouvelles techniques de la politique commerciale* (dans *Revue d'économie politique*, 1933, p. 312).

mesure sera prise tout de même. Ajoutons que le contingent est importable non pas dans la durée d'une année entière, mais qu'il est fixé pour un trimestre, ou même pour un mois. Si le contingent mensuel est épuisé, par exemple pour des importations saisonnières, il faut attendre le mois suivant. Tant mieux pour les gros importateurs, ou plus encore pour les commissionnaires en douanes qui seront renseignés avant les autres sur la marge disponible. Ceux-là feront entrer leurs marchandises, ou sauront négocier leurs licences. Ainsi renaît un trafic plus ou moins interlope qui rappelle trait pour trait celui des licences napoléoniennes, à savoir la grande immoralité du Blocus continental.

Entre les divers pays importateurs, c'est une course de vitesse à qui devancera la retombée de la herse fatale. Course favorable aux pays les moins éloignés, servis par une meilleure organisation des transports, ou simplement aux industries plus fortement organisées, groupées en cartels. Course favorable aussi aux États qui, durant la période choisie comme base, avaient un chiffre d'importation élevé ; course perdue d'avance pour les jeunes États qui s'évertuent à augmenter et améliorer leur production. Exemple : pendant la période où il y avait en France un contingentement (horrible mot entré dans notre langue administrative) des beurres, quels étaient les résultats ? Les pays gros producteurs et anciens importateurs, Hollande, Danemark, continuaient à paraître sur le marché français parce qu'ils pouvaient s'accommoder d'une réduction de 25, de 40 % du chiffre de leurs précédentes importations. Mais les États Baltiques, auxquels on avait prêché l'évangile de la technique agricole, qui avaient réussi à fournir d'excellents produits de ferme, comment étaient-ils traités ? On leur imposait, en prenant les mêmes années de base, les mêmes coefficients de réduction qu'aux anciens producteurs. En appa-

rence, c'était le régime de l'égalité. En fait que représentent les 25 % d'un chiffre quasi inexistant, parfois presque les 25 % de rien, puisqu'il s'agit d'un effort fait dans les toutes dernières années ? Silence aux pauvres, pénalisation des efforts tentés par ces peuples pour se donner une économie nationale. Il est vrai qu'on a depuis mis tout le monde d'accord en remplaçant le contingent par un droit à peu près prohibitif.

Pour saisir sur le vif la malfaisance du système, plaçons-nous dans un bureau de douane. Des marchandises périssables, fruits, légumes, poissons, viandes fraîches, se heurtent, sans en avoir été prévenues, à une frontière subitement fermée... Des troupeaux sont refoulés ou mis en pacage, à grands frais, en attendant le jeu d'un nouveau contingent mensuel. M. Romier contait naguère l'histoire, courtelinesque mais vraie, comique si elle ne traduisait des souffrances paysannes, de ces taureaux tchécoslovaques arrivant à Modane pour apprendre que le contingent taurin était épuisé. Ils ne pouvaient s'en retourner, sinon en payant un tarif de transport beaucoup plus élevé que celui qui leur avait été consenti à l'aller. On ne pouvait les nourrir en attendant l'ouverture des barrières. Fallait-il les sacrifier ? Mauvaise viande de boucherie... Au dernier moment on s'aperçut que si le contingent des taureaux tchécoslovaques était atteint, celui des bœufs ne l'était pas encore. Une heureuse opération chirurgicale transforma en bœufs les taureaux indésirés...

L'irritation produite par les contingents est encore plus vive que celle entraînée par les hauts tarifs, précisément en raison de l'incertitude, de l'impossibilité de toute prévision, de l'iniquité, des causes de ruine, des louches tractations que cette méthode entraîne forcément avec elle.

Le contingentement offre divers procédés pour tour-

ner la clause de la nation la plus favorisée. On admet des dérogations : par exemple l'accord franco-suisse du 24 juin 1932 exempte les dynamos suisses de la rigueur du contingent lorsque l'importation suisse en France ne dépassera pas le dixième des importations totales de ces mêmes produits, et pourvu que le chiffre de 1931 ne soit pas excédé. Des facilités analogues ont été consenties aux États-Unis. Le jeu des combinaisons est infini : l'Allemagne a concédé une réduction de tarif sur le beurre danois jusqu'à concurrence de 5 000 tonnes ; puis, sur réclamation de la Finlande et des Pays-Bas, même concession à ces deux États pour un égal tonnage, sans voir si ce même chiffre correspond à la même proportion des importations antérieures.

On peut conclure avec M. J. Coatman disant dans une conférence d'études tenue à Londres en mai 1933 : « Dans l'état de guerre économique actuelle, les principales armes employées ne sont plus les tarifs douaniers. Ce sont les contingentements, les accords de compensation, les restrictions sur les changes..., c'est-à-dire des armes dont l'action est immédiate et effective. Des armes aussi, malheureusement, qui se heurtent à d'autres armes, immédiatement effectives elles aussi. Nous faisons notre apprentissage dans l'emploi de ces nouveaux instruments de guerre économique. Il n'y a pas le moindre doute que la technique de leur emploi ne soit appelée à se perfectionner avec le temps ». Riante perspective !

5. Mesures sanitaires et formalités douanières. — Les États, autrefois, craignaient la peste. Lazarets et quarantaines les protégeaient contre la contagion. Mais la science nous a enseigné depuis que les maladies infectieuses se transmettent non seulement par les hommes, mais par les animaux, et aussi par les choses. Nous savons également qu'en dehors des maladies qui peuvent

se transmettre aux humains, des épizooties peuvent atteindre les troupeaux, et que l'introduction de germes nocifs peut endommager les cultures. On ne saurait s'étonner, on doit même se féliciter que des postes sanitaires se multiplient dans les ports, et le long des frontières de terre, à toutes les portes d'un pays. Maniée de bonne foi, l'arme sanitaire est précieuse pour toute l'humanité.

Mais, entre des mains expertes et peu honnêtes, on voit tout ce que le procédé peut donner. Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage, et qui veut fermer sa frontière aux vaches du voisin les incrimine de fièvre aphteuse. Si l'on étudie les rapports entre la monarchie austro-hongroise et la petite Serbie à la fin du xix^e et dans les débuts du xx^e siècle, on est frappé du rôle joué dans cette tragi-comédie économique-politique par les cochons serbes. Quand Belgrade obéissait docilement à Vienne et à Bude, les porcs de la Choumadia passaient librement la frontière. Belgrade, au contraire, prêtait-elle trop l'oreille aux propos venus de Pétersbourg, subitement les pauvres cochons serbes avaient la trichine. Là, c'était donc « le politique », qui, par l'intermédiaire de l'art vétérinaire, régissait « l'économique ». Mais le doryphora n'est-il pas devenu un personnage historique simplement parce qu'un pays voulait se fermer aux pommes de terre d'un autre pays ? On le trouve toujours, ce doryphora, quand on le cherche. Inutile de dire que la phytopathologie a des ressources égales à celles de la zootechnie, qu'il est mille moyens d'exclure les légumes, les fruits, jusqu'aux innocentes fleurs d'à côté.

Ensuite s'ouvre un autre arsenal : celui des marques d'origine. En principe rien n'est plus légitime que de les protéger. Quand un viticulteur californien s'installe dans une ville dénommée Rheims (cet *h* vous a un bel air d'archaïsme), inscrit sur ses bouteilles le nom d'une

veuve, homonyme de la propriétaire d'une illustre maison champenoise, il commet un scandaleux abus de confiance. Une bonne police internationale devrait bannir du marché le *Kognak* de Hambourg, le *Deutscher Burgund*, le bourgogne caucasien, ou l'australien. Mais n'est-ce pas aller un peu loin que de vouloir enlever à l'humble gruyère ou au savoureux camembert leur caractère de noms devenus communs ?

Il est encore d'autres formes de protectionnisme indirect, plus subtiles et clandestines. Supposez qu'un pays producteur, mettons de rubans, un pays situé loin de la mer, ait obtenu d'un voisin, pays maritime, libre transit pour ses marchandises. Les rubaniers du pays traversé viendront se plaindre au ministère de la concurrence qui leur est faite par le pays traversant. On leur opposera la sainteté des contrats. « Oui-da, insinueront-ils ; mais ne pourrait-on diriger ces wagons sur une voie de garage... ? » On rougit d'avoir à conter ces choses.

Sans aller jusque là, les formalités excessives, le temps perdu par ces formalités, les abus de la nomenclature, les controverses sur les emballages, autant d'obstacles à la circulation des produits, obstacles souvent plus difficiles à franchir, et plus agaçants, que les tarifs.

6. Effets et contradictions du néo-protectionnisme. — Malheureux ministres de l'Agriculture et du Commerce !... Plus malheureux Président du Conseil, qui devez servir d'arbitre entre les intérêts opposés !

A neuf heures du matin, délégués des syndicats de producteurs : ils viennent réclamer, d'urgence, la hausse des taxes et la réduction des contingents ; cela s'appelle, en langage parlementaire, autonomie douanière et défense du marché national. A onze heures, autres délégués, des Chambres de commerce, des Coopératives de consommation, des ligues d'acheteurs, des grands ports : ceux-là

demandent la reprise des affaires, la liberté des échanges internationaux, la possibilité d'acheter à nos débiteurs, pour trouver une compensation à nos créances... Quant au Ministre des Finances, il se demande avec inquiétude ce qu'il doit faire : rappeler à ses agents qu'on ne saurait frapper trop fort les marchandises étrangères ? Mais alors, si les taxes sont trop hautes, les marchandises ne viendront plus, et les taxes douanières, ressource essentielle du budget, tendront vers zéro. Car, au delà d'une certaine masse, la taxe se dévore elle-même.

Blé cher, pain bon marché : tel est, dans sa simplicité, le problème à résoudre. Donner plus au producteur et demander moins au consommateur, c'est une équation à l'usage de Joseph Prudhomme. Relever le vin à l'hectolitre, mais baisser le prix du litre ; jolie question pour le certificat d'études. D'une main il faut maintenir le niveau des prix, de l'autre il faut lutter contre la vie chère : telles sont les deux parties obligatoires de tout discours officiel, de toute harangue électorale.

Le tout se terminant par un couplet en l'honneur du commerce international, garantie suprême de la paix.

Pour être sûr que le vin restera cher, restriction de l'entrée des vins algériens, qu'on écartera par des artifices de titrage ; disparition du vignoble tunisien ; mais éloge pompeux des vaillants colons qui ont couvert de pampres l'Afrique du Nord, convocation de conférences « impériales » pour réaliser un Ottawa français. Pour être sûr que le blé ne baissera pas, condamnation acharnée des autres céréales panifiables, notamment du riz : mais éloquentes dithyrambes en l'honneur des Français d'Indochine et de ces populations annamites et cambodgiennes sur lesquelles se penche — c'est le mot à la mode — la sollicitude de la métropole.

Comprenne qui pourra.

7. De la tendance à l'autarkie. — En somme, qu'on le confesse ou non, la politique économique de tous les États tend plus ou moins directement à l'isolement absolu, au *Geschlossener Handelstaat* de Fichte, à l'autarkie¹. Assurément, le boycottage ne va pas toujours jusqu'au brûlement, ni le contingentement jusqu'à la fermeture absolue, mais ils y mènent.

Fare da se est, économiquement, le désir avoué ou secret de tous, désir dont nous rencontrerons les manifestations plus ou moins agressives dans toutes les pages qui suivent. Suite naturelle et logique du néo-mercantilisme poussé à ses dernières conséquences et limites : car si le but est de nourrir, de vêtir, etc., un peuple, dans toute la mesure du possible, avec les produits de son sol, l'idéal est de ne plus rien acheter à personne, ce qui oblige à ne plus vendre à des partenaires qui pratiquent également l'autarkie. D'où sortirait nécessairement, comme suite de ces splendides isolements, la fin de toute société humaine.

Politique relativement possible dans une masse continentale comme celle des États-Unis, masse aux « possibilités illimitées ». Politique déjà plus risquée pour la France, même grossie de son empire colonial, et à qui la stricte autarkie permettrait tout juste de ne pas mourir de faim. Politique difficile, irréalisable même pour un ensemble immense et varié comme l'Empire britannique...

Il n'importe. Chacun y va. Dans les wagons-restaurants du *Mitropa*, il y a longtemps qu'un petit papier vous invite à consommer du pain allemand, fait avec du seigle allemand. La libérale Angleterre a paré ses magasins du *Buy British* ; puis elle a inventé l'*Empire market-*

1. Non pas autarchie, *αυταρχία*, qui voudrait dire gouvernement de soi-même, *self government*, mais *αυταρκία*, art de se suffire à soi-même. La graphie courante s'explique par l'influence des économistes italiens, qui n'ont pas le *k* dans leur langue.

ing, décoré ses murs d'affiches où rutilent les pommes canadiennes, les fraises du Cap, les raisins d'Australie, le tabac impérial. La France répond par le : *Achetez français* et les annonces tricolores. Il n'est pas jusqu'à la Néerlande, autrefois solide rempart du libre-échange, qui ne préconise le *Hollandsch Fabrikaat*. Tous les peuples sont, d'un rythme plus ou moins violent, entraînés dans un mouvement dont la limite géométrique, si elle pouvait être atteinte, serait la cessation complète du commerce entre les nations. Il n'est pas besoin de dire qu'aucune situation ne saurait être plus dangereuse pour la paix du monde. Qu'est-ce au fond que ce nationalisme économique, sinon un boycottage indirect, le boycott de tout ce qui n'est pas national ?

Contre ces diverses formes de blocus, les réactions de la psychologie collective sont brusques et redoutables. Quand on manque de travail et de pain, disions-nous dans notre avant-propos, quand on manque des matières réclamées par des machines qui tournent à vide, quand on ne peut même plus quitter un sol sursaturé d'humanité pour aller gagner sa vie ailleurs, quand les États se hérissent de réseaux barbelés aussi infranchissables pour les marchandises que pour les hommes, l'instinct populaire menace de se tourner, avec une violence imprévisible, contre les peuples qui, nantis, désireux de conserver très haut le niveau de leurs salaires et leurs conditions d'existence, ferment brutalement leurs portes aux pauvres ou à leurs produits. Et de ces mouvements de masse la guerre peut tout à coup sortir, malgré l'habileté des diplomates et toute la sagesse que l'on peut prêter aux gouvernements.

8. L'autarkie : l'exemple français. — Il est visible, par une simple inspection de la carté économique, que ce passage de l'économie internationale à l'économie stric-

tement fermée serait plus ou moins facile, plus ou moins douloureux suivant les États, c'est-à-dire suivant l'abondance et la variété des ressources de chacun d'eux. Prenons, pour fixer les idées, deux cas extrêmes : d'un côté, la Suisse, exemple typique du petit État qui est une grande puissance économique ; pauvre en denrées alimentaires, plus pauvre en matières, riche d'un développement industriel intense, l'autarkie serait pour elle la mort par asphyxie ; d'autre part les États-Unis, dont nous parlions tout à l'heure, qui peuvent faire leur sucre à la fois avec les betteraves et avec les cannes qui poussent sur leur sol, qui trouvent chez eux le pétrole aussi bien que la houille, le fer, le cuivre, les métaux précieux. On sait qu'avant la crise, le commerce extérieur ne représentait pas plus de 10 % dans le mouvement commercial total de l'Union américaine ; à l'abri de barrières douanières qui s'élevaient chaque jour davantage, elle réalisait chaque jour l'approximation maxima de l'autarkie.

Quelle est, entre ces deux extrêmes, la position de la France ?

Historiquement la France a toujours passé pour un pays qui pouvait vivre de ses propres ressources. Dès le moyen âge, dans les débats littéraires qui opposent les louangeurs des divers pays, l'avocat de la France s'enorgueillit de cette supériorité. Au temps de François I^{er}, le chancelier Duprat énonçait clairement cette doctrine : « Ce royaume est, grâce à Dieu, si opulent et fertile en toutes choses nécessaires à l'homme qu'il se peut passer de tous autres pays, et nos voisins ne sauraient se passer de nous » — doctrine qui sera constamment répétée au cours des âges. Notons que, par une sorte de décret nominatif de la Providence, la France aurait pu bénéficier de l'autarkie tout en ayant un surplus disponible pour l'exportation, et en trouvant pour ce surplus des acheteurs.

Il y avait, et il y a encore dans cette doctrine une part

de vérité. D'abord, malgré l'industrialisation croissante qui caractérise depuis plus de cent ans l'évolution des nations européennes, la France est restée, pour une large part, une nation de paysans. Si la proportion de la population rurale n'est plus, comme au temps de Louis-Philippe, de 75 % du total, elle est encore à peu près de la moitié. Même, si l'on se représente que la « ville » française — c'est-à-dire, au sens statistique du mot, la commune de 2 500 âmes — est fort souvent encore une agglomération beaucoup plus rurale qu'urbaine, on est en droit de dire qu'il n'y a pas équilibre entre les deux éléments, que, malgré l'exode vers les grandes villes, la population paysanne l'emporte encore décidément sur la population urbaine. C'est un fait unique dans l'Europe industrielle. Or si la population industrielle et commerçante des villes est nécessairement consommatrice, la population rurale est, par définition, productrice des denrées alimentaires que réclame la ville, et d'un certain nombre des matières premières qui sont requises pour les usines.

Par la variété de ses sols, c'est-à-dire par sa constitution géologique, et par la variété de ses climats, la France a, chez elle, des cultures très diverses. Sans avoir des « possibilités illimitées », on en a de très étendues quand on va de la zone de l'oranger et de l'olivier jusqu'à celle du colza et de la betterave. Une production de céréales qui oscille autour de 150 millions de quintaux permet à ce peuple, qui ne dépasse guère 40 millions d'hommes, d'envisager sans angoisse la plus redoutable des questions alimentaires, celle du pain. Quand on s'occupe en France du marché du blé, c'est pour lutter contre la chute des prix beaucoup plus que pour accroître la production. Mais ce pays producteur de blé est encore, par une sorte de privilège, au premier rang des producteurs de vins, non seulement en quantité, mais surtout en qualité. Il a ses

régions d'élevage de gros bétail, dans l'Ouest, dans les régions montagneuses du Centre, de l'Est, du Sud-Est, et ses régions plus sèches propices au troupeau ovin, à la fois porteur de viande et porteur de laine. Sans multiplier les détails, nous dirons que la carte agronomique de la France est bigarrée des couleurs les plus diverses, couverte de hachures. A ces différences dans l'espace s'ajoutent les différences dans le temps. Sans tenir compte pour l'instant de l'importation, nous pouvons dire que le grand centre consommateur parisien dispose d'un véritable calendrier agricole des fruits, des légumes et primeurs, des fleurs, les envois de la Provence et de la vallée du Rhône faisant place, de mois en mois, à ceux de la Guyenne et du Poitou, de la Bretagne, de la région parisienne, de la Normandie, etc...

On sait également que, telle qu'elle est, l'agriculture française pourrait être largement améliorée. Nos rendements en blé sont susceptibles d'augmentation. La facilité avec laquelle, au cours du dernier siècle, des régions à céréales pauvres ont été transformées en terres d'élevage, montre que l'on pourrait augmenter le nombre et le poids des bêtes bovines. L'usage des méthodes danoises et néerlandaises pour la transformation des produits de ferme n'a encore atteint sa perfection que dans un petit nombre de régions, etc...

Quand on réfléchit à tous les faits actuels et que l'on envisage toutes les perspectives, on arrive à cette conclusion qu'à l'extrême rigueur, la France pourrait, sans trop de dommage, vivre sur son propre fonds. Supposons un instant qu'elle ferme tous ses ports et toutes ses frontières de terre à toutes importations étrangères, elle ne courrait pas, au sens strict, le risque de mourir de faim. Si nous traduisons cette donnée économique en langage militaire — puisqu'en somme, dans l'état actuel de l'Europe, on continue à évaluer les œuvres de paix en fonc-

tion de la guerre possible —, la France est, de toutes les nations, à peu près la seule qui pourrait subir un blocus complet et prolongé sans être victime de l'inanition.

Cela, assurément, est quelque chose. Et l'on comprend que cela ait rendu certains Français favorables à l'hypothèse de l'autarkie à peu près absolue.

Serrons cependant le problème de plus près, et voyons comment la France vivrait en réalité sous ce régime.

Commençons par les faits élémentaires, la nourriture. Malgré tout ce que nous avons dit de notre richesse en céréales, la France en a importé, dans ces dernières années, une moyenne voisine de 3 milliards de francs. D'une part les conditions météorologiques font que la récolte est souvent inférieure aux besoins de la consommation chez un peuple de mangeurs de pain et qui, de plus en plus, substitue le froment aux céréales inférieures. D'autre part, il y a blés et blés : même quand il y a suffisance de blés tendres panifiables, même quand il y a une exportation de céréales (900 millions en 1930, encore 367 en 1931), nous importons des blés durs pour la fabrication des pâtes alimentaires. L'autarkie serait fatale à cette industrie florissante.

Ceci est encore plus vrai de la viande. Si le cheptel bovin, si durement atteint par la guerre, a été reconstitué avec une remarquable rapidité, la consommation de la viande s'est accrue dans des proportions bien plus grandes. Il y a vingt ans, la population française était une faible mangeuse de viande ; le paysan n'en consommait que rarement, les jours de fête ; son alimentation carnée, peu abondante, se composait surtout de volailles et de viande de porc. La vie des tranchées a fait naître d'autres habitudes, qui se sont conservées et répandues. La France devient un pays de *beef eaters*. Aussi les viandes fraîches et frigorifiées représentent-elles à l'importation quelque 500 millions, plus 600 à 700 millions pour le bétail sur

piéd. Croit-on que l'estomac national s'accommoderait facilement de la disparition de ces quantités ?

Ajoutons qu'à l'alimentation traditionnelle, comme en tous pays, sont venus s'adjoindre des besoins nouveaux. A côté de nos fruits nationaux — d'ailleurs concurrencés de plus en plus par les produits similaires du Canada, de la Californie, du Cap — figurent sur les tables les plus modestes des fruits produits en quantités très faibles par le sol français, comme les agrumes, ou nettement exotiques, les bananes, les dattes, plus récemment les pamplemousses, des conserves comme celles d'ananas, les fruits séchés. Les vins, liqueurs, cidres et bières ne sont plus les seules boissons ; le chocolat, le thé, surtout le café deviennent indispensables. Pour revenir à l'objectif militaire, voit-on une armée française privée de café ?

Mais surtout, si nous songeons à ce qu'a été, depuis cinquante ans, l'essor industriel de la France, nous nous rendrons compte que, du jour où ce pays s'est lancé comme les autres dans la voie de l'industrialisation, il a virtuellement renoncé à l'autarkie. Essayons de nous représenter ce que deviendrait une industrie française privée de matières étrangères.

Et d'abord, la houille. Si la terrible crise a réduit notre consommation houillère, qui montait à 87 millions de tonnes, elle restait encore en 1931 à près de 80. Or malgré l'effort, dont on ne dira jamais assez à quel point il fut admirable, de reconstitution des mines du Nord après la guerre, malgré l'amélioration des méthodes d'extraction, la production houillère française n'a pas dépassé, même en 1929 et 1930, le chiffre de 55 millions de tonnes, et elle s'équilibre autour d'une cinquantaine de millions. C'est donc, même durant cette période de ralentissement industriel, et en dépit des contingentements, autour de 30 millions de tonnes qu'il faut demander au dehors. Et, comme pour le blé, la question de qualité se pose à côté

de celle de quantité : toutes les houilles ne sont pas propices à la fabrication de cokes métallurgiques ; donc, ou nous devrions renoncer à traiter nos immenses ressources en fer, ou il nous faut recourir, du moins dans l'état actuel de la technique, aux houilles étrangères, en l'espèce westphaliennes. Appliquons l'autarkie, et toute notre métallurgie est ruinée.

Assurément nos besoins en houille seront relativement diminués par le progrès de l'industrie hydro-électrique. Mais si l'on peut admettre, au moins en théorie, la substitution du cheval-électrique au cheval-vapeur dans les transports, la distribution de la force motrice, de l'éclairage et même de la chaleur, c'est une œuvre de longue haleine. Et l'électro-métallurgie, si intéressante qu'en soit la réussite technique, n'est pas près de se substituer, pour les formes massives de la production, à la métallurgie au coke. Et pouvons-nous, en guerre ou en paix, vivre sans pétrole ?

Dans l'ordre des textiles, les industries de la laine, du lin, du chanvre sont nées jadis autour de matières nationales. Mais que les temps sont changés !

Pratiquement, le chanvre a presque partout disparu de nos campagnes. Seules, ces terres d'Anjou et de Touraine où Rabelais a célébré les mérites de la plante entre toutes merveilleuse, le *Pantagruëlion*, seules, ces régions de Loire conservent de nombreuses chènevières. Mais, par toute la France, que de localités de ce nom où il ne pousse plus un pied de chanvre ? Notre lin vient surtout des États baltes et de la Russie, et, en dépit des contingents, il est très difficile d'obtenir avec les lins nationaux les qualités exigées, par exemple, pour les fournitures militaires. Notre troupeau ovin, suivant une loi générale dans tous les pays de vieille civilisation, est en régression à peu près constante, et on l'élève plus pour la viande que pour la toison. Notre production lainière oscille autour de

20 000 tonnes, pour une industrie qui, dans les belles années, en demandait plus de 300 000, et qui, même dans la période de crise, en consomme environ 260. Supprimez l'importation des laines de l'Amérique du Sud et de l'Australie, et vous signez, du même trait de plume, l'arrêt de mort de Roubaix-Tourcoing, des industries lainières de Reims et de la Haute-Alsace. Qui donc envisagerait cette éventualité sans frémir ?

De toutes nos industries, la plus prospère peut-être, celle qui a le mieux traversé la crise de la guerre, celle qui réussit le mieux, malgré la crise actuelle, malgré la concurrence étrangère et la concurrence plus redoutable encore des succédanés, à maintenir la position de la France sur les marchés extérieurs, c'est la soie. Or la production des cocons français, malgré les découvertes de Pasteur et l'amélioration des méthodes de nos magnaneries, est en constante décroissance. Elle ne représente qu'une part infime dans l'approvisionnement de la fabrique lyonnaise, qui se ravitaille surtout en Italie, en Chine, au Japon. Encore une industrie pour qui l'autarkie serait la mort sans phrases.

Je n'ai pas besoin de dire que l'industrie du coton ne saurait tirer de France un seul kilogramme de sa matière première. Même pendant la détestable année 1931 nous avons importé plus de 230 000 tonnes de fibres, pour une valeur d'un milliard et demi de francs. L'Alsace, les Vosges, la Normandie, une partie de l'industrie roubaisienne, quelques industries du Centre ne vivent que de ces importations.

Parlerai-je du caoutchouc, dont la disparition rendrait impossible le fonctionnement de cette industrie automobile dont nous sommes si fiers, et dont l'existence est également liée à nos importations en pétrole ? Voit-on la savonnerie et l'huilerie marseillaises condamnées à n'utiliser que les oléagineux nationaux, olive, colza ?

En somme, appliquée à un pays comme la France, au stade de développement où elle est arrivée, l'autarkie est une chimère dangereuse ; une formule qui peut paraître séduisante dans une réunion publique ; inapplicable, impensable même dès qu'on essaie d'en faire l'analyse.

Il est vrai que l'on peut poser autrement la question et dire : si la France européenne ne peut vivre de ses propres ressources, en serait-il ainsi de l'Empire français ? Ce qui est impossible à un peuple de 40 millions d'hommes vivant sur un étroit espace de 550 000 kilomètres carrés, l'est-il à cent millions d'hommes répartis sur 10 millions de kilomètres carrés ? La conférence d'Ottawa a essayé d'esquisser le plan d'une économie impériale britannique. Ne peut-on songer à une économie impériale française ?

Mais ceci est une autre question, et qui mérite d'être traitée à part.

9. La France et l'économie impériale. — On l'a dit bien souvent : la guerre a été pour la France une rude leçon de géographie. Entre autres choses, elle lui a révélé qu'elle possédait un empire. Elle s'est rendu compte qu'après l'Angleterre, et avec les Pays-Bas, elle était l'une des grandes puissances coloniales du monde. Cette découverte s'est résumée en cette formule, singulièrement saisissante et séduisante : la France, terre de dix millions de kilomètres carrés, peuplée par cent millions d'hommes.

Ainsi est née une nouvelle conception de l'autarkie économique. Lorsqu'on eut vu, pendant quatre ans, non seulement les habitants de nos colonies venir travailler dans nos usines de guerre et prendre place sur le front, mais aussi les produits coloniaux combler les vides de la production métropolitaine, on s'est dit : Si la vieille France d'Europe, malgré la variété de ses ressources, ne peut constituer à elle seule un État économique fermé, en

serait-il de même, demandions-nous, de l'Empire français dans son ensemble ? Ne pourrait-on imaginer, entre les diverses parties de cet Empire, heureusement dispersées sous des climats et dans des zones culturelles différents, un système d'échanges réciproques qui lui permettrait de se passer, ou à peu près, du reste du monde ? La tentative poursuivie par les nations du *Commonwealth* britannique est venue apporter des arguments nouveaux à cette thèse de l'autarkie impériale française.

Essayons de voir froidement les choses comme elles sont.

Oui, 10 millions de kilomètres carrés, dont 550 000 seulement pour la France ; 100 millions d'hommes, dont 40 millions en Europe. Mais distinguons : d'abord, à nos portes, sur les 700 000 kilomètres carrés de l'Afrique du Nord, 12 millions d'hommes, dont un million d'Européens ; une réussite coloniale qui peut se comparer avec la réussite anglo-boer du Cap, et qui a mieux respecté les races indigènes, qui ne les a pas détruites comme en Australie ; dans l'Afrique Noire, 8 millions de kilomètres carrés (soit les 8/10 de cette superficie totale dont on fait sonner si haut le chiffre), avec 20 millions d'hommes, tous de race nègre, les uns formant, au Sénégal et au Niger, des communautés de paysans noirs, les autres beaucoup moins évolués ; 600 000 kilomètres carrés (plus que la France) à Madagascar, mais avec une population clairsemée de 3 millions et demi d'habitants seulement ; puis le gros morceau de l'Indochine, à peine plus considérable par la superficie (700 000 kilomètres carrés), mais qui, avec ses deltas grouillants d'hommes, approche du chiffre de 20 millions d'habitants (la moitié de la population française d'Europe), dont beaucoup appartiennent à une civilisation avancée dans son genre, fille de la chinoise. Laissons le reste : les îles océaniques et leurs ceintures de cocotiers, les vieilles colonies de créoles, de métis et de

noirs dès longtemps francisés, La Réunion, les débris de notre empire antillais.

Ce n'est donc pas un tout homogène. Et ce n'est pas un ensemble qui représente partout des capacités analogues de consommation en produits métropolitains. En Algérie, et aussi en Tunisie et au Maroc, une population européenne active, entreprenante, de plus en plus avide de jouissances à mesure qu'elle s'enrichit, des villes dont la croissance, par sa rapidité, rappelle l'essor des cités américaines : villes de 100 000, de 200 000 âmes, où l'élite de la population musulmane a bien vite des besoins économiques semblables à ceux des colons.

L'Afrique du Nord est acheteuse de produits de luxe, d'automobiles, de machines même, car elle subit un commencement d'industrialisation, et elle achète tout cela à la métropole.

Sa capacité d'absorption varie, naturellement, avec les résultats du travail agricole, non seulement avec les années de vaches grasses et de vaches maigres, comme dans l'Égypte du patriarche Joseph, mais avec les prix des produits vendus sur les marchés européens. Pourtant, dans l'ensemble, la crise affecte moins notre exportation vers l'Afrique du Nord que notre exportation générale. Tandis que le total des ventes françaises, entre 1931 et 1932, a baissé de 40 %, nos ventes en Algérie-Tunisie n'ont pas diminué de 20 %. L'Algérie est aujourd'hui le premier des acheteurs de produits français. Elle absorbe plus de 16 % de nos ventes, contre 8 en 1913.

Mais ce sont là des conditions exceptionnelles. Elles sont dues, en particulier, à la distance très courte (réduite pour les cas les plus favorables à moins de vingt-quatre heures) qui sépare Marseille ou Port-Vendres d'Alger, de Tunis, d'Oran, ou même Bordeaux de Casablanca. Il faut tenir compte, pour l'Algérie, de ce fait qu'elle est incluse dans le système douanier français, donc soustraite à la

concurrence étrangère. Si le régime de la porte ouverte est strictement appliqué au Maroc et en partie appliqué à la Tunisie, la contiguïté territoriale constitue, pour les produits algériens et pour les produits français transitant par l'Algérie, un gros avantage. L'équipement de l'Afrique du Nord en chemins de fer, routes, ports, travaux de mines, installations électriques, etc..., est une bénédiction pour l'industrie métropolitaine.

Peut-il en être de même ailleurs ? La première en population et la seconde en richesse de nos colonies, l'Indochine, est loin, dans le voisinage des Indes néerlandaises. Comme celles-ci, elle est orientée par nature non vers les marchés européens, mais vers ceux d'Extrême-Orient, Hong-Kong, Chine, surtout Japon. Elle comprend, dans son centre montagneux, des populations semi-barbares. Même ses populations les plus avancées, Cambodgiens et Annamites, sont en majeure partie assez pauvres, de besoins restreints : le riz, le poisson, l'alcool, le thé pour les besoins alimentaires ; les cotonnades pour le vêtement, c'est à peu près tout. En dehors de l'industrie cotonnière locale, et malgré l'inclusion de l'Indochine dans le système douanier impérial, il faut compter, ici comme en Inde ou en Afrique Orientale, avec la redoutable concurrence japonaise, aux prix sans rivaux. C'est beaucoup qu'entre 1931 et 1932, les exportations françaises en Indochine n'aient fléchi que de 537 à 461 millions, faisant de cette colonie le douzième de nos acheteurs.

Mais il faut beaucoup moins de coton pour vêtir un noir que pour vêtir un Annamite. Il n'y a pas, même en Afrique Occidentale, un aussi important groupe de dirigeants français, ni une élite analogue à celle qui existe dans la population indochinoise. L'ensemble de ces territoires ne représente plus que 1,08 % dans le total de nos ventes. Quant à l'Afrique Équatoriale, la plus retardataire de nos colonies, sa part est insignifiante.

Il est donc absolument illusoire de croire que la France pourrait vivre en se contentant de son débouché impérial. Ni ses industries de luxe, ni ses grosses industries textiles de laine et de coton, ni ses industries lourdes ne trouveraient et ne trouveront de longtemps, hors de l'Afrique du Nord, des marchés coloniaux adéquats à sa production. Beaucoup des parties de son empire sont dotées d'une réelle autonomie douanière, ou même, comme celles qui sont incluses dans le bassin conventionnel du Congo, ou comme les territoires africains sous mandat, Togo et Cameroun; soumises au régime de l'égalité commerciale.

Mais l'établissement, s'il était concevable, d'une ligne de douanes impériale ne ferait pas naître des consommateurs de produits français.

Le tableau change, assurément, si nous passons aux produits que les colonies peuvent nous fournir.

Leurs ressources sont énormes. Si elles ont peu de métaux précieux (un peu d'or à la Guyane, à Madagascar, en Guinée), et jusqu'à plus ample informé peu de pétrole, la richesse du Tonkin et de l'Annam en houille et en anthracite est considérable, et il faut y ajouter le graphite de Madagascar et les pierres précieuses. Les réserves hydrauliques sont abondantes. Mais surtout l'Afrique du Nord recèle deux richesses minérales de premier ordre : le fer, en Algérie, en Tunisie, sans doute au Maroc, avec des minerais de haute valeur pour la fabrication de l'acier ; les phosphates, qui représentaient déjà en 1913 plus du tiers de la production mondiale, et qui en donnent aujourd'hui 60 %. Ajoutez-y, là et en Indochine, le plomb et le zinc, en Indochine l'étain et le cuivre, qu'on ira aussi chercher en Afrique Équatoriale, près du Katanga belge, quand le chemin de fer Congo-Océan sera achevé : les métaux rares, nickel, cobalt, chrome en Nouvelle-Calédonie.

Mais surtout les richesses agricoles : vigne, blés tendres

et durs, orge, avoine de l'Afrique du Nord, riz d'Indochine et de Madagascar, maïs d'Annam et de Madagascar; primeurs, fruits du Midi, figues, oliviers dans l'Afrique du Nord, dattes des oasis, manioc de Madagascar. La banane, que nous demandions à des importateurs holland-américains, devient un fruit français depuis que les méthodes de conservation et de transport ont été améliorées, etc...

Je ne voudrais pas fatiguer le lecteur par une énumération fastidieuse. Qu'il se dise seulement que le merveilleux musée colonial d'Amsterdam pourrait avoir son rival en France.

Quelques exemples au hasard : le café pousse à Madagascar, en Nouvelle-Calédonie, en Indochine, aux Antilles, à la Côte d'Ivoire, et nous aiderait à secouer le monopole brésilien. Le cacao guinéen prend une place croissante dans notre industrie chocolatière. Mais la grosse question est celle des oléagineux. Dans un rapport justement célèbre et coupablement négligé, un de nos ministres des Colonies, M. Sarraut, disait que, dans notre empire, il suffit « de se baisser pour en prendre ». L'arachide est un produit sénégalais, le copra un produit des îles océaniques, etc. En fait la moitié de nos besoins en oléagineux (particulièrement pour l'huilerie et la savonnerie marseillaises) est déjà satisfaite par nos propres territoires.

Cette proportion pourrait être considérablement augmentée, et, dans ce domaine, une production « impériale » semble réalisable. Arriverons-nous jamais à un résultat analogue pour le coton ? Une mise en valeur rationnelle de l'Afrique occidentale, la transformation, par l'irrigation, de la région du Moyen Niger en une sorte d'Égypte intérieure ouvriraient de très belles perspectives. La sériciculture indochinoise peut alléger le lourd tribut que Lyon paie au Japon. Les laines non seulement

de l'Afrique du Nord, mais de l'Afrique Occidentale peuvent lutter contre l'australienne et l'argentine à Dunkerque, puis à Roubaix-Tourcoing. Caoutchouc indochinois, bois africains, viandes conservées et frigorifiées, quel avenir !

Mais comment réaliser cet avenir ?

Que la France doive mettre en valeur ses domaines d'outre-mer, et leur demander des quantités croissantes des matières et denrées qu'elle achète au dehors, et à des pays à monnaie chère, c'est l'évidence même, et il faut être un théoricien de l'anticolonialisme pour le nier.

Mais le problème impérial est d'abord un problème de transports. A cet égard — nombre et régularité des navires, installations frigorifiques, etc. — nous sommes encore très en retard. Trop souvent nos oléagineux prennent le chemin, non de Marseille et de Bordeaux, mais de Port-Sunlight, notre graphite celui de Hambourg.

C'est surtout un problème de main-d'œuvre. Les grandes projets de barrage nigérien, qui permettraient de faire des économies sur nos 300 000 tonnes de coton américain, sont subordonnés à l'augmentation des paysans noirs. Il faut donc, d'abord, multiplier les cultures dites « vivrières », le riz, le millet, développer l'élevage, et surtout lutter contre les épidémies et endémies dévastatrices, dont la plus terrible est la maladie du sommeil. « Avant de faire du coton, disait pittoresquement un de nos gouverneurs, il faut faire du noir ». Des années d'hygiène doivent précéder, puis accompagner la mise en valeur.

Vient enfin une question terrible, parce que celle-ci ne dépend pas de nous : celle des prix. Le très bel essor colonial qui a suivi la guerre, créations d'entreprises nouvelles, plantations de caféiers, de coton, d'hévéas, ouverture de gisements miniers, a été malheureusement compromis, du jour au lendemain, par la crise mondiale. L'arachide

en coque, à Marseille, valait, aux 100 kg., 190 fr. en 1929 ; en novembre 1933, elle faisait 78 fr. Or, on peut dire que, dans l'Afrique Occidentale, quand l'arachide va, tout va. Le noir a réduit ses achats en cotonnades d'importation, même en cotonnades faites sur place ; toute son évolution économique a été brusquement arrêtée par cette baisse catastrophique du prix de son principal produit de vente. Le coton valait, aux 50 kg., près de 400 fr. encore en 1931 ; il tombe à 207 en avril 1933 ; le cacao, de 1 400 fr. anciens, équivalent de 7 000 fr. en 1914, est tombé l'autre automne à 1 600 fr.

Les blés algériens ont dû être, comme les blés français, soumis à une législation restrictive qui rappelle celle de l'ancien régime. C'est encore pis pour la vigne. Ici, les vigneronns du Languedoc se sont insurgés contre la concurrence des vins Nord-africains, et cette lutte a même failli troubler les rapports entre deux parties, cis- et trans-méditerranéenne, du territoire viticole français.

Le café, de 283 fr. les 50 kg. en janvier 1930, a passé à 120 en août 1933. Si nos planteurs ne se sont pas découragés, si le café français représente un douzième de celui du Brésil, cela tient en grande partie à ce que nous fûmes en état de guerre douanière avec ce pays. Si cette guerre cesse, ne verrons-nous pas recommencer le jeu qui a déjà accumulé tant de fois nos ruines ? Nos planteurs s'ingéniaient à planter des caféiers, qui mettent longtemps à produire ; quand ils commençaient à conquérir le marché européen, le Brésil, subitement, profitait de son quasi-monopole pour casser les prix, et nos planteurs étaient acculés à la catastrophe....

Même pour nos grandes richesses Nord-africaines, qu'arrive-t-il ? Les fers algériens et tunisiens, réclamés par la métallurgie anglaise, voyaient naguère les actions de leurs sociétés cotées à des taux qui se modelaient sur la livre sterling. Hélas ! les usines de Glasgow ont réduit leurs

commandes et la sterling a baissé. Le phosphate est atteint par les difficultés de l'agriculture européenne.

La crise, assurément, ne durera pas toujours. Lorsqu'elle sera passée, l'empire français apparaîtra ce qu'il est : un domaine prodigieusement riche, de richesses très variées. Au fur et à mesure des progrès de sa mise en valeur, il prendra une place croissante parmi les fournisseurs de la métropole. Que l'Algérie soit, à l'heure présente, le *second* de ses fournisseurs, la Tunisie le huitième, le Maroc le quinzième, l'Indochine, malgré son éloignement, le dix-septième, suivi immédiatement par l'Afrique Occidentale, ces données sont significatives. La part de nos colonies, protectorats et pays sous mandat est non plus, comme entre 1909 et 1913, de 11 à 13 % dans notre importation et notre exportation totales, mais de près de 21 aux entrées, de 31 aux sorties. Ce progrès est de bon augure pour l'avenir.

Cependant la France ne peut se contenter pour vivre de relations avec un groupe de pays qui satisfont environ le cinquième de ses besoins et absorbent moins du tiers de ses ventes. Peut-elle, pour grossir ces proportions, risquer de sacrifier ses relations avec l'Angleterre, l'Allemagne, les États-Unis, la Belgique, les Pays-Bas ? Songer que le coton « impérial » ne représente guère que le dixième des besoins de nos usines, c'est mesurer l'effort à faire. C'est dire, en même temps, le besoin que nous avons, que nous aurons longtemps encore, de l'étranger. Même sur le plan « impérial », l'autarkie nous apparaît donc comme un rêve.

Ainsi, même dans l'un des cas en apparence les plus favorables, la solution de l'autarkie n'est pas une solution.

Mais allons plus loin, et supposons un instant qu'elle fût réalisable. Quel malheur pour l'humanité, quel désastre pour la paix du monde ! C'est alors que chaque

peuple, n'ayant plus besoin de ses voisins, se ceinturerait de frontières infranchissables, vraies murailles d'acier hérissées de piques. Entre des peuples dont chacun se suffirait à soi-même, dont chacun formerait une économie fermée, plus d'échanges, plus de rapports économiques et financiers, « plus d'amour, partant plus de joie ». Plus de Société des Nations, car elle ne serait plus ni nécessaire, ni utile, ni même possible. Est-ce l'idéal auquel nous devons tendre après des dizaines de milliers d'années d'efforts vers une civilisation de plus en plus humaine ? Ne devons-nous pas nous souvenir de ces vieux auteurs pour qui la Providence avait inégalement réparti ses grâces entre les pays, précisément pour entretenir entre eux le commerce et l'amitié ?



CHAPITRE IV

LE PROTECTIONNISME HUMAIN

Il était réservé à notre temps d'inventer des formes nouvelles de protection et de prohibition. Ce ne sont plus seulement les produits, les récoltes, les troupeaux de l'étranger qu'on arrête aux frontières, c'est le cheptel humain.

1. **L'émigration.** — Lorsque, dans les époques antérieures, une crise industrielle sévissait dans un pays pauvre et surpeuplé, elle trouvait son remède dans l'émigration. Déjà dans l'Angleterre d'Élisabeth, dans la France de Henri IV et de Richelieu, était apparue cette doctrine nouvelle de la colonisation : les terres neuves ne sont pas seulement des productrices de métaux précieux, de métaux, de fourrures ; elles doivent servir de refuge aux *rogues*, aux vagabonds qui encombrant le royaume, et qui trouvent là-bas, au delà des mers, des terres à blé, des prés d'élevage. Cette idée reprit vigueur, avec l'allure d'une théorie scientifique, après la crise de 1815, et devant le phénomène grandiose de la proliféité européenne. En un siècle, plus de quarante millions d'Européens partirent, et qui ne sont point revenus. La seule Irlande, de la grande famine à 1900, envoya en Amérique plus de quatre millions d'hommes. États-Unis, Canada, Australie, Brésil, Argentine, ces sociétés se peuplèrent d'immigrants. L'Italie,

pays de natalité débordante, comptait encore 800 000 départs en 1913 — pour l'Afrique du Nord, le New-Jersey et le New-York, le Sud-Brésil, l'Argentine, l'Extrême-Orient, partout ! En dehors de l'émigration saisonnière qui permettait aux *braccianti* des régions méridionales d'aller faire les récoltes dans l'hémisphère austral pour revenir ensuite travailler dans la Pouille, l'Italie mandait ses terrassiers, ses mineurs, partout où il y avait des travaux à faire et de l'argent à gagner, à économiser, à envoyer à la famille italienne. Chantiers des chemins de fer de l'Indochine, « haciendas » de la Pampa, cafétérias de Saô-Paulo, gisements de la minette lorraine étaient les domaines du travailleur italien. La déclaration de guerre d'août 1914 vidait brusquement l'arrondissement de Briey de près d'une moitié de sa population, et l'on regardait avec stupeur, dans les gares régulatrices françaises, s'amonceler ces multitudes d'émigrants à rebours. Avant la guerre, la Brie, même la Bourgogne voyaient arriver, pour les récoltes ou les vendanges, non seulement des ouvriers belges, mais des ouvriers polonais. Ces derniers, après la guerre, venaient — près d'une centaine de mille — s'embaucher dans les houillères du Nord français, dans les mines de potasse alsaciennes. Des contrats internationaux réglèrent de plus en plus humainement ces transports d'hommes ; des « traités de travail », conclus entre les pays d'immigration et les pays d'émigration, tendaient à niveler les conditions de vie.

En dehors de ces migrations « blanches », il fallait tenir compte des migrations de peuples plus prolifiques encore, et menacés chez eux par une insuffisance vraiment malthusienne des subsistances ; peuples qu'un de nos jeunes géographes, dans un livre d'une vie intense et véridique, a pittoresquement dénommés *Foules d'Asie*¹.

1. Étienne DENNERY (Colin, éd.).

Le Chinois — John Chinaman — était partout, dans toutes les colonies européennes d'Extrême-Orient, en Californie, dans les petits métiers des villes américaines du Centre et même de l'Est : il y a encore un quartier chinois à New-York, à Boston. Les Japonais, de plus en plus étouffés dans leurs îles trop petites, essaient partout ; au début du siècle, ils étaient à peu près la moitié de la population des Hawaï, 80 000 en Californie, 140 000 dans l'Amérique latine.

2. Les lois contre l'immigration. — Mais déjà commençait la réaction xénophobe. Les Dominions australiens et les États-Unis voyaient dans la protection surtout un moyen de maintenir les hauts salaires et le train de vie, le *standard of life*, de leurs ouvriers. Or les Jaunes n'avaient pas seulement le tort d'être jaunes, de passer aux yeux des Églises pour des « païens », de choquer les habitudes d'hygiène et de moralité des sociétés d'origine européenne ; ils étaient des travailleurs au rabais. Dès 1906, la Nouvelle-Zélande se ferme aux Jaunes. Aux États-Unis, le *gentlemen's agreement* aboutit au même résultat dès 1908. Mais on ne fait pas à la xénophobie économique sa part. Italiens, Galiciens et Polonais, Slovaques, Hongrois ou Roumains, Syriens, etc. se contentent aussi de salaires qui, pour l'ouvrier qualifié de souche américaine (c'est-à-dire transplanté plus tôt), sont des salaires de famine.

Nous n'analyserons pas les lois américaines sur l'immigration de 1924 et 1927. Le système des *quotas* n'a pas seulement fermé pratiquement les États-Unis à l'immigration, substitué un maximum légal de 80 000 entrées par an au million des années 1909-1913, enlevé par conséquent aux machines explosives que sont les populations prolifiques et pauvres leurs soupapes de sûreté ; ces lois ont encore, parce qu'elles établissent des discriminations à base « raciste », éveillé une irritation profonde et per-

manente chez les populations classées comme indésirables. Or les Dominions ont tous, plus ou moins, suivi l'exemple de l'Oncle Sam.

Bien plus, la xénophobie yankee tend à se répandre dans les pays mêmes que la guerre avait transformés en pays d'immigration, qui avaient fait appel d'une façon massive aux travailleurs étrangers pour réparer leurs désastres et reconstituer leurs industries. On les a d'abord accueillis à bras ouverts, bien plus, appelés à grands cris. Maintenant que la crise est venue, et que le chômage atteint les ouvriers nationaux, ils sont trop ! Le bariolage ethnographique de certaines régions usinières (Nord, banlieue parisienne) rend les Français plus indulgents pour le système américain des *quotas*. Le moindre incident, né des conditions du travail et parfois de l'imprévoyance des autorités ou sociétés responsables, sert de prétexte pour réclamer le refoulement de la main-d'œuvre étrangère. Même des événements qui n'ont aucun rapport avec la vie économique déclenchent des vagues de protectionnisme humain : que des conspirateurs, qui n'étaient assurément pas des travailleurs, commettent un attentat sur le sol français, on en profite pour exiger des mesures en faveur des ouvriers nationaux.

État d'esprit très redoutable. Car ces rivalités entre populations ouvrières de nationalités différentes vivant dans le même port ou le même centre minier peuvent à tout moment engendrer des rixes, avec leurs suites imprévisibles. Émeutes, morts d'hommes, drapeaux ou écussons consulaires brûlés ou traînés dans la boue, il n'en faut pas davantage, dans les conditions de la publicité moderne, pour déclencher la guerre, sans que les gouvernements puissent rien faire pour l'empêcher. Sans parler de ces cas extrêmes, le protectionnisme humain réagit sur le protectionnisme tout court, et devient un nouveau facteur de surproduction.

« Dans les pays — disait le délégué italien Belloni à la conférence de 1927¹ — dans les pays à haute densité de population et qui n'ont pas de ressources naturelles, s'il n'y a pas un libre mouvement de population dans le monde, il n'y a qu'un seul moyen pour le gouvernement de faire face à son devoir le plus étroit, qui est de donner du travail et une garantie de travail à ses ressortissants. Cet unique remède, c'est la création d'une atmosphère, d'un climat artificiel dans le pays, à l'aide d'une barrière douanière ou d'un système protecteur établis dans le pays même ».

3. L'isolement intellectuel. — L'une des conséquences les plus déplorables et les plus dangereuses du nationalisme économique, c'est que les peuples en arrivent à ne plus se connaître les uns les autres. Pour s'aimer, ou du moins pour ne se pas haïr, pour se supporter les uns les autres, il faut d'abord se comprendre, s'élever au-dessus de ses habitudes, de ses façons de penser, de ses préjugés nationaux, admettre les façons de penser et jusqu'à la façon de manger du voisin. Or nos « voisins » aujourd'hui, c'est toute la Terre. « Rien que la Terre. »

Par quels moyens, dès le haut moyen âge, les peuples arrivaient-ils à se pénétrer les uns les autres ? D'abord, par la circulation des maîtres et des élèves entre les grandes écoles pourvues d'une renommée internationale. La Montagne Sainte-Geneviève, Toulouse, Padoue, Prague, Pavie, Oxford, Cambridge, Salamanque, Cracovie, les universités allemandes, c'étaient autant d'oasis de l'esprit humain. Les « matricules », les « livres du recteur », où les jeunes seigneurs inscrivaient leurs noms à côté de ceux des humbles clercs et faisaient dessiner leurs armes, portent encore témoignage de ce libre-échange

1. Cité par MORINI COMBY, *Protectionnisme et mercantilisme*.

des civilisations. A Paris, des étudiants envoyés par toutes nos provinces pouvaient s'asseoir à côté d'élèves anglais, espagnols, allemands, scandinaves, parfois venus de la lointaine Finlande. Les nôtres s'en allaient en Italie écouter à Padoue les docteurs hardis de l'averroïsme ; plus tard, ils partiront pour Wittenberg ou Heidelberg. Car l'humanisme et la Réforme auront encore pour effet d'internationaliser la culture, de créer une véritable république des intelligences. N'est-ce pas un symbole que la présence simultanée à Paris, où ils auraient pu se rencontrer il y a eu hier tout juste quatre cents ans, du noble biscayen qui devint saint Ignace et du jeune juriste picard qui s'appellera Jean Calvin ? C'est toute l'Europe savante qui viendra s'asseoir, à la fin du xvi^e siècle et au xvii^e siècle, dans les amphithéâtres de Leyde, non seulement pour y discuter de théologie, y apprendre la critique philologique, mais pour s'y initier à l'astronomie et aux sciences expérimentales. Le patrimoine spirituel de notre humanité occidentale s'est vraiment constitué sur les bancs de ces écoles.

A côté de ce contact direct des disciples et des maîtres, le livre. Surtout depuis la découverte de l'imprimerie, le livre est un article de grand commerce international. Foires de Lyon, d'où les tonneaux de papier imprimé s'en allaient aux foires espagnoles et dans les pays les plus divers, foires de Francfort dont les prospectus annonçaient au monde entier les nouveaux ouvrages. Malgré le Saint-Office et les consistoires, malgré les *index* et les arrêts ordonnant à la main du bourreau de brûler les livres, la pensée ne connaissait pas de frontières. Ne lisait-on pas, à la barbe des Inquisiteurs, Érasme jusqu'au Mexique ? N'a-t-on pas sauvé des flammes genevoises un exemplaire du livre de Michel Servet ? Quand le latin cesse d'être une langue commune des savants, et avant que le français lui ait presque succédé dans ce

rôle, toute œuvre importante, d'imagination ou de science, est alors traduite, et avec une rapidité qui souvent nous étonne, dans la plupart des langues européennes.

Enfin, depuis le développement des communications, surtout vers la fin du XIX^e siècle, un autre moyen s'était développé de libre et fréquent commerce entre les nations, à savoir le tourisme. Il avait été, jadis, le privilège des nobles, des riches bourgeois comme Montaigne, des fils de famille emmenés, pour ainsi dire, dans les bagages d'un ambassadeur, de quelques esprits curieux qui, au retour, publiaient soigneusement leurs itinéraires et leurs recueils d'impression. On était d'ailleurs avide, partout, de ces relations de voyage. Nous ne pouvons considérer comme les héritiers de ces premiers touristes les torrents d'émigrés que la misère, les persécutions, l'amour de l'or arrachèrent d'Europe pour les jeter, surtout depuis 1820, sur les rivages du Nouveau Monde. En ce temps et durant de longues années encore, le tourisme n'était représenté que par quelques très riches et rares personnages, des « milords » anglais surtout, qui promenaient sous les cieux les plus divers leur faste, leurs équipages, leur ennui, leur indifférence et leur incompréhension totale des choses et des hommes qui ne leur étaient pas familiers.

Mais tout avait changé dans les années 1870-1914. C'étaient toutes les classes, et de plus en plus les classes moyennes, c'était surtout la jeunesse qui profitaient des facilités nouvelles pour aller voir si vraiment *tutt'il mondo è fatto come la nostra famiglia*. Il y avait, assurément, dans l'esprit de ces *globe-trotters*, bien des observations superficielles, bien des résistances irréfléchies devant la cuisine, le costume, les coutumes des peuples visités. A la longue, le nationalisme intellectuel cédait pourtant devant cette notion plus humaine qu'après tout les autres ont bien le droit d'être ce qu'ils sont. Même certains troubles économiques de l'après-guerre eurent, à cet

égard, des effets bienfaisants. Il fut un temps où, grâce à la chute du franc et à la puissance alors indiscutée de la sterling, jusqu'aux chômeurs britanniques venaient passer leur *week-end*, et parfois des semaines entières, sur le continent. Il s'agissait, notez-le bien, d'une classe jusque-là insulaire par définition, mais bien plus capable que les « milords » d'observer, de voir et de comprendre, et dont les préjugés fondaient peu à peu à la lumière des faits. Albion découvrait l'Europe, et cessait de la mépriser. Inversement, c'était le temps où les Français, profitant de la débâcle des « couronnes », découvraient l'Europe centrale et danubienne, non seulement l'Autriche, mais la Bohême, la Serbie, la Hongrie, la Roumanie.

Et maintenant, où en sommes-nous ?

Le livre ?

Je ne parle même pas — car il ne s'agit plus ici d'un phénomène économique — des pays qui ont rétabli chez eux une Inquisition pire que celle du Saint-Office, qui ont ressuscité les index et les brûlements de livres, qui se sont délibérément retranchés de ce que nous appelions tout à l'heure la république des esprits. Mais partout le déséquilibre monétaire a rendu très difficile l'acquisition et la circulation des ouvrages. C'est un très gros malheur que les livres anglais et américains, même avec la baisse du dollar et de la livre, soient d'un prix inaccessible pour les bourses françaises et, à plus forte raison, pour celles des pays dont la monnaie est inférieure à notre franc. J'ai sur ma table un livre américain d'histoire européenne, paru d'hier, indispensable à nos étudiants : il est marqué \$ 7.50, soit plus de 112 fr. Un livre néerlandais est facilement facturé 10 florins, soit plus de 120 fr. Représentons-nous ce que signifient ces chiffres pour l'étudiant tchèque, pour le yougoslave, le roumain, le viennois. C'est toute une part du travail scientifique et du mouvement philosophique qui leur devient, brutalement, inac-

cessible. Silence aux pauvres ! Bien pis, ignorance forcée des pauvres ! Et, comme si cela ne suffisait pas, la douane intervient. Car l'ingéniosité des droits et des taxes ne ménage pas cette marchandise sacrée entre toutes, cette marchandise pour laquelle on aurait dû inventer le libre-échange universel, à savoir l'immatérielle denrée dont se nourrissent les esprits. Le public ne sait peut-être pas que, dans notre pays si fier de son rayonnement intellectuel, les professeurs et les savants payent des droits de douane sur les livres qu'ils doivent lire, obligatoirement, pour en faire passer le contenu dans leur enseignement ou pour les utiliser dans leurs recherches, comme ils payent, d'ailleurs, pour les instruments de leurs laboratoires. Ils payent — nous en faisons chaque jour l'expérience —, même quand ces livres leur sont adressés gratuitement, à titre d'hommage, par d'anciens élèves qui ont transporté notre culture à l'étranger, par des collègues qui reconnaissent leur mérite et à qui, en retour, ils doivent envoyer leurs propres œuvres. Ils payent, même si ces livres leur sont adressés par des académies ou sociétés étrangères qui leur ont fait l'honneur de les inscrire parmi leurs membres correspondants. Les services de l'Éducation nationale et ceux des Affaires étrangères se réjouissent de voir nos compatriotes répandre ainsi à travers le monde le renom de la science française ; mais les services des Finances frappent ce renom d'une pénalité. Et, raffinement d'ingéniosité fiscale, ils perçoivent — en fait et malgré les promesses de la loi — une taxe plus élevée sur les livres imprimés en français à l'étranger, en Belgique wallonne, en Suisse romande, au Canada. Défense aux écrivains d'outre-frontière d'écrire en français ! Pour servir les intérêts protectionnistes des imprimeurs français qui craignent de voir quelques éditeurs faire imprimer leurs livres hors frontières au rabais, la douane travaille consciencieusement contre le

maintien et la diffusion de notre langue à l'étranger !

A côté du livre, la revue, le journal. Sauf pour les classes riches, les organes où s'exprime l'opinion publique de chaque pays ont de moins en moins de circulation internationale. Comment, dès lors, chacun n'arriverait-il pas à ignorer les autres, à se claquemurer dans ses façons d'être et de penser ?

Passons au tourisme, dont nous avons montré l'importance pour quiconque pense que le « désarmement moral » doit précéder l'autre. Assurément on n'applique pas, sans tempérament, à cette classe de voyageurs les règlements qui s'opposent à l'immigration proprement dite. On multiplie même, dans les pays où ils entrent, les facilités et parfois les faveurs. Les taxes sur les étrangers, qui existent à peu près partout et sont parfois assez lourdes, sont allégées pour les séjours de brève durée, surtout quand le prétexte invoqué est l'étude. Que, dans un pays de très haute civilisation, l'entrée des étudiants relève non du Ministre de l'Éducation, mais de celui du Travail, que ces apprentis de la pensée soient même soumis à des visites humiliantes qui semblent, elles, relever de la zootechnie douanière, c'est là une déplorable exception, et qui confirme la règle. Les compagnies de navigation, bien empêchées de recruter un fret humain pour leurs bateaux vides, créent des tarifs spéciaux pour « touristes » et « étudiants ». Les administrations ferroviaires se disputent l'honneur de les transporter. La palme, en la matière, appartient à l'Italie : année sainte, dixième année de la révolution fasciste, expositions de Rome, de Naples, de Milan, voyages de noces, dates bimillénaires, tout est prétexte à des réductions qui vont jusqu'à 70 %. Même des pays où les tarifs ferroviaires normaux sont très élevés, comme la Suisse, offrent aux touristes, estivants ou hivernants, des conditions très avantageuses. L'Autriche imite la Suisse, les réseaux

français s'engagent dans cette voie.

Mais nous retrouvons ici la perpétuelle contradiction qui caractérise toute notre vie économique internationale. On invite touristes — et étudiants avec eux — à entrer, mais on accumule les obstacles à la sortie. La solidité du franc travaille aujourd'hui contre le prestige intellectuel des universités françaises : notre clientèle de l'Europe orientale, Bulgares, Serbes, Roumains, des pays baltiques, de l'Amérique du Sud, même des pays anglosaxons se restreint parce que le cours du shilling autrichien, de la couronne tchécoslovaque, du zloty polonais, du dinar, voire du dollar, ne permet plus à ces étudiants de vivre en France avec les subsides que leurs familles ou leurs gouvernements peuvent mettre à leur disposition, parce que les touristes de ces mêmes origines ne peuvent plus, sur leur maigre budget de vacances, se payer un voyage dans un pays où leur monnaie est dépréciée.

Et même quand ils peuvent, de cette monnaie, se procurer la quantité suffisante, ils ne peuvent pas la sortir ! Évidemment les lois sur — ou plus exactement contre — l'exportation des capitaux n'ont pas été inventées pour entraver la circulation des touristes et des étudiants — sauf dans les cas spéciaux où des considérations politiques sont intervenues pour empêcher les citoyens de tel pays d'aller villégiaturer ou skier dans tel autre. Mais ces lois ont ce résultat. Il y a, encore, des fortunes en Amérique du Sud ; mais ces fortunes sont bloquées à la Plata, au Brésil, en Uruguay. Conséquence néfaste, car dans ces pays de civilisation ibérique, toute l'« intelligence » avait coutume de regarder vers l'Europe, non seulement vers les anciennes mères-patries espagnole et portugaise, mais vers la France, vers Paris, vers Bordeaux. C'est là que venaient se former, en particulier, les médecins argentins ou brésiliens. Combien d'habitants de Buenos-Aires, de Rio, de Montevideo avaient un appartement à Paris,

une villa sur la côte basque ! Ils ont été obligés de s'en défaire, parce qu'ils ne recevaient plus de chez eux de quoi payer leur loyer ! Si cette situation dure, ne verrons-nous pas ces peuples, si proches de nous par leur civilisation et leurs façons de penser, s'enfoncer dans un « américanisme » farouche ? A quoi sert de multiplier les services rapides, à quoi servent les prouesses des aviateurs qui rapprochent Dakar de Natal, si l'Atlantique Sud devient un abîme économique et monétaire ? Abîme moins profond encore que celui de nos contradictions.

En Europe même, que de difficultés ! Un Allemand pouvait, jusqu'en juillet 1933, emporter avec lui 700 Reichsmark ; ce chiffre a été réduit à 200, puis à 50, hier enfin, pour certains cas, à 10 Reichsmark, — soixante francs ! Autant dire que, sauf autorisation spéciale — raisons d'urgence, mentionnées sur le passeport, ou, pour les étudiants, attestation de l'« intérêt primordial de leurs études au point de vue de la politique culturelle », — autant dire que les Allemands ne peuvent plus sortir d'Allemagne.

L'Espagnol ne peut emporter, sauf justification, que 5 000 piécettes pour trois mois. Aussi les 350 000 sorties d'Espagne que l'on comptait en 1929 sont-elles, en 1933, tombées à 95 000. L'Italien peut avoir sur lui 5 000 livres, aux dernières nouvelles, 2 000, mais le Tchèque 1 000 couronnes, l'Autrichien 200 shillings. Le Hongrois, autre système de restriction, paie, sur chaque somme de 50 pengoes et pour chaque voyage, une prime au change de 20 %.

Chacun de nous recueille tous les jours les confidences attristées d'amis étrangers qui ont dû renoncer à un projet de voyage longtemps caressé, parce qu'ils ne peuvent emporter les fonds qui seraient nécessaires pour payer les frais de leur séjour ! Paradoxe étrange : jamais

on n'a mis si peu de temps pour traverser d'immenses distances ; jamais il n'a été plus difficile de les franchir. L'humanité devient casanière, au temps des trains rapides, des paquebots puissants, des autos, des avions.

Les résultats de cette politique ne se sont pas fait attendre. Jetez un coup d'œil sur les chiffres des voyageurs des États-Unis vers l'Europe dans quelques-unes des années récentes et vous serez édifiés :

1930	367 800
1933	199 900

Si nous prenons pour ce même pays la classe « touristes » des compagnies de navigation, et la 3^e classe, nous constatons qu'en 1932 elles représentaient respectivement 82 et 146 000 passages ; en 1933, elles donnent 56 et 85 000. C'est donc la disparition du voyageur moyen, celui à qui il était le plus nécessaire de révéler qu'il existe un autre continent que l'Amérique et de montrer comment l'Europe est faite.

Si nous regardons les choses de France, nous constatons que le mouvement des entrées, par années et par origines, s'établit comme suit (en milliers de voyageurs) :

	1929	1931	1932	1933
D'Angleterre	881	870	522	585
Des États-Unis ...	350	205	143	101
D'Espagne	350	250	120	95
D'Amérique du Sud	150	88	20	11
Les totaux étant de	1 911	1 542	944	931

En dehors d'une baisse générale catastrophique, on notera la quasi-réduction à néant des voyageurs des pays ibériques. L'Atlantique Sud redevient un océan désert.

Le mouvement est encore accru, comme celui de l'autarkie économique, par les propagandes nationales. Elles n'ont pas toujours pour mobiles des oppositions politiques, comme la rivalité des stations allemandes et autrichiennes, mais des raisons purement économiques, le désir de voir les nationaux consommer leur budget de vacances dans le pays et pas ailleurs. Tandis que de belles affiches, d'alléchants prospectus nous sollicitent aux voyages lointains, veulent nous entraîner vers les fjords scandinaves ou les îles dalmates, nous entendons de sévères rappels à l'ordre. *Stay in England, Visit your country first* forment la contre-partie du *Buy British*. Notre mot, très louable d'ailleurs : « Français ! Visitez l'Afrique du Nord », correspond à la campagne en faveur de l'*Empire marketing*. Une agence, une société française lance-elle cette formule d'apparence innocente : « Voyages en Suisse » ? Aussitôt elle soulève contre elle une conjuration d'hôteliers. Partout éclatent ces manifestations exaspérées d'un nationalisme touristique.

Il est bon assurément, de connaître son pays, surtout quand il est la France. Mais il était bon, aussi, pour l'entente entre les hommes et pour la paix, de désirer savoir comment va le vaste monde. Jamais il n'a été plus nécessaire d'établir entre les hommes une « intercourse » permanente, des rapports de tous les jours ; or les peuples s'ignorent de plus en plus et s'enfoncent dans une sorte d'ensauvagement. « Comment peut-on être Persan ? » demandaient les Parisiens du temps de Montesquieu. Si l'autarkie économique aboutit à une sorte d'autarkie intellectuelle — la pire de toutes — on se demandera bientôt : Comment peut-on être Turc, ou Tchèque, ou Scandinave, ou Russe, ou Yankee ? — je n'ose ajouter : Chinois ? ou Japonais ? On n'aime pas les gens sans les connaître. Mais de les ignorer à les haïr, la marche est brève.

Nous possédons — c'est une des créations de la paix de 1919 et l'un des outils mis au service d'une paix future — un Institut international de Coopération intellectuelle. Mais à quoi, malgré le dévouement de ses chefs et de ses membres, à quoi pourra-t-il être bon si les conditions économiques lui rendent la tâche impossible ? A quoi, si, dans un pays qui se vante d'être le « dernier carré de la liberté », on voyait se répandre une sorte de xénophobie intellectuelle qui aurait, si elle avait triomphé plus tôt, empêché un Metchnikoff ou une M^{me} Curie d'illustrer la science française, tout comme le hitlérisme a exclu un Haber de la communauté allemande ?

CHAPITRE V

DÉSÉQUILIBRE MONÉTAIRE ET DUMPING DES CHANGES

1. Des parités monétaires. — Pour s'entendre, des interlocuteurs doivent nécessairement parler la même langue, ou bien parler des langues qui puissent se traduire les unes dans les autres, en vertu de règles fixes, immuables ou peu variables, et connues de tous. Qu'entre deux conférences internationales une ou plusieurs des langues représentées changent leur morphologie ou leur syntaxe, la tâche des traducteurs devient impossible, et nous revenons à la tour de Babel.

De même, pour commercer entre eux, les peuples doivent utiliser soit la même monnaie, soit des monnaies qui soutiennent, les unes vis-à-vis des autres, des rapports déterminés, ou à peu près constants : tel objet, facturé à Londres en livres, valant à Paris tant de francs, à Berlin tant de marks, valeur qui ne change pas entre le jour de la commande et celui du règlement. L'expéditeur et l'importateur pourront calculer à l'avance, chacun dans sa monnaie nationale, le prix de vente ou d'achat, compte tenu des frais de transport et de douane. Car l'exportateur anglais saura, en consultant le tarif douanier français, qu'il devra majorer chaque article de tant de francs et centimes, c'est-à-dire de tant de shillings et de pence.

Tel était, à peu de chose près, l'aspect monétaire des relations commerciales avant 1914. L'or jouait le rôle de monnaie internationale, le plus souvent sous la forme commode de traites sur Londres, libellées en sterling ou en monnaies évaluées en fractions de sterling. Ni par rapport à la monnaie anglaise, ni entre elles, les diverses monnaies ne soutenaient des rapports absolument immuables. La parité théorique entre les monnaies, c'est-à-dire l'expression comparée de leurs respectifs poids d'or, était rarement réalisée en fait, à savoir seulement quand la balance des comptes entre deux ou plusieurs pays était strictement en équilibre : un *plus* ou un *moins* de créances d'un côté, de dettes de l'autre, faisait fléchir l'aiguille. Mais ces oscillations étaient de très faible amplitude ; elles étaient comprises, non seulement en théorie mais en fait, entre deux points voisins, dits « points d'or » d'entrée et de sortie. C'est-à-dire que si la valeur de la livre chez nous descendait trop au-dessous de la somme exacte de 25 fr, 2213 (anciens francs) ou s'élevait trop au-dessus de cette somme, il devenait plus avantageux de régler en métal les différences ; et immédiatement des envois d'or, du Nord au Sud du Canal ou inversement, tendaient à rétablir l'équilibre. Du moins entre les pays de l'Europe occidentale et centrale, pays monométallistes-or ou soumis à un bimétallisme conventionnel, comme ceux de l'Union latine, les phénomènes du change étaient pratiquement comme s'ils n'étaient pas. Ils alimentaient bien les opérations d'arbitrage des cambistes professionnels, opérations portant sur des fractions infimes (cents, pence ou centimes) et qui n'étaient avantageuses qu'en raison de la quantité des valeurs arbitrées ; ils incitaient tel commerçant avisé à se « couvrir » à l'avance contre les risques du change, par exemple tel acheteur de coton à Liverpool à se procurer des livres lorsqu'elles étaient à bon marché en prévision d'un léger relèvement le jour où

les affaires auraient toute leur activité. Mais le public pouvait ignorer, et ignorait en fait ces mystères. On savait qu'il fallait se préoccuper des variations du change dans les relations avec les pays monométallistes-argent, ceux de l'Extrême-Orient, de l'Amérique du Sud, avec quelques pays européens considérés comme retardataires. On n'en tenait pour ainsi dire aucun compte entre les pays industriels.

La guerre, et la paix, ont changé tout cela. L'accord des changes conclu entre certains États alliés et associés (l'Italie n'y avait jamais été incluse), en réalité entre États-Unis, Grande-Bretagne et France, a été brusquement déchiré en avril 1919. Dès lors, sur la balance internationale, les dettes de guerre ont pesé de tout leur poids, entraînant non seulement les monnaies des États vaincus soumis au paiement des réparations, mais même des États alliés ; à un certain moment, de tous les États alliés vis-à-vis d'un seul État associé, créancier de tout le monde et qui n'était le débiteur de personne. C'est ainsi, d'étape en étape, que le dollar, de l'ancienne parité de 5 fr, 25, était monté à plus de 25, voire à près de 41 fr. en juillet 1926.

2. Dévaluation monétaire. — Au déséquilibre causé par les dettes s'était ajoutée l'inflation. Volontaire chez les uns, ingénieux système pour volatiliser les dettes par une banqueroute catastrophique, elle aboutissait à créer des unités infimes et toujours décroissantes de monnaie, qui se comptaient, pour les moindres achats ou services, par milliards ou par trillions. Involontaire, due en très grande partie au déficit chronique des budgets et à des folies financières, elle aboutissait ailleurs à une faillite partielle. Sauf quelques États farouchement fidèles à l'or, Pays-Bas, Suisse, tout le monde, en Europe, a fait faillite. Même la solide Angleterre, en ce temps, avait laissé ébran-

ler la monnaie dont la stabilité faisait son orgueil depuis la réforme d'Élisabeth.

Nous ne rappellerons pas la sarabande des changes dont nous avons alors été témoins et victimes, ni les mesures de stabilisation qui, en 1926-1928, avaient rendu au commerce une certaine sécurité. Car, nous le répétons, il est quasi impossible de faire des affaires si, en lançant une traite d'une valeur déterminée, on ne sait pas ce que cette valeur représentera le jour de l'échéance. C'était, dira-t-on, le sort commun jadis, au temps où la monnaie de compte n'entretenait que des rapports variables avec les monnaies réelles. Mais ce temps, ce « moyen âge » monétaire, on croyait en être définitivement sorti.

Nous y sommes rentrés, et en plein. Quelles sont les conséquences ?

3. Conséquences de la dévaluation. — Lorsqu'un pays dévalue sa monnaie, c'est exactement comme s'il relevait, d'un trait de plume, tous les articles de son tarif douanier, voire comme s'il taxait les articles que jusque-là il admettait en franchise. En apparence la soierie lyonnaise, à l'entrée en Belgique, paie, si les droits n'ont pas changé nominalement en francs belges, une taxe un peu plus légère en valeur-or ; mais, tandis qu'elle se vendait au mètre 50 fr. quand le franc belge équivalait au franc français, elle vaudra non plus dix belgas, mais plus de 14, soit plus de 70 francs belges. La Bruxelloise la plus élégante, mais dont les revenus sont évalués en francs belges, hésitera devant cette hausse. Ajoutons que, de son côté, l'administration belge tendra à relever, en francs et centimes belges, le taux de sa taxe sur les soies, ne serait-ce que pour maintenir ses recettes en valeur-or. L'importateur sera donc frappé deux fois. Encore avons-nous choisi une monnaie dont la dépréciation, par rapport au franc français, est peu considérable et d'une relative

stabilité. Mais s'il se produit quelque part une chute de niveau à la fois considérable et brusque, c'est un pays qui se ferme, du jour au lendemain, à l'importation des pays à monnaie stable. La baisse subite du dinar de près de 50 centimes à moins de 40 centimes français équivalait, l'an dernier, à la clôture de la Yougoslavie. La dévaluation de 16 % sur la couronne tchécoslovaque frappe l'importation tout comme si le tarif avait été, par décret immédiatement exécutoire, relevé de 16 %.

En revanche, les États qui déprécient leur monnaie — ou dont la monnaie se déprécie — y trouvent d'abord un certain avantage. L'exportation leur est plus aisée, car une partie des composantes de leurs prix de revient, salaires, transports intérieurs, amortissement des capitaux ou rente du sol, matières ou denrées autochtones, continuent à se payer en monnaie nationale dépréciée et bénéficient, sur le marché international, de l'écart entre l'ancienne et la nouvelle valeur-or de cette monnaie, toutes choses restant égales d'ailleurs.

On se rappelle l'apologue bimétalliste de Thiers : le moujik russe s'enrichissant à chaque tour de roue que faisait sa charrette pour transporter son blé de la steppe, où il valait de l'argent, vers Odessa, où il vaudrait de l'or. C'est ainsi que les pruneaux serbes, payés en dinars au paysan yougoslave, battront à Vienne ou à Rome les pruneaux d'autre origine. La chute du dollar, des environs de 25 fr. français à 15 fr., le président Roosevelt l'a présentée aux fermiers de l'Ouest comme une mesure de salut, c'est-à-dire comme le moyen de rendre leur blé, leur maïs, leur saindoux, leurs viandes conservées, leurs pamplemousses accessibles au consommateur européen. L'ancienne livre sterling à plus de 124,21 de nos francs de 1926, c'était la Grande-Bretagne pratiquement interdite au touriste européen, l'obligation pour celui qu'y appelaient ses affaires d'y séjourner le moins possible, la fermeture du

continent à la cotonnade, au lainage, au papier anglais. Tout a changé avec les dévaluations successives de la livre, surtout après celle qui l'a ramenée à moins de 75 fr. : on reprend le chemin de l'Angleterre, parce que le séjour en devient accessible aux bourses moyennes, tandis que s'arrête le mouvement inverse qui amenait des flots d'Anglais sur nos côtes. Bien plus, le touriste continental s'habille à Londres, et les étoffes anglaises reviennent chez nous.

Ces avantages, au moins apparents et momentanés, de la dévaluation entraînent une conséquence déplorable pour la morale internationale. En dehors des États qui ont délibérément dévalué pour ne pas payer leurs dettes, en dehors de ceux qui ont, comme la France en 1926, comme la Belgique, comme l'Italie, stabilisé leur monnaie très au-dessous du pair ancien pour sortir d'une crise monétaire tragique, nous assistons à des dévaluations volontaires qui ont pour objet comme pour effet la conquête des marchés extérieurs. On a créé, pour caractériser des ruptures d'équilibre telles que celles que nous signalions à propos du dinar yougoslave, l'expression de « dumping des changes ». Elle n'est pas très juste : le *dumping*, systématiquement pratiqué par les cartels allemands avant la guerre, est une opération qui consiste à vendre un article à son prix fort sur le marché intérieur pour pouvoir faire, sur le marché extérieur, des sacrifices qui rendent toute concurrence intenable. Ici, nous l'avons vu, il y a, au contraire, baisse des prix de revient intérieurs. Mais le résultat est le même. Et il est si séduisant que, dans les pays restés fidèles à la monnaie-or (France, Hollande, Suisse, etc.) on entend chaque jour des industriels exportateurs réclamer la dévaluation comme une panacée.

Panacée dangereuse, et d'effet peu durable. Car l'écart entre les prix de revient intérieurs et le prix mondial des

objets vendus ne se maintient qu'un temps. Malgré toutes les barrières dont nous n'avons caché ni la hauteur ni l'épaisseur, les diverses économies nationales se comportent à la longue, et se sont comportées de tout temps comme des vases communicants. Tant qu'on peut, dans le pays à monnaie dévaluée, maintenir le niveau nominal des anciens prix, la dévaluation continue à sortir son plein effet sur les marchés d'exportation. Mais, plus ou moins vite, s'établit entre les diverses monnaies, à défaut de l'ancienne parité métallique, une parité des pouvoirs d'achat ; c'est-à-dire qu'il faudra au paysan yougoslave une plus grande quantité de dinars pour payer son pain, ses vêtements, ses outils (dont plusieurs viennent, médiatement ou directement, de l'étranger) ; de là une réduction progressive de l'écart entre les prix intérieurs et les prix extérieurs, réduction à laquelle il ne pourrait être remédié que par une nouvelle dévaluation, puis par d'autres encore : une cascade de dévaluations qui mènerait le dinar vers zéro !

Il est possible, grâce à une forte discipline, à la fois légale et civique, de maintenir pendant un temps le niveau des prix dans des pays à monnaie dévaluée : l'Angleterre l'a fait, et aussi la Tchécoslovaquie. Mais dès à présent on signale un relèvement des prix intérieurs dans l'un et l'autre pays. Et puis il ne faut pas oublier que le phénomène a deux faces. Le vieux Caton rêvait d'un propriétaire rural qui serait toujours vendeur, acheteur jamais. Mais les États sont acheteurs et vendeurs. A moins de supposer un État aux ressources illimitées, un État capable de pratiquer l'autarkie, il lui faudra se procurer au dehors des denrées et des matières. La France, avec un franc déprécié, vendrait plus facilement ses soieries à Londres et à Bruxelles, d'accord ; mais elle paierait plus cher les cocons et les soies grèges qu'elle achète à Yokohama. A moins donc de restaurer (ou plutôt d'ins-

taurer) dans les Cévennes une sériciculture d'une telle puissance qu'elle nous fournisse toute la soie dont nous avons besoin et à des prix de revient non supérieurs aux prix de la soie japonaise rendue en France, l'industrie lyonnaise profiterait de la dévaluation pendant le temps très court où elle pourrait vivre sur ses stocks de matière première. Après quoi son pauvre franc, déjà amputé des quatre cinquièmes et qui s'amenuiserait encore, ne pourrait plus lui acheter, en Extrême-Orient, de quoi alimenter ses métiers.

La « manipulation des monnaies » n'a que des dangers limités pour les États-Unis, précisément parce que la nature leur permet un certain degré d'autarkie industrielle. L'Angleterre a pu maintenir longtemps et ne voit croître que lentement des prix intérieurs exprimés en une sterling dépréciée de 30 % (la hausse des prix ne dépassant pas 10 %) parce qu'elle a derrière elle l'Empire avec ses réserves de denrées et de matières, et parce que sa situation financière reste très forte. Entraînant dans son sillage non seulement les monnaies de tous ses dominions, mais encore les monnaies qui, traditionnellement, comme celles des pays scandinaves, sont dans la dépendance de la sterling, elle joue sur un échiquier monétaire qui couvre une partie considérable du monde ; elle ne risque pas d'être isolée.

Ce qui caractérise ces récentes manipulations monétaires, c'est qu'elles n'ont pas été, comme les dévaluations d'après-guerre, imposées par les difficultés financières et l'inflation. Au contraire, les États qui ont rompu avec l'étalon-or avaient souvent une situation budgétaire saine, et l'encaisse-or de leurs banques centrales couvrait largement leur circulation. En constatant que les États-Unis s'enorgueillissaient de détenir les 45 % du métal jaune de la planète, qui aurait pu croire que le dollar, considéré depuis 1918 comme le type classique de la monnaie-or,

allait devenir une monnaie aberrante, et qui pourra perdre jusqu'à 50 % de sa valeur ancienne ? Or Londres est obligé de maintenir la sterling dans un rapport à peu près fixe avec le dollar sous peine de livrer à son rival le marché du monde. La livre descend, lentement, prudemment, mais descend tout de même vers le dollar, à la recherche d'une parité nouvelle.

Ces « manipulations », il n'est pas besoin d'être grand clerc pour s'apercevoir qu'elles rendent encore plus insoluble le problème du rétablissement des relations commerciales confiantes et sûres entre les peuples. Impossible, et même inutile, de chercher à stabiliser les tarifs douaniers si l'on ne peut réaliser un accord préalable sur les monnaies. Là est l'explication évidente de l'échec de cette conférence de Londres de juin 1933, dont le grand public attendait naïvement le retour de la paix économique.

Cette conférence officielle avait été précédée, à Londres même, du 29 mai au 2 juin, par une très laborieuse conférence d'études et de recherches, sur « l'État et la vie économique », sixième conférence des Hautes Études internationales, sous le patronage de la Société des Nations. On avait essayé, d'un point de vue scientifique et désintéressé, d'y examiner et discuter ces questions. Gros travail, dont l'essentiel est consigné dans un volume de 450 pages. Simples chiffons de papier pour la conférence officielle qui s'ouvrit le 12 juin, et qui ne tint littéralement aucun compte de ce labeur préparatoire. Conférence qui réunissait 3 000 — je dis : trois mille — participants, représentant 66 États ! Le souvenir de la tour de Babel s'impose de nouveau.

Au reste, cette conférence était condamnée à l'échec avant même de s'ouvrir, et précisément pour des raisons monétaires. En février s'étaient produites les défaillances de nombreuses banques américaines et, dès le 3 mars, un embargo provisoire avait été édicté sur les envois d'or

de New-York à Londres. Le 19 avril, tandis que MM. Macdonald et Herriot voguaient vers l'Amérique pour y préparer la conférence de Londres, ils eurent la désagréable surprise d'apprendre que le dollar cessait d'être attaché à l'étalon-or. Cependant, le 16 mai, le président Roosevelt annonçait encore comme prochaine et nécessaire la « stabilisation des devises », condition, disait-il, de la « libération du commerce mondial ». Il semblait donc qu'on marchât vers l'établissement d'une nouvelle parité, mais d'une parité désormais stable entre les monnaies. Et le 12 juin, à l'ouverture de la conférence de Londres, son délégué, M. Cordell Hull, déclarait que les États-Unis restaient fidèles à l'or. Mais il était désavoué en fait (et après lui d'autres délégués américains), puisque le 22 juin, sous la pression des *farmers* de l'Ouest, le président prenait la décision d'une brusque dévaluation du dollar. Enfin, dans le message du 5 juillet, une sorte d'ironie hautaine proclamait qu'il n'y avait « aucune utilité à une stabilisation temporaire entre les monnaies de pays dont les besoins ne sont pas nécessairement les mêmes » ; véritable définition de l'autarkie monétaire ou, par une extension audacieuse de la vieille formule de Fichte, constitution d'un État monétaire fermé, *geschlossener Währungsstaat* ! Le message rejetait comme un legs encombrant du passé « l'or, vieux fétiche des financiers dits internationaux ». Au dollar défini par un certain poids d'or, le président substituait un *dollar commodity*, défini par son rapport avec les marchandises. La « monnaie dirigée », entre les mains de la puissance publique, remplaçait la monnaie soumise au libre jeu des changes, c'est-à-dire des échanges.

Nous n'avons pas à examiner l'action de ces mesures sur l'économie intérieure des États-Unis. Sur le marché international, elle permettait aux commerçants américains de fausser à tout instant, malgré toutes conventions préexistantes, les conditions de la concurrence, d'en-

traver l'importation, de forcer les frontières par des arrivages massifs de produits américains. Politique qui devait provoquer des mesures de défense, une hausse des taxes douanières — laquelle, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, s'étendait non seulement aux provenances américaines, mais à toutes les autres — des réductions de contingents, etc. Sur la conférence avortée de Londres, les mesures américaines résonnaient comme un *De Profundis*.

On comprend la mélancolie qui s'empara dès lors de ceux qui avaient salué dans cette conférence la naissance d'une ère nouvelle. « L'impression d'inquiétude qui, les années précédentes, se dégageait de l'étude de l'activité des institutions économiques internationales, ne peut que faire place, cette fois, au découragement ». Ainsi s'exprimait M. Courtin dans la *Revue d'Économie politique* de mars-avril 1934. « Il n'est plus suffisant, ajoutait-il tristement, de penser qu'une politique de collaboration internationale est liée au retour à une situation d'équilibre dans chacun des États particuliers, car cet équilibre est précisément recherché dans des mesures artificielles qui ont pour fonction d'isoler la nation de ses concurrents étrangers. »

4. Surtaxes de change. — Contre ce qu'on appelle le *dumping* des changes, pratiqué par les pays à « monnaie dirigée », les pays à monnaie-or essayèrent parfois de se défendre par des surtaxes de change, destinées à compenser l'écart entre l'ancienne et la nouvelle valeur des monnaies dépréciées. Par une de ces nouvelles hypocrisies dont fourmillent maintenant les législations douanières, on dirait à certains importateurs : Vos produits continueront à payer chez moi, à l'entrée, les mêmes taxes d'entrée, et les mêmes que tout le monde, mais... mais à ces taxes principales j'ajouterai une taxe accessoire, tant de « centimes additionnels », proportionnels à la dévaluation de votre devise. — Mesures de guerre, mesures

qui avaient été prises assez fréquemment au lendemain de la guerre, au moment du grand déséquilibre monétaire. Mesures qu'il est difficile de maintenir longtemps en pleine paix. Après quelques escarmouches, il faut arriver à des accords. A la fin de 1932, la France, par exemple, n'appliquait plus la surtaxe de change qu'à la Russie, au Danemark, à l'Angleterre et à ses Dominions, aux pays d'Extrême-Orient et à quelques États Sud-américains. Dès avril-mai 1933, à la veille de la Conférence, l'Angleterre protestait contre le maintien de la surtaxe de 15 %, en faisant valoir notamment qu'elle n'avait pas frappé d'une pénalité analogue les provenances françaises au moment de la stabilisation du nouveau franc.

Vint la baisse du dollar. La France n'appliqua pas de surtaxe aux produits américains, d'abord parce que personne n'aime à se brouiller avec Uncle Sam, et en fait parce qu'au moment de l'abolition de la prohibition, elle demandait aux États-Unis des concessions pour ses vins et spiritueux. Mais alors Londres se déclara victime d'une « discrimination », et, le 5 novembre, par une sorte d'ultimatum économique, annonça que si la surtaxe n'était pas supprimée dans le délai d'un mois, une surtaxe équivalente frapperait les importations françaises. L'Angleterre dénonçait, à dater du 7 décembre, la convention dite de trêve douanière. Pour éviter une rupture douanière dont les conséquences eussent été incalculables, le gouvernement français, le 2 décembre, annonça l'abolition prochaine de la surtaxe. Mais alors il se trouva en butte aux réclamations des industriels français, qui s'étaient habitués depuis des mois à travailler à l'abri de la barrière de 15 % : car l'un des inconvénients durables de ces mesures d'apparence temporaire est d'entraîner une cristallisation des intérêts et des situations qu'ensuite on ne brise pas sans dommage. On se tira d'affaire par les deux mesures contradictoires du 28 décembre 1933 :

exonération des surtaxes, décret de contingentement des marchandises anglaises... Ainsi le personnage de la fable soufflait le froid et le chaud.

5. **Contrôle des devises et compensation.** — L'Angleterre, si elle vend à la France, lui achète, et paie en une monnaie qui n'est plus l'ancienne, mais qui garde une valeur à peu près stable, et que ses importateurs possèdent en abondance. Mais beaucoup de pays à monnaie dépréciée ne disposent, en réalité, d'aucune monnaie internationale, ni or ni devises étrangères. Tout au moins ils en ont si peu qu'ils ont organisé chez eux des centrales des devises, chargées de concentrer obligatoirement toutes les traites sur l'étranger recueillies par leurs nationaux exportateurs. A leur tour les centrales ne délivrent aux importateurs ces instruments de paiement qu'à bon escient, au compte-gouttes. Avec les pays qui réglementent ainsi la sortie des devises, tout commerce devient impossible si l'on ne signe pas des accords de compensation. C'est-à-dire que le prix des marchandises vendues, mettons par la France à la Roumanie, est versé à une caisse qui sera chargée de régler les créances des négociants roumains expédiant des marchandises en France. Ainsi, au ^{xvi}^e et au ^{xvii}^e siècle, un Français qui apportait du vin à Londres ne pouvait se faire payer qu'en remployant le montant de ses ventes en laines anglaises. De même, quand les relations commerciales ont été reprises avec les Soviets, c'est sur cette base : pétrole contre étoffes ou machines, l'or ou les devises n'intervenant que pour compenser les différences entre le doit et l'avoir. Mais l'U. R. S. S. n'est pas, il s'en faut, la seule puissance à négocier d'après ces principes. Le rôle que jouent chez elle les trusts d'État n'est que l'application magnifiée de la pratique des caisses de compensation. Nous voici donc revenus au troc ancestral, marchandises

contre marchandises, à un troc dont la technique a simplement été perfectionnée. Mais à quoi bon, dès lors, avoir inventé la monnaie ?

Suivant une très jolie et très parlante expression de M. Siegfried, voici les États dûment fermés les uns vis-à-vis des autres par une triple « serrurerie financière, monétaire et douanière ».

Et voilà que, pour se défendre contre les manipulations monétaires, les États restés fidèles à l'étalon-or et décidés à ne pas l'abandonner négocient les uns avec les autres, constituent ce qu'on appelle le « bloc-or ». Entre eux, les relations commerciales peuvent s'établir sur une base solide, puisque les prix et les taxes douanières de chacun d'eux s'exprimeront dans une monnaie toujours convertible, à quelques variations près, dans la monnaie de tous les autres co-contractants. Il est donc assez naturel qu'ils se consentent réciproquement des avantages qu'ils n'accorderaient pas aux autres, qu'après avoir constitué une union monétaire non pas semblable, mais de même portée que la défunte Union monétaire latine, ils arrivent à former entre eux une sorte d'union économique. Ils ne sont plus très nombreux, du moins ceux qui affirment leur intransigeante et immuable fidélité au métal jaune. Mais enfin, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, France, Suisse, Italie, six nations¹, cela fait tout de même un marché de cent millions d'hommes, marché privilégié à l'intérieur duquel les transactions pourront s'opérer dans des conditions de sécurité inconnues ailleurs, en attendant que les autres reviennent à la sagesse.

Voici donc que la triple « serrurerie » fermerait ici un coffre-fort collectif, mais rempli, celui-là, de bonne et saine monnaie.

1. On verra plus loin qu'elles sont devenues sept, et que le bloc peut grossir encore.

DEUXIÈME PARTIE

LES ESSAIS DE SOLUTION

Notre dernier chapitre s'est clos sur une note pessimiste : les rivalités économiques, exaspérées chaque jour davantage, sont un grave danger pour la paix. Si nous voulons la paix, il importe de trouver à ces problèmes une solution. Car, si la situation est à ce point inquiétante, c'est peut-être que, depuis 1918, on n'a pas choisi la meilleure route.

CHAPITRE PREMIER

LA SOLUTION DU LIBÉRALISME ABSOLU

Il est une solution singulièrement séduisante, parce qu'elle est simple : celle du libre-échange absolu, tel que l'ont rêvé les économistes de la première partie du XIX^e siècle. Essayons de voir ce que vaudrait cette solution, non pas en théorie, mais en nous plaçant en face des conditions réelles du monde où nous vivons.

1. Des conditions du libre-échange. — Il y a quelques années, en 1929, un membre du Parlement britannique, sir Clive Morrison-Bell, promenait à travers l'Europe une carte en relief des « barrières économiques européennes » : trente-cinq compartiments, de taille inégale, étaient séparés par des murailles de carton inégalement hautes, la hauteur de chacune d'elles étant grossièrement proportionnelle à l'élévation des tarifs douaniers de chacun de ces trente-cinq États.

Je me permettrai d'abord de discuter la valeur critique de cette représentation. Nous ne savons pas par quels moyens on a pu arriver à dégager, à chiffrer cette inconnue : élévation d'un tarif douanier déterminé, le français, l'espagnol ou le yougoslave. Car on a partout poussé si loin la spécification douanière, qu'un tarif se compose

aujourd'hui de plusieurs centaines de « positions » douanières, près d'un millier dans le tarif français de 1910. Comment établir un taux moyen de ces « positions » sans tenir compte des quantités auxquelles les droits s'appliquent ? Un droit très élevé sur un produit de haut luxe, de faible volume commercial : perles, diamants, plumes d'oiseaux rares, est beaucoup moins important, au point de vue des bonnes relations entre les peuples, qu'un droit, même d'apparence modérée, sur des importations massives : céréales, laine, pétrole ou charbon. Comment établir aussi la péréquation entre les marchandises admises en franchise et les marchandises taxées, entre 0 et $n + p + z...$? Or certains pays reçoivent en franchise un nombre considérable de marchandises, surtout des matières ; d'autres très peu. Il serait donc indispensable de pouvoir établir ce que les statisticiens appellent des indices « pondérés » des taxes douanières, en évaluant leur incidence réelle sur le total des importations d'un pays donné.

2. Le protectionnisme qu'on voit et celui qu'on ne voit pas. — D'autre part la carte Morrison-Bell ne tient et ne peut tenir aucun compte des formes de protectionnisme déjà très répandues en 1929, et qui ont fait, depuis, une jolie fortune. Je veux parler du protectionnisme indirect, protectionnisme hors tarif, dont nous avons vu aux chapitres précédents qu'il sait revêtir les aspects les plus variés, les plus insidieux, dont certains se concilient très bien avec une politique d'apparence libre-échangiste ou largement libérale. Nous avons décrit l'arsenal des mesures dites vétérinaires ou phytopathologiques. On ne fausse pas moins le jeu normal des échanges par les primes d'État soit à la production soit aux entreprises de transport. Un pays est dit libre-échangiste lorsqu'il ne taxe pas, ou taxe modérément à l'entrée les bateaux construits dans les chantiers étrangers. D'accord. Mais s'il

accorde à ses propres chantiers de construction navale une prime de tant par tonne construite, ou si, plus habilement, il crée des primes à la navigation calculées par milles parcourus par tant de tonnes, il ne ferme pas moins efficacement ses ports aux navires étrangers ou construits à l'étranger qu'en restaurant les vieux Actes de navigation. L'Angleterre a supprimé le sien, d'illustre mémoire, en 1849. Mais toute discrimination n'est pas effacée, entre navires britanniques et navires étrangers, dans les ports anglais. Les droits de quai, etc., peuvent remplacer les taxes douanières.

On respecte aussi, en apparence, le libre-échange, quand on remplace le droit de douane, perçu à l'entrée, par un impôt intérieur sur la consommation, un droit d'accise établi, comme par hasard, sur un article de grosse importation, et provenant surtout d'un pays déterminé. La Belgique d'avant-guerre, fière de son libre-échangisme, se serait bien gardée de taxer les vins à l'entrée : barriques ou bouteilles de Beaune ou de Nuits entraient librement dans le Brabant et les Flandres, comme au temps où un seul et même duc de Bourgogne faisait ripaille tantôt à Dijon ou à Lille, tantôt à Malines ou à Bruxelles. Mais le droit d'accise, payé par le consommateur belge, retombait, par une incidence fatale, sur le vigneron de la Côte-d'Or. Celui-ci ne pouvait pas se plaindre d'un droit de douane inexistant.

Ce n'était pas non plus en soi une mesure douanière que la prohibition des boissons spiritueuses aux États-Unis. Or non seulement elle a, durant des années, supprimé le trafic honnête et régulier de toute une série de marchandises, mais elle a procuré au nationalisme économique une durable victoire : la prohibition supprimée, les vignobles américains, qui s'étaient équipés dans l'intervalle pour la production intensive du raisin frais ou séché, se sont trouvés tout prêts à servir la clientèle, et

les vins californiens se sont conquis une belle place, au détriment de ceux d'Europe, sur le marché en apparence ouvert à tous.

Enfin nous avons vu comment, aux inextricables complications des tarifs, l'ingéniosité vraiment diabolique des douaniers a surajouté le système des contingents.

3. Peut-on supprimer les barrières douanières ? — Il n'est donc pas exact de dire que la simple considération des hauteurs relatives des barrières douanières nous renseigne sur le caractère plus ou moins libéral de telle politique. Mais prenons, pour l'instant, la carte Morrison-Bell telle qu'elle est. Comptons les frontières que doit traverser une marchandise pour se rendre, par terre, de Rotterdam au Pirée, ou de Helsinki à Gibraltar. Songeons que Briand signalait en Europe « plus de 20 000 km. de barrières douanières » dont 8 500 de nouvelles. Plus de 20 000 km. (en réalité il y en a près de 25), cela fait la moitié du tour de notre sphère à l'équateur !

Qu'il est donc tentant de se dire : Enlevons les petites murailles de carton, hautes ou basses ! Supprimons les barrières, — ou du moins abaissons-les tellement qu'elles soient comme si elles n'existaient plus, les droits d'entrée ne jouant plus que le rôle de simples taxes fiscales. Ainsi le commerce se fera librement, d'un bout du monde à l'autre bout.

4. De la division géographique du travail. — Cette solution, celle de la Ligue du libre-échange, repose sur un axiome qui semble pris aux entrailles de la nature, à savoir la répartition géographique du travail, la spécialisation de chaque pays dans les productions qu'il peut fournir aux meilleures conditions possibles, la renonciation par ses producteurs à celles pour lesquelles il est moins apte. Nos vieux auteurs, Jean Bodin en 1568,

Jacques Savary en 1675 ne disaient-ils pas déjà que la Providence avait fait exprès de distribuer inégalement ses grâces, de manière à forcer les hommes à trafiquer entre eux, à entretenir les uns avec les autres des relations pacifiques ? A la Providence, le rationalisme moderne a simplement substitué la notion des aptitudes naturelles. Que tel peuple fasse du sucre, du vin, de la laine ou de la viande, selon que son sol et son climat apparaissent propres à la culture de la betterave, du vin, à l'élevage du mouton. Qu'un autre lui vende de l'acier, des locomotives, des vêtements. Il est plus avantageux pour l'éleveur de moutons d'acheter son acier à ceux qui le fabriquent dans de meilleures conditions, avec moins de peine, et à moindre prix. S'entêter à faire de l'acier serait pour lui une mauvaise affaire. Ainsi, entre peuples divers, régneront ces « harmonies économiques » célébrées par Frédéric Bastiat, et du jeu des échanges Richard Cobden nous a promis que naîtrait la paix !

Hélas ! Ce beau rêve est-il réalisable ?

5. De la souveraineté économique. — Qu'on le veuille ou non, les États existent, non seulement comme des souverainetés politiques, mais comme des entités économiques. Chacun d'eux considère isolément ses besoins, non pas en fonction de la vie œcuménique, mais en fonction de la vie du groupe dont il est l'émanation et dont il a la responsabilité. C'est pourquoi chacun d'eux tend, plus ou moins consciemment et plus ou moins complètement, à se suffire à soi-même, à réaliser ce que nous appelions tout à l'heure l'*autarkie*. Le mot est nouveau, mais la tendance est ancienne, celle qui, se manifestant avec la formation même des États modernes dès la fin du xv^e siècle, a reçu le nom de mercantilisme. On essaie d'écarter ce néo-mercantilisme en stigmatisant les égoïsmes nationaux. Mais d'abord ces égoïsmes sont un fait, et

peut-être bien qu'ils correspondent à des nécessités nationales.

Demandons-nous, loyalement, pourquoi, en 1934, un État ne peut ouvrir ses frontières et obéir complètement à la loi de la division géographique du travail. Il y a d'abord des raisons de « sécurité », au sens le plus étroit, disons le plus « militaire » du mot. Il ne dépend pas de nous qu'il en soit autrement. Si attachés que nous soyons à la cause de la Paix, il ne dépend pas de nous qu'elle descende tout d'un coup du ciel sur la terre. Même si nous prenons un pays neutre par définition, la Suisse par exemple, et pacifique par volonté : quel est celui de ses citoyens qui pourrait affirmer qu'il exclut de ses préoccupations l'hypothèse d'une guerre possible ? Quel est celui qui prendrait sur soi de désarmer son pays ?

Or la dernière guerre a été une terrible maîtresse d'économie politique. Elle a démontré que, malgré tout le courage de ses soldats, un peuple sans acier, sans explosifs, disons même, puisque c'est l'atroce vérité, un peuple sans gaz, était vaincu d'avance. Redoutable imprudence que de ne pas se préparer à de pareilles éventualités, et quel est le gouvernement qui osera la risquer ?

On dit : Supprimons les industries de guerre ! Mais les faits nous ont appris la vanité technique de la distinction entre industries de guerre et industries de paix. Je n'ai pas besoin de rappeler, tant ces notions sont aujourd'hui devenues banales, que certaines industries de guerre ne sont que la transformation, qui peut se réaliser immédiatement, des plus inoffensives industries de paix. Les couleurs chatoyantes dont se parent les robes de nos compagnes, les parfums, les produits pharmaceutiques qu'elles emploient, il suffit de modifier l'architecture de leurs atomes pour en faire les plus terribles des explosifs. De bons chimistes et quelques heures suffisent. Allez dire, après cela, à un peuple pauvre en charbon que la loi de

la division géographique du travail lui ordonne de laisser à ses voisins mieux pourvus l'utilisation du goudron de houille, la fabrication des couleurs d'aniline ou de l'antipyrine ! Avant 1914, certaines de nos usines de matières colorantes, persuadées de la supériorité technique et économique des usines allemandes, se bornaient, pour ainsi dire, à mettre en flacons et à étiqueter les produits de Mannheim. On sait ce que cette négligence nous a coûté. Qui donc pourrait s'exposer, une seconde fois, à être obligé d'improviser une industrie de l'acide sulfurique ou du chlore, sans parler d'une aviation ?

Ce n'est donc pas en vain que l'on parle de « potentiel de guerre » et que les peuples soucieux de leur sécurité veulent garantir et augmenter ce potentiel. Car il n'est pas jusqu'aux industries les plus pacifiques, les moins directement transformables en industries de guerre, qui ne soient indispensables à la guerre d'une façon indirecte, alimentation, vêtements, chaussures, transports. Peut-on, sous prétexte que telles firmes étrangères sont admirablement spécialisées dans la fabrication des locomotives, laisser mourir chez soi cette industrie ? La cordonnerie, la confection des vêtements deviennent, elles aussi, des industries de guerre ou pour la guerre, puisqu'il faut vêtir, chausser, etc., des effectifs énormes — et les nourrir.

Même dans l'hypothèse d'une paix assurée, il faut se préoccuper d'une autre sécurité, la sécurité économique. Sans aller jusqu'à l'autarkie, un certain degré d'indépendance économique est indispensable pour permettre de résister à des pressions commerciales et financières qui peuvent devenir une menace pour l'indépendance nationale elle-même. C'est ce que les Anglais, et ce fut leur première infidélité à l'évangile manchestérien, ont exprimé après la paix de 1919 en disant qu'il y avait des industries *pivotales*, ou encore des industries-clefs, *key*

industries, ainsi nommées parce qu'elles en ouvrent d'autres. La sidérurgie est une industrie-clef pour les constructions navales, celle du matériel roulant et de l'automobile, la coutellerie, etc. Laisser Glasgow recevoir ses billes d'acier d'Allemagne sous prétexte que l'Allemagne les fabrique à meilleur compte que l'Écosse, c'est désarmer devant la concurrence allemande toute une série d'industries britanniques. Elles seront forcées, pour le produit qui est leur matière première, d'accepter les conditions que voudront leur faire les aciéries westphaliennes.

6. Des inégalités naturelles. — Les partisans intégraux de la division géographique du travail oublient un grand fait géographique, à savoir les inégalités naturelles.

Dans un livre retentissant, un brillant écrivain français a opposé (à l'excès) les deux Europes, l'Europe, comme il dit, du *cheval-vapeur* et celle du *cheval vivant*, Europe A et Europe B. L'opposition n'est pas si tranchée. Il y a de gros pays agricoles dans l'Europe A, par exemple la France. Elle n'est pas seule à participer aux deux natures : un autre cas, non moins remarquable, est celui de la Tchécoslovaquie ; ses forêts, ses cultures céréales et betteravières ne l'empêchent pas d'avoir les usines de Škoda, d'autres en Moravie et en Silésie, ses fabriques de céramique, de verrerie, de passementerie de la Bohême Nord et Nord-Ouest, ses manufactures de chaussures, ses textiles.

Arrêtons-nous un instant sur ces économies complexes, et sur les conditions qui s'imposent à elles. On félicite d'ordinaire ces États d'avoir su, au milieu de l'industrialisation effrénée, conserver un certain équilibre entre les divers éléments de leur activité, et l'on considère cet équilibre comme une garantie de stabilité sociale et de paix internationale. On s'extasie devant ce fait que la France, si elle a subi comme tous les pays de l'Europe

occidentale le phénomène de l'exode rural vers les villes tentaculaires, si elle n'a plus, comme il y a un siècle, 75 % de sa population aux champs, en a encore à peu près la moitié ; il faudrait dire plus de la moitié (voy. p. 42), si l'on tenait compte des réalités, à savoir que bien des communes françaises, administrativement classées comme villes parce que leur population totale est supérieure à 2 500 habitants, demeurent en réalité de grands villages : telle commune bretonne, en pays d'habitations dispersées, compte plus de 10 000 habitants, mais répartis entre des fermes et hameaux isolés, et qui ont pour centre unique la place, remplie surtout le dimanche, que bordent l'église, l'école, la mairie et — hélas ! — le cabaret. Même de petites villes, d'aspect urbain, de 10 000 à 20 000 âmes, conservent encore une allure purement rurale : domiciles nocturnes des vigneron, éleveurs, cultivateurs qui passent le jour hors des murs ; marchés de produits agricoles. Il n'est pas douteux que la paysannerie française dépasse encore, à l'heure qu'il est, la moitié de la population totale.

Mais cette paysannerie, regardée depuis Sully, les physiocrates et la Révolution comme une des forces vives de la nation, croit-on qu'on pourrait la conserver si on la laissait exposée sans défense à la concurrence des pays neufs, c'est-à-dire de ceux qui n'ont pas comme elle l'obligation d'amortir le travail séculaire et les amendements incorporés dans chaque motte de terre, dans chaque cep de vigne, dans chaque prairie, depuis les temps celto-ligures et probablement depuis la préhistoire ? Comment, avec ses prix de revient forcément élevés, le blé français aurait-il tenu le coup lors de l'invasion brutale, vers 1880, des grains de la Prairie américaine ? Comment résisterait-il à la pression des grains canadiens, australiens, argentins ? Le protectionnisme agricole est donc une nécessité pour un pays de mangeurs de pain, un pays

qui voit dans le blé une sorte de garantie suprême de l'indépendance nationale en cas de blocus, un pays qui veut garder sa juste proportion de paysans. Que ce protectionnisme dépasse bien souvent la limite indispensable et utile ; que, trop souvent, en raison de la pression législative exercée par les grandes puissances d'argent, il favorise la grande propriété, les gros syndicats agricoles, bien plus que le modeste laboureur, lequel accorde un peu naïvement son vote à toutes les mesures douanières, nous l'avons dit. Mais le principe même de ce protectionnisme, en France comme en Tchécoslovaquie, ne saurait être condamné sans appel au nom d'une théorie. Assurément, si l'économie politique était une science purement mathématique, si elle travaillait sur le papier et non sur la matière humaine, il serait sage de supprimer nos emblavures et d'acheter du blé canadien ou australien. Mais, derrière les chiffres, il y a les hommes. Ici, la division géographique du travail, s'exerçant sans contrôle, aboutirait à la disparition de cultures essentielles et à la dépopulation générale des campagnes. L'exemple de l'Angleterre du XVIII^e siècle, avec le *Deserted village* de Goldsmith, est là pour nous avertir. Et l'on sait que tous les efforts de la Grande-Bretagne ont été vains pour reconstituer, après coup, une paysannerie détruite. En cette matière, un peu d'autarkie est légitime. On ne peut refuser aux États à paysans le droit de pratiquer ce qu'ils appellent une « politique du blé ».

Cette parenthèse close, concédons que, très en gros, la distinction entre Europe agricole et Europe industrielle peut passer pour exacte. On peut donc dire que l'Europe B est obligée d'acheter à l'autre, ou aux communautés européennes d'outre-mer, ses machines agricoles et ses engrais chimiques, qu'elle doit leur mendier des crédits pour se fournir de semences et durer jusqu'à la prochaine récolte. Or, si elle est essentiellement agricole, elle souffre

d'une grosse faiblesse, à savoir l'infériorité des rendements. Fritz Baade et Strakosch, par une analyse plus serrée que celle de Delaisi, distinguent en Europe au moins trois zones : celle de 18 à 27 quintaux de blé à l'hectare, *Hochkulturgebiet* limité à la Grande-Bretagne, au Sud de la Scandinavie, Danemark, Allemagne, Bohême-Moravie, Pays-Bas, Belgique et France du Nord, plaine suisse et plaine du Pô. Deuxièmement, la zone de 12 à 18 quintaux, zone de transition ; enfin, le reste, soit les quatre cinquièmes du continent, où le rendement est inférieur à 12 quintaux, l'Est et le Sud n'atteignant pas même 10. C'est moins simple, on le voit, qu'une Europe du cheval de trait opposée à une Europe du cheval d'acier, un pays vert à un pays noir.

En raison de ces inégalités mêmes, les nations agricoles sont entraînées à se donner, quand elles le peuvent, un équipement industriel complet, et donc à le protéger. L'augmentation des lignes frontières agit puissamment dans ce sens, chacun des nouveaux États ayant naturellement pour objectif d'organiser chez soi une économie indépendante aussi variée que possible. On a cité cent fois le cas des filatures tchèques qui, dans le cadre de l'ancienne monarchie, travaillaient pour les tissages autrichiens ; depuis 1918, des tissages se sont créés en Bohême, des filatures en Autriche. J'ajouterai que la Tchécoslovaquie a voulu secouer aussi la dépendance commerciale et financière où elle était maintenue par la banque viennoise, et faire de Prague un centre bancaire. Que faire à cela ? Qu'on s'en réjouisse ou s'en afflige, ces économies nouvelles existent. Grandes ou petites on ne peut, au nom de la liberté absolue des échanges et de la répartition rationnelle des tâches, rayer de la carte ces nations, qui veulent vivre. Qu'on parle tant qu'on voudra de la « balkanisation » de l'Europe centrale, le président Masaryk a déjà répondu que les frontières n'étaient pas

faites pour la commodité des voyageurs des wagons-lits ; elles ne peuvent pas être davantage faites pour le plus grand agrément des voyageurs de commerce. Quant à vouloir les faire disparaître et tenter de restaurer les unités détruites, reconstruire l'Europe d'hier, c'est oublier que cette Europe n'apparaissait cependant pas si belle aux yeux des hommes de 1914. Et pour la refaire il faudrait déchaîner une série de guerres plus épouvantables que celle que nous avons vécue durant quatre ans. En dehors des raisons fiscales qui leur permettaient d'asseoir sur des recettes douanières l'équilibre de leurs premiers budgets, et par suite qui les entraînaient à donner à la notion de taxe fiscale une extension qui rapproche singulièrement la fiscalité de la protection, ces États devaient s'entourer de frontières qui fussent des frontières économiques aussi bien que politiques.

La paresse de l'esprit humain est telle que les économistes les plus avisés ont beaucoup de peine à considérer comme viable une Europe différente de celle qu'ils ont connue. Sous prétexte qu'un seul marché englobait, dans l'Europe danubienne, plus de 50 millions d'hommes, on dirait que le système douanier austro-hongrois a existé de toute éternité. Il datait, au vrai, du compromis de 1867 (soixante ans d'âge à la fin de la dernière guerre). Si l'on cherchait bien dans la littérature économique de 1867-1870, on y découvrirait sans doute des affirmations comme quoi ce système nouveau était contre nature et ne pouvait durer ! Il lui fallut une période d'adaptation. Il en faudra une aux économies nouvelles que la guerre et la paix ont fait naître pour remplacer l'ancienne. En attendant, les bureaucrates de nos administrations occidentales ont beaucoup de peine à changer les étiquettes des cartons qui portent : Pilsen (Autriche) ou Presbourg (Hongrie). Le rond-de-cuir ne renonce pas facilement à ses étiquettes.

7. Jeunes et vieilles économies nationales. — Mais il faut en prendre son parti : ces jeunes économies nationales existent, et vivront. Or elles sont actuellement moins fortes que les vieilles, qui furent jeunes en leur temps. Un peu moins de pharisaïsme siérait à celles-ci, et un peu plus de mémoire. Il est beau, quand on est le pays de Cobden, de rappeler qu'on a été, jusque vers la fin du xix^e siècle, la patrie du libre-échange. D'accord, mais depuis combien de temps ? Formellement depuis 1845 ; disons, pour être large, que le mouvement se préparait depuis la fin du xviii^e siècle, c'est-à-dire depuis le moment où, le commerce anglais étant devenu le roi des mers, l'industrie anglaise avait conquis sur toutes ses rivales une énorme supériorité. Libre-échange, mais après deux siècles d'un mercantilisme farouche, plus dur, plus fermé que celui de n'importe quel pays continental, mercantilisme des Tudors, des Stuarts, de Cromwell, de Guillaume III et même des premiers rois hanovriens. Qu'on ne vienne donc pas nous parler, de grâce, de l'attachement « séculaire » de l'Angleterre aux doctrines manchestériennes. Un siècle peut-être, pas davantage, et encore pas complètement.

Comme les drapiers anglais d'Élisabeth redoutaient et combattaient la concurrence des draps français ou néerlandais, les cotonnades de Brno ou de Łódz ne peuvent, d'entrée de jeu, lutter d'égaux à égaux contre celles de Manchester. Il faut protéger leurs premiers pas. A cette faiblesse des industries naissantes s'ajoutent, car le problème économique est en son fond un problème humain, les questions de démographie, ces questions redoutables auxquelles faisait allusion le délégué italien à la conférence internationale de 1927 (voy. p. 62), les obstacles à l'immigration, donc à l'émigration.

Le protectionnisme humain, pratiqué par les pays de puissante organisation industrielle, déclanche un protec-

tionnisme industriel dans les pays plus pauvres, et ainsi s'explique que les partis socialistes, libre-échangistes en théorie, deviennent protectionnistes sur le terrain des réalités, parce qu'ils doivent défendre les intérêts ou même le niveau de vie de leurs masses électorales. Notre Languedoc nomme, parce que le soleil le veut ainsi, des députés socialistes, mais qui ont reçu le mandat impératif de protéger les vins de l'Hérault ! Le *Labour party* est, en principe, attaché à la politique du breakfast à bon marché, celle de Robert Peel. Mais, représentant des millions d'ouvriers britanniques, il accepte et au besoin réclame des droits sur les produits étrangers.

8. Industries « naturelles » et « artificielles ». — Répartir les tâches au nom de la géographie économique ? Fort bien. Mais qui sera l'arbitre ? De quel droit fera-t-il son arbitrage ? Au nom de quelle doctrine absolue et invariable ?

En vérité, quand on parle des pays aptes ou non à telle production, on raisonne comme si la géographie économique était une science exacte et invariable, une *statique* et non une *dynamique*. On croirait que nos économistes ont leurs entrées dans le cabinet de la Providence, et qu'ils y ont découvert le principe immuable de la distinction entre industries *naturelles* et industries *artificielles*.

Il importe d'analyser ce concept, de l'analyser historiquement, en ses exemples classiques.

Industrie naturelle que celle de la laine et du drap en Angleterre ? Assurément, puisqu'elle est née du mouton anglais et que « sans laine on ne peut draper ». Mais de très bonne heure l'Angleterre ne s'est pas contentée de vendre ses laines aux pays fabricants de drap ; elle a prétendu, pour fournir du travail à ses ouvriers, draper elle-même, et vendre ses draps au dehors, fermer son territoire aux draps étrangers, puis leur faire concurrence sur

les marchés extérieurs, du Levant et d'ailleurs. A cette transformation mercantiliste, achevée sous la dernière des Tudors, les Stuarts ont ajouté un programme nouveau, plus mercantiliste encore : exporter non plus seulement des draps écrus, mais des draps apprêtés et teints, c'est-à-dire où était incorporé le maximum de travail britannique. Cette évolution est définitivement accomplie avant l'apparition de la révolution industrielle. Mais alors, la machine réclamant des quantités croissantes de matière, c'est la laine brute qui devient, pour les besoins de la draperie anglaise, une marchandise d'importation. De nos jours, les toisons des troupeaux des *Downs* ne jouent plus qu'un rôle infime dans le mécanisme de l'industrie lainière de la Grande-Bretagne. C'est la laine australienne, c'est le marché de Liverpool qui ravitaille les usines de Leeds et de Bradford. La vieille industrie nationale, typique de l'Angleterre, celle qui dominait la vie politique et qui explique les transformations de la propriété agraire, a cessé d'être une industrie naturelle, liée au sol. Le ballot sur lequel s'assied le *speaker* des Communes n'est plus qu'un symbole vide.

Naturelle, l'industrie des cotonnades dans le Lancashire ? Mais est-ce que le coton pousse, par hasard, dans les environs de Manchester ? La soierie lyonnaise, ou milanaise ? Est-ce que la Providence avait fait les Cévennes, ou l'Italie du Nord, pour le mûrier et le bombyx ? Est-ce qu'on en trouve à Zurich, à Crefeld, à Paterson ? Qui dira, cependant, que ces industries sont artificielles et qu'une économie rationnelle conseillerait de les faire disparaître ?

Le sucre est, de nos jours, une industrie *naturelle* du Nord français, de l'Allemagne du Nord-Est, de la Bohême, de la Pologne. Naturelle puisque, sur ces terroirs, les cheminées des sucreries et des distilleries surgissent au milieu des champs de betteraves, comme un trait

obligatoire du paysage agricole. Je crois cependant me souvenir que la Providence n'avait inventé que le sucre de canne, le seul qui fût « naturel » jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Elle l'avait, par une disposition expresse, réservé aux régions intertropicales ; l'ironie de Montesquieu expliquait même alors que, pour fournir du sucre aux Européens, il avait bien fallu créer l'institution, non moins « providentielle », de l'esclavage des noirs. Des essais en Allemagne, dont quelques-uns menés par ce grand agronome qu'était l'olympien auteur des *Wahlverwandschaften*, Wolfgang von Gœthe en personne ; puis le blocus continental et les efforts de Chaptal ; enfin des années de protection douanière lorsqu'à la fin des guerres napoléoniennes réapparut le sucre colonial, il a fallu tout cela pour faire de l'industrie du sucre de betterave une industrie « naturelle », assez puissante pour balancer, au début du XX^e siècle, celle du sucre de canne, pour fournir à l'énorme appétit de *candies*, de *sweets* et de confitures de l'heureux consommateur britannique. Aurait-il fallu, en 1815, arracher les betteraves ?

Les États-Unis n'ont-ils pas rendu « naturelle » leur industrie des produits chimiques, artificielle avant la guerre ? Qui dira où est naturelle l'industrie de la soie artificielle ? Qui pouvait interdire à la Hollande, que les géographies de mon enfance définissaient comme un pays de pêcheurs de harengs, de fabricants de beurre et de fromage, de planteurs de pommes de terre, de se transformer, sous nos yeux, en une terre d'industrie ? N'avons-nous pas vu la chaussure tchécoslovaque faire concurrence à l'Allemagne, envahir même le marché allemand ? Elle s'est élevée ainsi au rang d'industrie « naturelle », comme on l'enseignera doctement à nos enfants. Leur démontrera-t-on qu'elle était, elle aussi, voulue par la Providence ?

La notion d'industrie naturelle est un mythe, à l'usage

des *beati possidentes*, et aussi des économistes qui voudraient arrêter l'aiguille sur le cadran de l'histoire. Une industrie naturelle, c'est une industrie qui, en vertu de cette bienfaisante loi de l'histoire qu'on appelle la prescription, s'est incorporée si intimement à une économie nationale qu'on ne peut plus les considérer l'une sans l'autre : une Bohême sans sucre, une région lyonnaise sans soieries, un Lancashire sans cotonnades.

Somme toute, la solution du libéralisme absolu a tous les mérites, mais un seul défaut : elle est en contradiction avec les faits. Elle postule, pour être appliquée, une Europe toute différente de celle qui est sous nos yeux, une Europe homogène et uniforme dont toutes les nations — les trente-cinq petits compartiments aux barrières de carton — auraient atteint à peu près le même degré d'organisation industrielle, commerciale, bancaire, et sociale, où l'ouvrier de Glasgow serait interchangeable avec celui de Grenade, celui de Dortmund avec celui d'une ville transylvaine ; et une Europe qui serait seule dans le monde, enfin une Europe qui ne changerait jamais, à qui nous interdirions toute tentative nouvelle, une Europe figée pour toujours dans des cadres immuables. Une Europe aussi où les conditions du travail, la capacité productrice des travailleurs seraient partout les mêmes. Le Bureau international du Travail sait à quelles différences de niveau se heurte cette apparente uniformité.

En tous cas cette Europe est peut-être celle de l'avenir ; ce n'est pas l'Europe (ni le monde) d'aujourd'hui. Vouloir bâtir un édifice économique en prenant pour base un monde irréel, ce serait échafauder un rêve sur un rêve.

CHAPITRE II

LA SOLUTION DE L'ÉGALITÉ

L'impossibilité s'avère de soumettre tous les peuples à l'obligation de laisser entrer librement chez eux tous les produits étrangers ; on a cherché la paix ailleurs, dans la doctrine de l'égalité.

1. Comment concevoir l'égalité douanière ? — Égalité ne veut pas dire que les barrières soient d'une hauteur uniforme autour de chaque pays, mais que celles de chaque pays s'ouvrent également devant tous les produits étrangers. Chaque pays devenant ainsi un marché de « porte ouverte », en ce sens que la porte en est également ouverte, ou entre-bâillée avec le même angle d'ouverture, à la libre concurrence de toutes les nations, et réciproquement.

2. La clause de la nation la plus favorisée. — Ce régime de la porte également ouverte à tous, tel que des conventions internationales l'ont imposé, par exemple, au bassin conventionnel du Congo, au Maroc, aux pays sous mandat, c'est pour nous une vieille connaissance, à savoir la clause de la nation la plus favorisée. Dès le moyen âge, et encore plus au xvi^e siècle, nous la voyons apparaître dans les tractations de puissance à puissance, chacun vou-

lant jouir chez son partenaire des avantages qui ont pu ou pourront être concédés à un État tiers. D'ailleurs certaines marchandises pouvaient être exclues de ce régime général, par exemple les vins dans le traité franco-britannique de 1786, l'Angleterre voulant maintenir la situation privilégiée des vins portugais. Cette exception disparut dans le traité anglo-français de 1862, d'où la clause passa dans les traités négociés de 1862 à 1870 avec le Zollverein et d'autres puissances.

Par sa nature, on peut dire par définition même, la clause, dès qu'elle est introduite dans une convention commerciale, a une tendance irrésistible à se généraliser, et à devenir inconditionnelle et absolue. Lorsqu'en 1871 les protectionnistes français crurent faire un coup de partie en insérant cette clause dans le traité de paix de Francfort, ils en limitaient l'application : l'article 11, que Poyer-Quertier obtint de Bismarck, ne visait en tout que six États, ceux qui à cette date représentaient les marchés les plus importants pour le Zollverein comme pour la France, savoir : Angleterre, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Russie. Mais il devait arriver (et il arriva) que les autres États, au fur et à mesure qu'ils parviendraient à la vie économique (Italie, Espagne, États scandinaves, etc.) et concluraient des traités de commerce avec l'un des huit États susvisés, exigeraient et offriraient les mêmes faveurs. Seuls les États-Unis refusaient, pour leur compte, d'insérer dans leurs traités cette clause inconditionnelle. Ils s'en tenaient à la réciprocité, déjà insérée dans leur premier traité de commerce, celui signé avec la France en 1778 ; toute concession serait accordée gratuitement à un État contractant, si elle l'avait été gratuitement aux autres États, ou moyennant la même compensation ou une compensation équivalente, si la concession était conditionnelle. Mais partout ailleurs, la formule de 1860 devenait une clause

de style, qu'on inscrivait automatiquement dans toute convention commerciale, nouvelle ou renouvelée.

En vertu d'un mécanisme au fonctionnement immédiat et infaillible, toute faveur concédée par un État à un autre, était réclamée, et *ipso facto* accordée, à tous les États bénéficiaires de la clause. Comme ces faveurs consistaient le plus souvent en des abaissements de tarifs, c'était l'ensemble des nations qui profitaient de cet abaissement. La liberté des échanges apparaissait ainsi comme une limite, comme une asymptote de laquelle la protection douanière se rapprochait tous les jours, par des réductions successives et généralisées. Il semblait qu'il suffit, pour réaliser ce progrès, d'allonger simplement la liste des États signataires des traités où figurait la clause. C'est à peu près ce qui s'était passé dans la décade 1860-1870. Pourquoi cela n'aurait-il pas continué ?

3. Le troisième des quatorze points. — Or la vieille clause a été rénovée vers la fin de la guerre. Elle a reçu alors un illustre parrainage, celui de Woodrow Wilson, disant dans le troisième des XIV points : « Suppression, autant que possible, de toutes les barrières économiques, et établissement de conditions commerciales égales pour toutes les nations consentant à la paix et s'associant pour son maintien ».

Ce texte fut accueilli — et il était sans doute cela dans la pensée première de son auteur — comme un message de liberté, comme une promesse d'abaissement général, sinon de suppression générale, des murailles douanières. Mais il venait du pays le plus protectionniste de la terre, du moins depuis la fin de la guerre de Sécession, d'un pays où des années de gouvernement républicain avaient fait du Tarif sans cesse relevé une sorte de mythe national. Les États-Unis se préoccupaient très peu alors du commerce extérieur, qui ne représentait pas 10 % de leur

mouvement commercial total. Ils craignaient donc très peu les représailles dont les produits américains auraient pu être victimes, si même on avait osé les en frapper. Ils savaient qu'on n'oserait pas. Les cercles industriels et financiers de l'Est — disons d'un mot les gens de Wall Street — alors maîtres de la politique de Washington, ne songeaient qu'à réserver le marché intérieur, avec sa centaine de millions de consommateurs, aux produits de leurs usines. Il s'agissait de maintenir en faveur des ouvriers de ces usines le régime des hauts salaires qui, en augmentant leur pouvoir d'achat, en faisaient les clients des industries protégées, et aussi d'une agriculture dont la production ne dépassait pas encore les possibilités d'absorption du marché. Tarifs croissants, barrières à l'immigration des peuples pauvres et capables de se contenter de peu, élévation constante du niveau de vie, tel était le credo républicain. On comprend le parti électoral que les chefs républicains, momentanément écartés du pouvoir, pouvaient tirer de cette proposition : le président démocrate est libre-échangiste, ou tout au moins partisan d'une réduction du sacro-saint Tarif ! Le président sentit (ou ses amis lui firent sentir) le péril et, dans une lettre à un sénateur, il protesta contre toute idée de ce genre. Peu importe le tarif, disait-il, qu'il soit haut ou bas, *high or low*, pourvu qu'il soit le même pour tous. Loin de substituer à la théorie traditionnelle de la *Tariff Commission*, à savoir celle de la réciprocité, une pratique plus libérale, l'exégèse wilsonienne faisait de la troisième proposition un système rigide. Elle entraînait dès lors les plus redoutables conséquences. Si la muraille dont on s'entoure et qu'on ne parle plus d'abattre ne doit avoir, en faveur de personne, ni porte ni fenêtre, ni brèche ni fissure, ni différence de niveau, on est tout naturellement amené à la construire assez haute pour empêcher de passer la concurrence la plus forte. D'où suit que cette

formule d'apparence et, sans doute, d'intention libérale, aboutissait en fait à un renforcement du protectionnisme, et précisément d'abord dans le pays où il avait atteint son point le plus élevé.

Momentanément, dans le monde de 1919, la formule wilsonienne aggravait des inégalités qui n'étaient pas toutes dues à la guerre. *Fair play*, disait-on, la concurrence égale pour tous, suppose *fair start*, l'égalité au départ. Or certaines nations, victimes victorieuses de la guerre, entraient dans l'arène commerciale avec le poids, on dirait en langage de courses le *handicap*, de leurs régions dévastées. Une proposition française essaya d'assouplir la formule américaine en aboutissant à la rédaction de l'article 23 du pacte de la Société des Nations, qui substituait aux mots « conditions égales pour tous » ceux-ci : « un équitable traitement du commerce de tous les membres de la Société », compte tenu de la restauration des régions dévastées. C'est en vertu de cet article que la conférence de Bruxelles de 1920, puis le Comité économique de la S. D. N. essayèrent d'améliorer les relations commerciales. Mais il ne s'agissait que de correctifs temporaires.

Il y avait alors une sorte d'unanimité en faveur de la clause de la nation la plus favorisée, inconditionnelle et généralisée. Imposée sans réciprocité aux Empires centraux par les traités de paix jusqu'en 1925, on voulait en faire le régime de tous. En fait une nation était spécialement visée, la France, parce que, par une loi du 29 juillet 1919, elle avait substitué à la clause le régime des deux tarifs, avec concessions intermédiaires, sorte de combinaison entre l'égalité et la réciprocité. Mais après l'échéance de 1925, sa position, surtout en présence d'une grande nation industrielle comme l'Allemagne, devint intenable. La Conférence économique de 1927 fut unanime à dire : « Il est hautement désirable que la clause de la nation la plus favorisée reçoive l'application la

plus large et la plus inconditionnelle ». Et le traité franco-allemand du 17 août 1927, où elle reparaisait, fut salué comme une victoire de la liberté des échanges. On croyait que la liberté enfanterait la baisse des tarifs.

Dès lors la clause fut une sorte de *shibboleth*, auquel il était défendu de toucher. L'auteur de ces lignes en sut quelque chose. Sollicité par un très grand journal suisse d'écrire un article sur ce sujet, il se permit de présenter contre la clause des objections sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure. L'article fut refusé par une sorte de censure non officielle, et il dut trouver asile dans un organe plus indépendant ou plus respectueux de la liberté de penser, la *Revue économique internationale* de Bruxelles, en septembre 1930.

4. Apparences et réalités. — Que disions-nous dans ces pages considérées comme subversives ? Qu'il faut distinguer les apparences et les réalités. L'apparence, c'est que toute faveur accordée à un État bénéficie à tous les autres ; de concessions en concessions, un état de paix économique s'établirait ainsi entre tous les peuples. Hélas ! que la réalité est moins belle ! Les conventions commerciales, nous l'avons vu tout à l'heure, ne se conçoivent pas sans des tarifs, élaborés par les Parlements — c'est-à-dire par les intéressés — ou par les gouvernements qui, en certains pays, ont remplacé les Parlements, mais qui eux aussi représentent ou défendent des intérêts. Quand les tarifs étaient consolidés, c'est-à-dire inscrits dans les articles du traité ou en annexe à ces traités, ils ne pouvaient être relevés pendant la durée de la convention, qui à l'origine était assez longue. Mais, nous l'avons démontré à satiété, les conventions actuelles n'empêchent nullement un État, pour des raisons dont il est seul juge, de relever plusieurs des articles de son tarif, ou tous. La seule garantie qui reste aux autres États béné-

ficiaires de la clause, c'est de savoir, conformément au principe wilsonien, qu'ils ne seront pas traités plus mal que les autres. Rien de moins, assurément ; rien de plus.

Poursuivons l'analyse. Nous avons, nous Français, fait depuis 1871 l'expérience de la clause : loin de favoriser la baisse des tarifs, elle s'était révélée à l'usage très gênante pour les négociateurs. Ceux de 1871 n'avaient pas estimé à leur valeur les formidables possibilités de développement de l'industrie allemande, alors considérée comme naissante. Ils n'avaient pensé qu'à une chose : à savoir que, dans le territoire du Zollverein, désormais identifié avec le Reich, les produits français ne seraient à tout jamais (car, en l'insérant dans un traité de paix, on conférait à l'article 11 cette relative éternité que les traités de ce genre possèdent jusqu'à une prochaine guerre) pas frappés plus que les produits britanniques, autrichiens, etc. On ne se doutait pas qu'à côté du marché allemand ouvert aux produits français, il y avait le marché français qui pouvait être envahi par les produits allemands. On raisonnait comme si les relations commerciales de la France et de l'Allemagne devaient rester, de toute éternité, limitées ou peu s'en faut à une demi-douzaine de partenaires. L'Allemagne surindustrialisée, américanisée, exportatrice, protectionniste des années de 1880-90 n'entraît pas dans le champ d'avenir de Pouyer-Quertier. Aussi, chaque fois que nous avons à négocier avec la Suisse, avec l'Italie, etc., et quand nous aurions été disposés à favoriser l'électrotechnique suisse, l'industrie chimique bâloise, la broderie de Saint-Gall, la soierie de Zurich et de Milan, nous étions obligés de penser que l'Allemagne revendiquerait les mêmes abaissements de tarif, ce qui amènerait la ruine de nos industries moins bien armées que les siennes. De là nos multiples ruptures douanières avec la Suisse, avec l'Italie par exemple, ruptures également coûteuses pour les diverses

parties et qui ne pouvaient mener qu'à une recrudescence du protectionnisme. La clause, de 1880 à 1914, a donc vicié les relations commerciales. On n'échappait au danger qu'en recourant à un stratagème pire que le mal, celui des spécifications douanières, c'est-à-dire en surchargeant d'articles nouveaux la nomenclature, en réservant tel tarif de faveur à telle variété d'animaux ou de plantes minutieusement décrite, à telle qualité de vin limitativement désignée par son degré alcoolique, etc.

Voici, là-dessus, un aveu singulièrement significatif pris à une revue économique allemande (*Deutsche Volkswirt*, 8 août 1930) : « Ce principe [de l'égalité de traitement] n'a pas toujours été suivi dans le passé... Quand on redoutait l'importation du bétail de Hollande et de Danemark, tandis qu'on voulait sur ce terrain faire des concessions à la Suisse, on a, dans le traité de commerce germano-suisse, au poste gros bétail, introduit la clause devenue fameuse : le droit de douane réduit seulement « aux animaux qui chaque année passent au moins un mois à l'estivage à une altitude d'au moins 800 m. au-dessus du niveau de la mer », ce qui excluait nécessairement les vaches de la Frise ou du Jutland, à qui aucune organisation de tourisme ne peut offrir le luxe de vacances à la montagne... ». Encore la revue omet-elle de rappeler que d'autres spécifications de couleur, de forme des cornes, etc., excluaient aussi les vaches qui, plus heureuses, auraient pu, comme nos savoyardes ou nos dauphinoises, présenter leur certificat d'estivage alpestre. Mais elle dit la vérité lorsqu'elle se plaint que la France ait répondu, dès l'année suivante, par d'autres spécifications également arbitraires. Dès lors on sent bien que la clause était vidée de tout son contenu utile. En somme, la clause si vantée, la clause soi-disant tutélaire, on ne voit pas qu'elle ait jamais, de 1872 à 1914, empêché les guerres douanières, ni l'italo-française de 1886, ni celle

de 1892, ni la franco-suisse de même date, ni la germano-russe de 1893. Au contraire elles eurent la clause pour motif. La Ligue des agriculteurs fit tomber Caprivi et triompher le protectionnisme parce que la clause aurait abaissé à 3 M 50 le droit sur les seigles russes, au lieu de 7,50.

C'est que la clause avait été faite pour un temps de très grande activité commerciale et de suffisante liberté des échanges. A un abaissement de tarif conclu par l'un des contractants d'un traité de commerce correspondait, chez son partenaire, une concession équivalente, et tous, en définitive, profitaient de ces avantages réciproques. Mais comment traiter dans ces conditions lorsqu'on sait qu'il existe un État tiers, strictement et hautement protectionniste, qui se trouvera, par le simple jeu de la clause, bénéficier sans compensation, gratuitement, de toutes les concessions que vous aurez amiablement consenties à votre partenaire ? Or, sans parler de l'évolution protectionniste de l'Allemagne entre 1871 et 1890, nous avons rappelé la politique suivie à peu près constamment depuis un demi-siècle par les États-Unis, à savoir la politique de la hausse croissante des tarifs, allant, en fait, jusqu'à la prohibition pour certains articles. Exemple imité, plus ou moins, par tous les États.

Dans ce monde devenu protectionniste à l'excès, dans un monde où, suivant la formule wilsonienne, le tarif, pourvu qu'il soit uniforme, peut être poussé de 30, de 40 %, à 70, à 100, à 150, à 200 %, la clause n'est plus que malfaisante. Nous avons été honni pour le dire en 1930, pour la dénoncer comme un danger pour la paix ; mais en 1932, c'est un commissaire anglais à la Chambre de commerce internationale, Owen Jones, qui déclare : « Elle agit en réalité comme un obstacle à la réduction des tarifs ».

Comment les choses se passent-elles dans la réalité ? Lorsqu'un Parlement quelconque élabore un tarif, pour chaque article il cherche, sur une liste de cinquante États,

son concurrent le plus dangereux. Il calcule le taux du droit qui pourra mettre ses industriels à l'abri de cette concurrence particulièrement redoutable, et c'est d'après ce calcul qu'il fixe le taux qu'il sera forcé d'appliquer indistinctement à tous. Le concurrent le mieux armé, celui qui dispose du plus puissant outillage, des meilleures conditions de fret, des plus bas prix de revient, — aujourd'hui, par exemple, le Japon, — c'est celui-là qu'on vise. Tant pis pour les autres ! La clause générale, inconditionnelle, de la nation la plus favorisée, devient en réalité, dans la pratique de tous les jours, la clause de *la nation la plus défavorisée*.

Ainsi éclate la contradiction interne entre ces deux thèses, d'apparence également libérale : abaissement des tarifs douaniers ; généralité de la clause. L'une exclut l'autre.

L'un des esprits les plus libéraux de l'Allemagne actuelle — une des victimes de la « révolution » naziste — M. Georg Bernhard, n'hésitait pas à écrire dans un journal français (*Petit Journal*, 12 janvier 1931) : « Dans ces conditions [c'est-à-dire en l'absence de droits consolidés et avec la hausse des tarifs], on s'est aperçu, depuis quelques années, que la clause de la nation la plus favorisée était l'*obstacle principal* à tout bon traité de commerce... ». On ne saurait mieux dire. Et c'est un défenseur de la clause, M. Edgar Allix, qui, démontant dans la *Revue d'économie politique* d'avril 1933 le mécanisme d'application de cette formule, non pas dans l'absolu, mais dans l'ère de guerre douanière où nous vivons, montrait qu'il aboutit « au minimum de protection dont l'État qui a conclu le traité a besoin, pour ses différentes branches d'industrie, vis-à-vis du pays qui est son principal concurrent dans chaque branche ». Ainsi s'établit une « standardisation des conditions douanières » dont on n'ose pas dire qu'elle est une standardisation par le pire. Ainsi le régime de l'égalité de traitement aboutit à la négation

même des traités commerciaux, régime auquel on n'ose pas donner son vrai nom, celui que nous avons cru pouvoir lui donner, de *la nation la plus défavorisée*. Constatant « l'antinomie incluse dans la clause », on reconnaît que vouloir « garder ce que la clause a d'utile, et même d'indispensable, tout en éliminant ce qu'elle a de nocif », ce serait vouloir entreprendre, au vrai, la « recherche de la pierre philosophale ».

Toujours égales à elles-mêmes, sans brèches ni ouvertures, les murailles de carton de sir Clive monteront toujours plus haut, murailles de Babel dont la monstrueuse croissance n'aurait de limite que le ciel même. Un protectionnisme effréné, une guerre douanière de tous contre tous, tel est l'aboutissement du dogme de l'égalité tarifaire !

Ses partisans les plus ardents sont bien obligés de le constater mélancoliquement : « Les efforts en faveur d'un abaissement des barrières douanières » n'ont pas abouti. Tout au contraire, on notait déjà que 72 traités négociés en 1927-1928, « presque toujours avec adoption de la clause », n'avaient abouti « en somme à aucune réduction de droits », et l'observateur, M. G. Blondel, concluait : « Cette politique portée en elle-même le germe de nouveaux conflits ». On l'a bien vu lorsqu'on a proposé une trêve douanière, c'est-à-dire la consolidation des droits existants. Immédiatement, en prévision de cette éventualité, presque tous les États ont relevé leurs tarifs. De même le relèvement du protectionnisme américain est contemporain de la conversion des États-Unis à la clause. Le vénérable vétéran de l'ancienne *Tariff Commission*, le professeur Taussig, a le courage de le déclarer : « L'égalité proclamée par les États-Unis est en fait une égalité non pas de traitement favorable, mais d'un traitement également mauvais pour tous... » Ne laissant en réalité la porte ouverte qu'à ce que les États-Unis ne

peuvent produire, « nous n'offrons pas autre chose qu'un mauvais traitement quand nous offrons le traitement égal ». Nous voilà bien près de la formule de « la nation la plus défavorisée ».

5. L'Angleterre et ses Dominions. — Enfin ayons à notre tour le courage de déchirer tous les voiles. Sous la trompeuse et pharisaïque apparence de l'égalité absolue, que d'exceptions, que de violations de cette égalité ! Il y a d'abord une exception formidable, celle de l'Empire britannique, le quart de l'espèce humaine mis en dehors de la sphère d'application de la clause dite générale. L'autonomie douanière des Dominions a deux faces : elle empêche qu'un traité de commerce conclu avec l'Angleterre assure au co-contractant les mêmes avantages dans ses relations avec le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, mais elle permet à ces Dominions d'accorder aux produits anglais, sous forme de « préférence impériale », des réductions dont sont exclus les soi-disant bénéficiaires de la clause de la nation la plus favorisée ; et la Grande-Bretagne, devenue protectionniste à son tour, se ferme aux œufs, aux beurres, aux fromages, aux viandes, aux vins, aux fruits de France, de Hollande, de Danemark, pour s'ouvrir en franchise à ceux du Canada, du Cap, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande. Si l'on doit admettre, même après la conférence d'Ottawa, que « l'Empire britannique n'est pas et ne deviendra jamais une unité économique exclusive »¹, il n'en reste pas moins, nous l'avons vu, que ces accords, au moins pendant cinq ans, interdisent à l'Angleterre de diminuer son tarif au moins sur 30 articles, presque tous alimentaires. Ce sont des droits consolidés, mais à rebours. La manchesterienne Angleterre s'est interdit à elle-même de faire

1. Alf. ZIMMERN, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1933, n° 3.

ce que la Hollande et la Belgique ont essayé de réaliser à Ouchy, ou les États scandinaves ailleurs, à savoir s'entendre pour abaisser les chiffres de son tarif.

6. Des contingents et de la clause. — Nous avons vu également comment l'apparente égalité de la clause s'accordait, grâce au système des contingents, avec la pire inégalité (voir p. 31). Elle cesse donc d'être inconditionnelle, en même temps que d'être générale. N'a-t-on pas imaginé de faire deux parts dans un contingent général d'importation ? un certain pourcentage reste, en principe, soumis au régime de la nation la plus favorisée, mais un autre, 25 %, par exemple, du contingent concédé en apparence, est réservé pour des faveurs accordées aux nations qui feront des concessions équivalentes. Comment ose-t-on parler, dès lors, de l'égalité des échanges ? On a trouvé un très joli mot, cruellement vrai, pour ces conventions sur les contingents : « accords de désaccord ». On aboutit ainsi à une protection indirecte et, ce qui est pis, à un traitement inégal, et il faut toute la bonne volonté des motions dans les conférences internationales pour répéter que les exceptions conventionnelles au caractère inconditionnel de la clause paraissent néanmoins « compatibles avec le traitement inconditionnel ».

Phraséologie du tout inintelligible.

En fait, en augmentant ou diminuant, par un accord spécial, le contingent accordé à tel pays pour telle ou telle marchandise, à condition qu'il accorde des concessions équivalentes, ou viole ouvertement la clause de la nation la plus favorisée pour y substituer le régime de la réciprocité. C'est sur cette base qu'on négocie pour arriver à des accords qui dissimulent la préférence. C'est grâce à des accords de ce genre qu'on pourra donner au bloc-or, à côté de sa base financière, une base profondément commerciale.

Inutile de dire que ces accords de contingent suscitent aussitôt, de la part de ceux qui n'en sont point bénéficiaires, les mêmes protestations que de pures discriminations tarifaires. Ces protestations ont souvent pour résultat de semer le trouble dans les relations proprement politiques entre deux peuples amis.

En effet, s'il est une bêtise universellement répétée, c'est celle qui consiste à dire que les relations d'amitié, voire les alliances, n'ont rien à voir avec les conventions commerciales, sous prétexte que cela est d'un autre ordre. Voire, mais ces ordres se tiennent, et les peuples ne vivent pas seulement d'éloquents discours sur les liens qui les unissent. A la longue (c'est une chose qu'en particulier on oublie souvent en France) il n'est pas d'amitié, si robuste soit-elle, qui tienne contre un traitement économique peu favorable. D'autant plus qu'il se trouve toujours un tiers pour faire des avances au partenaire maltraité — comme à une femme négligée par son époux. Il est donc sommairement imprudent de n'accorder à ses alliés que de trop maigres contingents.

7. Des unions douanières. — Qu'on ne s'y trompe pas enfin. Lorsque, dans ces traités de paix qu'il est plus facile de condamner que de lire attentivement, les membres de la Conférence économique de Paris avaient eu soin d'insérer des articles autorisant les États successeurs de la monarchie austro-hongroise à se concéder réciproquement des avantages que les tiers n'auraient pu revendiquer au nom de la clause générale, ils dessinaient, par cette exception qui aurait pu être bienfaisante, le cadre d'une union douanière danubienne, c'est-à-dire d'un Zollverein qui, n'étant dominé par aucune puissance prépondérante, ne risquait pas de se transformer en union politique. Désireux de nous garder de toute politique même rétrospective, nous ne rechercherons pas

ici les responsabilités qui rendirent inopérantes ces dispositions sages des traités de Saint-Germain et de Trianon, quels États offrirent de les appliquer, quels autres s'y refusèrent et firent une comédie des conférences de Porto Rose, puis de Stresa. Mais supposons un instant qu'en 1925 ces États eussent conclu entre eux une union douanière, ou qu'ils la concluent demain ? *Ipsa facto*, à la frontière tchéco-autrichienne, austro-yougoslave, même — *pium votum* ! — aux frontières magyaro-tchèque, magyaro-yougoslave, austro-magyare, les droits de douane disparaissent ou sont réduits comme entre les contractants d'Ottawa. Mais, *ipso facto* aussi, les frontières extérieures de ces États deviennent, au point de vue douanier, une seule frontière, et personne, à moins d'adhérer à leur union, ne peut revendiquer pour soi les faveurs qu'ils se concèdent entre eux.

Pure hypothèse, dira-t-on, et sans doute impensable. Mais, si on laisse de côté, en raison de leur petitesse, des cas comme Andorre et Monaco inclus dans le système douanier français, Saint-Marin dans le système italien, Liechtenstein dans le système suisse, c'est déjà le régime belgo-luxembourgeois. Nul ne peut plus revendiquer, à l'entrée en Belgique, les conditions accordées aux aciers, aux vins luxembourgeois, ou, à l'entrée en Luxembourg, celles qui sont faites aux toiles ou aux cotonnades belges. C'est à peu près le régime instauré entre deux au moins des États Baltiques, Estonie et Lettonie, projeté entre les États Scandinaves.

Prenons ces derniers pour exemple. Supposons que la Suède, la Norvège, le Danemark se concèdent réciproquement des abaissements de tarif. Immédiatement interviennent, comme des huissiers porteurs d'un exploit, les porteurs de la clause sacro-sainte : le beurre canadien, la farine argentine exigent, à Bergen, les conditions accordées à leurs concurrents danois. Mais que les trois

États (et éventuellement la Finlande) suivent une autre voie ; qu'ils se proclament en état d'union douanière, par une convention dûment enregistrée à Genève, et personne n'a plus rien à voir à leurs relations réciproques ; ils peuvent établir entre eux un régime allant jusqu'à la franchise absolue. Que les États qui appuient si fort sur la clause prennent donc garde : à tout moment leurs territoires de chasse peuvent se transformer en chasses gardées. « Je me mets, avec tels, en union douanière », que voulez-vous opposer à cela ?

Rien, en vérité, sinon le tissu chatoyant et illusoire des plus piteuses contradictions. Au Congrès européen — c'est-à-dire le Congrès de Pan-Europe — qui s'est tenu à Bâle en octobre 1932, on commença par approuver le groupement économique des pays de l'Europe centrale, « et un système de concessions réciproques de politique commerciale, c'est-à-dire de préférences qui s'appliqueraient pour le mieux à ces pays ». Après quoi, sans avoir l'air de soupçonner l'énormité de ce qu'il vient d'admettre, « le Congrès estime que de telles conventions préférentielles entre les pays centraux *n'enlèveraient rien de sa valeur* [ce passage étrange mérite d'être imprimé en italiques] *au principe de la nation la plus favorisée en ce qui concerne la politique commerciale européenne ; le droit d'étendre (sic !)* le bénéfice de cette dernière clause, droit déjà réclamé par divers États et mis en application dernièrement par la conférence d'Ottawa, ne peut être refusé aux pays de l'Europe centrale... ». Le blanc et le noir, le chaud et le froid, le sec et l'humide, le sabre de M. Prudhomme... !

Une fois posé ce principe — et on ne voit pas comment on y pourrait échapper — que la formation d'une union douanière nouvelle permettra de soustraire les co-contractants aux obligations de la clause, quelles sont les conséquences ? Le 6 août 1930, en parlant d'une collaboration roumano-yougoslave pouvant aller jusqu'à l'union, et où

On pouvait voir comme le prélude économique du récent pacte balkanique, un ministre serbe disait : « La clause de la nation la plus favorisée est une forme de la politique commerciale qui a été inspirée par l'idée du commerce libre. Cette forme ne peut plus suffire pour le système de protectionnisme tel qu'il est pratiqué aujourd'hui en Europe et, de plus en plus sévèrement, aux États-Unis. Pour les États exportateurs de produits agricoles, la clause est néfaste, et il faut que ces États s'efforcent d'en être délivrés le plus tôt possible ».

8. De l'avenir de la clause de la nation la plus favorisée.
— Nous pouvons déjà nous dire, comme M. A. Zimmermann : « Il n'est pas certain que le traitement de la nation la plus favorisée convienne à la situation économique particulière de tous les pays ». Et nous constatons qu'elle rend impossibles ces tractations de pays à pays qui tissaient naguère entre eux des liens multiples, ténus et solides, qui rendaient l'entr'aide indispensable et empêchaient les ruptures. On a parlé très dédaigneusement de ce système du donnant donnant, où je consentais à recevoir la casse du voisin à condition qu'il m'achèterait mon séné. Cependant, durant ces négociations où il fallait bien mettre sur table la situation économique des deux pays, on apercevait très vite les points sur lesquels on pouvait s'entendre. Au nom de la trompeuse égalité d'aujourd'hui, on a déchiré tout ce réseau d'accords multiples. On leur a substitué la clause uniforme : telle qu'elle s'applique dans le monde où nous vivons, le moins que nous puissions dire d'elle, c'est qu'elle ne travaille pas pour la paix. Elle avait été inventée pour amener, par la généralisation des concessions, l'abaissement automatique des taxes douanières. Elle amène aujourd'hui non moins automatiquement, par la généralisation des « ajustements » tarifaires, le relèvement indéfini des frontières.

CHAPITRE III

LA SOLUTION EUROPÉENNE

Y a-t-il quelque utilité à déposer des fleurs sur un cercueil ? Avec quelle mélancolie nous contemplons les débris d'une conception qui eut, à son heure, il y a quatre ou cinq ans, toutes les faveurs de l'opinion, à savoir l'Union européenne ! On n'en parle plus que par acquit de conscience, comme on célèbre encore, dans une chapelle en ruines, le culte d'un dieu mort. Union douanière européenne, Paneurope, et même commission spéciale de Genève, on répète des lèvres les phrases rituelles de cette religion à laquelle personne ne croit plus.

Dès le printemps de 1933, un économiste¹, M. Brocard, prononçait sur cette espérance déjà morte une manière de *De Profundis* : « L'Union européenne, amorcée par Aristide Briand, et dont, en apparence du moins (mais l'avenir est imprévisible), nous sommes si loin aujourd'hui... ». Une nuance ; une réserve, comme il convient, en faveur de l'avenir. Mais c'est bien une oraison funèbre.

1. L'idée de l'Union européenne. — Cependant si, d'aventure, cette idée de l'Union européenne, pour sédui-

1. *Revue d'économie politique*, avril 1933.

sante et même poétique qu'elle soit, se trouvait être une idée fausse ; si cette formule avait engagé les peuples dans des voies sans issue, en les éloignant des solutions positives et pratiques ; si, par surcroît, et contrairement aux promesses comme aux intentions de ses promoteurs, elle était responsable de cet inquiétant phénomène : le recul de la paix — alors ne vaudrait-il pas la peine d'en faire la critique, de rechercher au juste ce qu'elle valait, d'en mesurer les conséquences ? Ne fût-ce que pour éviter de retomber dans les erreurs commises. Il y avait, il y a quatre ans¹, quelque originalité, peut-être même quelque péril à s'inscrire en faux contre cette doctrine, à ébranler cette idole de la tribu. Il est plus facile, aujourd'hui, de jouer les Polyeucte.

Laissons de côté, si vous voulez bien, les aspects politiques et sentimentaux de la question, toute la phraséologie des États-Unis d'Europe. Le chêne que Victor Hugo planta pour les abriter le 14 juillet 1870 fut mis en terre à une mauvaise heure. Mais laissons cela, qui n'est pas de notre domaine. Ne nous demandons même pas ce qu'est l'Europe, géographiquement, où elle commence et où elle finit, où étaient hier et où sont aujourd'hui ses frontières orientales, sur la Vistule, sur l'Oural et la Volga, sur le Pacifique ? où commence l'Asie, et s'il existe, à cheval sur les limites factices des vieilles « parties du monde », une Eurasie ? Car l'Europe, après tout, n'est qu'une péninsule de l'Asie : à partir de quel degré de longitude la masse continentale s'effile-t-elle en péninsule ? Ne nous demandons même pas, pour l'instant, comment les créateurs de Paneurope ont pu rêver d'une Europe *sans* la Russie, et d'une Europe *moins* l'Angleterre. La première de ces conceptions, soutenable, et,

1. Nous l'avions fait dès lors, dans des conférences données à Genève au centre d'études internationales dirigé par M. et M^{me} Alfred Zimmermann.

pour beaucoup, souhaitable il y a quatre ans, a-t-elle résisté à l'épreuve des faits ? Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour penser qu'on ne peut exclure de la vie économique européenne une fédération de cent soixante millions d'hommes, et qui opère, bien ou mal, une prodigieuse révolution industrielle, un État dont les produits, blé, pétrole, etc., réapparaissent sur les marchés de l'Occident, parfois non sans soulever d'âpres concurrences. Quant à la seconde conception, ne suffit-il pas de l'énoncer pour s'apercevoir qu'elle est impensable ? L'Empire britannique est hors d'Europe, c'est entendu. Mais tout de même Londres est, par avion, aux portes de Paris, et nous répétons tous les jours que la Grande-Bretagne a cessé d'être une île. Or l'Empire, avec ou sans les liens d'Ottawa, ne peut même se penser sans la vieille Angleterre, couper le cordon ombilical qui le rattache à l'Europe. Ne cherchons pas non plus s'il n'est pas sur la carte, dans ce que nous appelons le continent européen, des « Europes » d'âge différent, l'Albanie, par exemple, ou la Russie podcarpatique, à côté du Lancashire ou de la Lombardie. Ne nous posons pas encore une autre question, à savoir s'il n'est point une parenté plus étroite entre les vieilles civilisations de l'Ouest et du Centre-Ouest de l'Europe et telles « Europes » d'outre-mer, Canada, Nord-Est des États-Unis, Rio de la Plata, Australie orientale ou Nouvelle-Zélande. Qu'est-ce que l'Europe ? Où est l'Europe ?¹

Acceptons donc cette notion confuse d'un continent européen, notion purement scolaire, d'une géographie qui n'est pas très vieille (car l'Europe du moyen âge, celle de la Renaissance, celle même du xvii^e siècle allaient moins loin vers l'Est) ; d'une géographie périmée, car le concept

1. Voy. notre article *Was ist Europa*, dans *Europäische Revue* (septembre 1925), trad. dans *Le Monde nouveau* (août-septembre 1926).

de continent ne tient plus devant la science. Ne nous demandons pas si l'idée d'Europe n'est pas une invention américaine, plus spécifiquement nord-américaine, yankee, et encore yankee du Middle-West, de Chicago plus que de Boston ou de New-York, imaginée là-bas pour mieux opposer leur continent au nôtre. Panamérique est née avant Paneurope, et contre l'Europe, et pour empêcher les influences européennes de maintenir leur domination sur les Amériques. Il fallait être aveugle pour ne pas voir que Paneurope faisait le jeu de Washington, de ce *Bureau of American republics* qu'on voit s'élever là-bas, tout près de la Maison-Blanche. C'est une sorte de doctrine de Monroe économique : un seul bloc des solitudes glacées de l'Arctique jusqu'aux mers orageuses de Magellan.

Ne discutons pas. Ne nous préoccupons pas pour l'instant de la formidable liquidation à laquelle il faudrait se livrer, en Europe même, au lendemain et par suite de la disparition des frontières intra-européennes, lorsque l'industrie allemande, par exemple, se trouverait incluse dans le même territoire douanier que la tchécoslovaque ou la polonaise. Comme les économies jeunes et mal placées dont nous avons rappelé la croissance délicate seraient hors d'état de supporter la concurrence des économies plus évoluées et mieux organisées, il y aurait une cascade de faillites, une accumulation de ruines, et, dans les régions sacrifiées, une recrudescence du chômage dont on se fait difficilement idée. Les plus forts, Allemagne de l'Ouest, France du Nord, Alsace, région lyonnaise, Suisse orientale et centrale, Haute-Italie, Catalogne, se partageraient les dépouilles des faibles et leur imposeraient une organisation rationnelle du travail continental, c'est à savoir la suppression des moins aptes, à la fois des usines moins bien placées et des usines trop neuves encore pour pouvoir lutter à armes égales. A la crise ac-

tuelle, nous ajouterions une autre crise, mortelle pour certains.

Crise d'assainissement, de reclassement, d'adaptation, dira-t-on, crise nécessaire et qui, finalement, sera salutaire. Au prix de souffrances inévitables et temporaires, une économie européenne naîtra. Et puis il ne faut pas regarder le problème du dedans, mais du dehors, voir le continent enfin capable de tenir sa place à côté des autres continents. De Lisbonne à l'Oural, de Narvik à Bari, un seul et unique marché.

Acceptons telle quelle cette notion confuse d'un continent européen. Admettons, en gros, la division de Fr. Delaisi en deux Europes, — vous vous souvenez : l'Europe A du cheval-vapeur, et l'Europe B du cheval vivant. Et demandons-nous avec lui si la paix économique peut avoir pour objet et pour moyen la colonisation de l'une par l'autre, du pays vert par le pays noir.

Les objections naissent en foule. Nous avons déjà insisté sur le caractère factice de cette distinction entre Europe A et Europe B. A côté des *Agrarstaaten* et des *Industriestaaten*, il nous a fallu faire une place à part aux formes mixtes, *Agrar-und Industriestaaten*. Mais même en additionnant les Europes, l'Europe A, l'Europe B et encore une Europe C, arriverons-nous à créer une unité économique qui puisse se suffire à soi-même ?

M. Delaisi s'est chargé, avant nous, de ruiner cette conception d'une autarkie européenne. Il a remarqué que les exportations de l'Europe industrielle vers l'Europe agricole ne représentaient que 27 % tandis que les échanges des États industriels entre eux représentent 43 % du total commercial européen, tandis que les États extra-européens de civilisation européenne absorbent 38,4 % des ventes européennes. Ainsi donc — ce n'est pas moi, c'est lui qui parle — « apparaît comme utopique le système qui voudrait faire du vieux continent européen

une unité économique indépendante », et il conclut en disant : « L'équilibre économique de l'Europe industrielle dépend donc actuellement beaucoup plus des Européens d'outre-Atlantique que de ceux du Vieux continent ».

2. Pays neufs et pays vieux. — Ne pas le voir, c'est ne pas se rendre compte des faits nouveaux. C'est, encore une fois, considérer la géographie économique comme une statique, tandis qu'elle est une dynamique, une science perpétuellement changeante, et toujours à réviser. Quand les hommes de mon âge étaient sur les bancs des écoles, cette science était dominée par l'opposition classique entre « pays vieux » et « pays neufs » : des uns vers les autres circulait un double courant, produits fabriqués à l'aller, denrées et matières au retour. Encore vers la fin du siècle dernier, Victor Bérard pouvait, dans une fresque de l'Empire britannique, mettre en face de l'« usine anglaise » les « fermes » que constituaient alors les Dominions. Je me souviens de ce jubilé victorien où, devant Hyde Park Corner, un immense arc de triomphe se dressait, fait de céréales ; au fronton, en lettres de maïs sur fond de froment, se détachait cette inscription : *Canada, Great Britain's granary*, « Canada, grenier de la Grande-Bretagne ». Et, sur les almanachs des années 1890 à 1900, les enfants s'amusaient à commenter les dessins qui illustraient les routes du Nord-Atlantique : à l'aller, *West bound*, les vapeurs chargés de tissus, de machines, de produits précieux, d'hommes ; au retour, *East bound*, les sacs de coton, les tonnes de saindoux, les bidons de pétrole, les cales pleines de grains. Images simples et parlantes, et qui traduisaient des idées, des réalités aussi. Des pays vieux également coulaient les capitaux vers les pays neufs, pauvres d'argent, toujours endettés, toujours à court de machines, d'engrais, de

semences, obligés, pour pouvoir produire l'année suivante, d'obtenir des avances sur la récolte à peine engrangée, ou même d'escompter les récoltes futures. Ces États neufs étaient comme les serfs du seigneur Capital, lequel était européen, anglais, français, allemand, belge.

Ce sont là, aujourd'hui, des idées mortes, malfaisantes comme toutes les idées mortes. Dès avant la guerre, parce qu'ils avaient été outillés, équipés par le capital européen, bien plus encore durant la guerre, parce qu'ils ne recevaient plus rien de l'Europe et qu'ils étaient incités à la servir, les anciens pays neufs — si j'ose m'exprimer ainsi — ont d'abord amélioré leurs conditions agricoles, utilisé les machines et les engrais.

Quelques chiffres, cueillis dans les publications de la Société des Nations de 1930, feront comprendre mieux que toutes les phrases cette augmentation de leur capacité productrice. En 1900, l'exportation globale de la Nouvelle-Zélande, de l'Argentine et de l'Australie se chiffrait, pour les beurres, à 50 millions de livres (de poids) anglaises ; en 1930 à 350 millions. La production en viande des trois pays précités passait dans le même temps de 300 millions de livres à 2 milliards. Le sucre cubain, en 1914, montait à 2 millions et demi de t. ; au double de ce chiffre en 1931. Celui de Java passait de 1 500 000 t. à 2 500 000.

Mais en même temps, et c'est le phénomène le plus inattendu, le moins en accord avec l'ancienne géographie, ces pays que nous persistons à appeler neufs se sont transmués en États industriels ; les « fermes » se sont doublées d'« usines ». Il ne suffit plus au Canada de s'enorgueillir d'être le « grenier de la Grande-Bretagne ». Il a créé lui-même, en rivalité avec les États-Unis, son industrie de machines agricoles, celle du papier, etc., à côté de ses pommes et de ses fromages. L'Australasie ne s'est plus contentée d'exporter ses laines et ses fruits, voire ses

vins ; elle s'est donné une industrie drapière et, pour mettre en boîtes de fer blanc ses confitures et ses conserves de viande, une métallurgie. On a vu se jouer, en plusieurs actes, le drame du lapin australien. Premier acte : le prolifique rongeur détruit les cultures, creuse la terre sous les barrières en fil de fer qui enclosent les parcs à moutons ; il compromet l'élevage, efface la propriété. Contre ce péril national, on organise des croisades. Deuxième acte : la mère-patrie en armes, bloquante et bloquée, a besoin de viande pour nourrir Tommy et les alliés de Tommy ; le lapin australien devient un élément de l'économie interalliée. Mais alors, troisième acte : le lapin de conserve réclame ses *tins* et l'on s'aperçoit qu'au lieu de les faire venir de Londres (comment, en temps de guerre sous-marine, charger les vapeurs de boîtes vides?), on peut, avec la houille et le fer australien, les faire sur place. Puis, équipées d'abord pour cette modeste fabrication, les usines font des poutrelles, des machines. Le Brésil, l'Argentine filent et tissent leur coton, utilisent leurs forces hydrauliques. L'Inde a cessé d'envoyer son coton à Liverpool et de se vêtir de cotonnades de Manchester. Un nationalisme à la fois économique et sentimental a boycotté les produits anglais. Les cotonnades hindoues ont d'abord revêtu les Hindous, puis elles ont envahi l'Afrique orientale voisine, en attendant d'en être chassées à leur tour par le terrible rival japonais, qui s'insinue partout, qui vend au rabais des bicyclettes à Anvers et à Bruxelles, qui répand à Prague des jouets « nationaux », des poupées tchécoslovaques, des Sokols *made in Japan*.

3. L'Europe et le monde. — L'Europe peut moins que jamais se concevoir isolée, comme la conçoivent ces théoriciens de Paneurope qui la couperaient non seulement de l'Empire britannique, mais des empires français et néer-

landais. Si l'Europe a perdu de sa prééminence, il reste qu'elle ne peut vivre sans le monde. Il lui faut des denrées que ses régions agricoles ne peuvent lui fournir en suffisance, il lui faut celles qui, durant l'hiver boréal, mûrissent dans l'autre hémisphère, celles aussi qu'elle a pris l'habitude de demander aux régions tropicales ou subtropicales : l'estomac européen saurait-il désormais se priver de bananes, de dattes, de pamplemousses, de café, de thé, de cacao, se contenter du contingent d'agrumes ou d'oléagineux fournis par les pays méditerranéens et pendant nos seules saisons ? L'usine européenne va-t-elle se passer de nickel, de manganèse, de coton, de pétrole ? Et pourrait-elle se satisfaire, comme débouché, des 300 millions de consommateurs, d'inégale richesse, que lui offrirait sa petite masse continentale ? On hésite à poser des questions dont la réponse est trop évidente.

Seulement les liens de l'Europe avec le monde sont de plus en plus compliqués et délicats. Répartition des matières, réglementation de la production, mouvement des échanges, ce ne sont plus des « questions européennes ».

Mouvement des échanges et des comptes. Or la balance des comptes ne s'équilibre pas toujours, elle ne s'équilibrait pas du tout dans les dernières années par un actif européen. Les capitaux ne sont plus tous entassés à Londres ou à Paris. Même dans cet ordre d'idées, bien des pays neufs sont en train de devenir des pays vieux. Nous ne parlons pas seulement de Wall Street, dont la position s'est renversée : de débiteur de l'Europe, il en est devenu le plus gros créancier.

Albert Thomas, avec cette clairvoyance qui se mêlait toujours chez lui à l'idéalisme le plus généreux, disait bien, dès le premier jour, que le problème n'était pas exclusivement européen, pas plus le problème du mouvement des hommes que celui des marchandises et des capitaux. Car au point de vue humain, il n'est plus guère de

pays neufs, c'est-à-dire vides, largement ouverts aux populations comme aux capitaux des vieux pays surpeuplés.

Comment, dans ces conditions, concevoir une Union économique européenne ?

Le fameux mémorandum du 17 mai 1930 se vantait de représenter « une conception absolument contraire à celle qui a pu déterminer jadis, en Europe, la formation d'unions douanières tendant à abolir les douanes intérieures pour élever aux limites de la communauté une barrière plus rigoureuse ». Nous voudrions comprendre. Nous avouons humblement que, sur l'heure, nous n'y étions pas arrivé et qu'après quatre ans et plus de méditation nous ne nous trouvons pas plus avancé. Comment, en effet, imaginer une entente économique qui n'ait pour base l'abolition ou tout au moins l'abaissement des douanes entre les co-contractants, et donc l'érection aux frontières communes d'une barrière continue, haute ou basse, mais nécessairement plus rigoureuse que les barrières intérieures ? Au reste ne propose-t-on pas à cette Europe future sinon comme modèle, du moins comme idéal, les États-Unis d'Amérique, qui ont su concilier l'unification douanière intérieure avec une muraille périphérique d'une respectable élévation ?

Si humble, si réduite que puisse être tout d'abord une union du genre de celle que préconisait Briand, elle serait, par une marche fatale, entraînée vers la *Zollunion*, pour ne pas dire vers le *Zollverein*. Dès le 23 mai de cette même année 1930, un économiste allemand non dépourvu d'humour, Gustav Stolper, posait cette question dans *Der deutsche Volkswirt* : « Comment une situation particulière des États européens peut-elle se former autrement que par des préférences douanières particulières ? » Au fond, c'est l'équivalent de la question célèbre : Comment un carré peut-il devenir cercle ?

On nous a dit : L'Union n'aura de « pointe » contre

personne. C'est entendu, et telle était certainement l'intention des promoteurs. Mais qui veut la fin veut les moyens. Or, si nous interrogeons notre texte, quelle était, quelle serait demain cette fin ? Opérer — tous ces mots comptent — « un rapprochement des économies européennes réalisé sous la responsabilité politique des gouvernements solidaires », donc une union, du moins une entente économique entre États ; un pacte « réservé, à l'origine, aux États européens membres de la S. D. N. » ; pacte « assignant comme fin idéale à leur politique douanière » l'« établissement d'un marché commun pour l'élévation au maximum du niveau du bien-être humain sur l'ensemble des territoires de la communauté européenne ». Mais si l'on cherche à réaliser, sur cet ensemble de territoires, — je cite de nouveau — « une organisation rationnelle de la production et des échanges européens, par voie de libération progressive et de simplification méthodique de la circulation des marchandises, des capitaux et des personnes », il va de soi que les marchandises, capitaux et personnes provenant des États non membres de la communauté européenne bénéficieront de conditions, je ne veux pas dire plus rigoureuses, mais tout de même moins favorables — sinon il n'y aurait plus aucun avantage à faire partie de l'Union. Les murailles de carton une fois arrachées de la carte de sir Clive Morrison-Bell, il faudra bien en placer une — une seule — sur le pourtour du continent. Car s'il s'agit d'élargir en Europe le marché des automobiles, des machines agricoles, des chaussures de fabrication européenne, on ne peut le faire qu'en restreignant le marché des produits de la non-Europe. Car si l'on se contente d'abaisser les droits entre États européens, une arithmétique élémentaire nous enseigne que cela revient à percevoir sur les marchandises non-européennes des droits plus élevés.

A tout le moins créera-t-on dans l'opinion une sorte de

prime morale en faveur des marchandises qui seront revêtues d'une marque européenne. Façon indirecte mais sûre d'écarter, du moins de disqualifier celles qui ne porteront pas cette marque. « Achetez européen ! » On lira cette enseigne sur nos boutiques, à Berlin comme à Paris, à Berne, à Amsterdam, à Madrid...

Qu'on dise après cela — et le texte le disait — qu'on ne pourra « *jamais* diriger contre personne » la politique douanière de l'Union, qu'elle ne sera pas « un instrument de lutte contre les États situés au dehors » d'elle, d'accord. Mais la logique des faits sera plus forte que la volonté des hommes.

Cette logique apparaissait déjà dans le vœu présenté à Genève, à propos de la trêve douanière, par le Comité français pour l'Union douanière européenne, et qui admettait dérogation à la clause de la nation la plus favorisée pour les groupements d'États préparant entre eux une union douanière :

« Qu'il soit bien entendu qu'en ce cas les engagements pris à l'intérieur de chacun de ces groupements n'auraient aucune force obligatoire au profit des États qui n'en feraient pas partie et n'en assumeraient pas les obligations, et cela nonobstant toute prétention qu'ils pourraient émettre en invoquant la clause de la nation la plus favorisée ».

Voilà du moins qui est clair.

Rappelons ce que nous avons dit dans un chapitre précédent sur la façon dont se constituent les unions douanières, et imaginons que tous les États européens fassent connaître leur intention de se constituer en union douanière ; dès lors, les concessions qu'ils s'accorderont entre eux ne pourront pas être réclamées par leurs co-contractants non-Européens. Mais a-t-on la naïveté de croire que ces États accepteraient sans protester ? Ne prévoit-on pas d'aigres controverses, et la formation d'associations

de défense ? N'a-t-on pas déjà eu un avant-goût de ces protestations canadiennes, australiennes, etc., lorsque l'Europe A a voulu concéder un traitement de faveur aux céréales de l'Europe B ? Il s'agissait de quantités infimes, au regard des énormes importations d'outre-mer. Mais le principe était engagé. Et les Dominions britanniques, qui savent imposer leurs volontés à Londres, et au monde non-britannique le respect de la préférence impériale, se sont opposés à toute préférence européenne.

Déjà, au premier Congrès d'Union douanière européenne, un partisan du nouveau système, un de ces hommes que l'analogie trompeuse des majuscules incitait à poser l'U. D. E. en face de l'U. S. A., M. Edgar Stern-Rubarth, avait aperçu le péril : « La création, du premier coup, d'une union douanière englobant tous les États de l'Europe risquerait de se heurter aux nombreux nationalismes actuels, dont le protectionnisme n'est qu'une des manifestations les plus difficiles à réprimer ». C'est qu'elle créerait un nationalisme nouveau : le nationalisme économique européen.

Il ne faut pas se le dissimuler : la faveur rencontrée d'abord par le projet d'Union douanière européenne tenait en grande partie à la sourde irritation de tous contre la politique économique des États-Unis. Mais a-t-on réfléchi d'abord à ceci ? Au moment où se manifestait cette irritation, des efforts étaient faits pour amener les Américains à repasser l'Atlantique. Dans l'été de 1931, quand on pouvait espérer que le plan Hoover deviendrait un instrument de paix et d'équité, le délégué de l'Association suisse pour la Société des Nations, le professeur Ernest Bovet, écrivait courageusement : « Si le plan Hoover se réalise enfin, les Hitlériens ne seront pas les seuls à être cruellement déçus. Il y aura aussi les Paneuropéens... Quel démenti plus net et plus efficace pouvait-on infliger à la rhétorique d'une conception

historique et géographique que les événements ont déjà dépassée ? » Les espérances d'Ernest Bovet ne se sont pas réalisées. L'intervention théâtrale de Washington dans une Europe qu'il ne connaît plus n'a été que mal-faisante. Mais le mouvement continue, qui pousse les États-Unis à se rapprocher de l'Europe, et il n'est pas de l'intérêt de celle-ci de leur fermer les avenues. On ne fonde pas une politique sur une irritation, même légitime. Et s'il serait injuste de confondre la politique réfléchie de l'U. D. E. avec celle de Paneurope, elles se ressemblent. Elles sont grosses des mêmes conséquences, des mêmes périls.

4. Unions continentales et guerre des mondes. — Or, dans l'hypothèse malheureusement encore vraisemblable où les relations de l'Europe avec les États-Unis resteraient difficiles, a-t-on réfléchi à cette autre conséquence ? Faire l'Union européenne, ce serait jeter dans les bras des États-Unis toutes les Amériques. A l'heure même où bien des parties de l'Amérique latine s'insurgent contre la prépondérance yankee et se souviennent de leurs solidarités européennes, les Européens iraient-ils forger de leurs mains un panaméricanisme économique, riposte formidable à la Paneurope ? Allons-nous renoncer à nos relations transversales avec ces pays à qui nous unissent tant d'affinités, une civilisation commune, des goûts et des intérêts communs ? Je le répète : un Européen d'Occident est plus près d'un habitant de Buenos Aires ou de Rio que d'un membre de telle communauté européenne. Géographiquement ces villes sont plus près de Londres et de Bordeaux que de New-York. L'Atlantique Sud, entre elles et nous, est un chemin plus qu'un fossé ; et la voie aérienne Dakar-Natal sera l'une des grandes diagonales du commerce international. L'Europe occidentale n'a aucun intérêt, bien au contraire, à provoquer une

riposte américaine, j'entends une riposte de ce qu'on appelle le continent, de ce qu'il serait plus juste d'appeler les continents américains.

Une autre riposte, aux conséquences incalculables, serait celle de l'Asie. Il est actuellement impossible de savoir quelle serait l'attitude de la Russie : en 1930, on eût parié qu'elle serait du côté de l'Asie, aujourd'hui on croirait plutôt l'inverse. La politique eurasienne a fait place, avec Staline, à une politique de rapprochement avec l'Occident. Mais aujourd'hui comme en 1930 le continent asiatique serait mené par le Japon, sans doute réconcilié avec la Chine, prenant en charge l'éducation technique et économique, bref la tutelle des multitudes chinoises, et inondant tous les marchés du monde de produits à bas prix, fabriqués par une main-d'œuvre à bon marché. Contre la Pancurope et la Panamérique, la Panasie des peuples jaunes. Le vrai péril jaune celui-là, non pas la vision romantique des hordes de Gengiz Khan, mais l'ouvrier jaune lançant, pour ainsi dire, la navette de ses métiers en plein cœur de l'ouvrier européen. A part, dans son majestueux isolement, la communauté des nations britanniques resterait, assise sur de nouveaux accords d'Ottawa. Et alors chacun de ces mondes — quatre ou cinq — se hérissant de frontières douanières qui, en vertu d'une loi implacablement fatale, monteraient toujours plus haut, et tendraient, par un processus inévitable, à devenir des frontières politico-stratégiques. Voyez-vous chaque continent se réservant jalousement ses matières, ses marchés, son or, son crédit, se livrant à l'encontre des autres continents aux jeux du dumping et des primes, à toutes les inventions du nationalisme économique continental, contingents, prohibitions, fraudes douanières, manipulations monétaires, maniant la triple serrurerie de M. Siegfried... Bien plus, les continents se fermant à la migration des hommes. Comme les États-Unis

et d'autres communautés blanches se sont fermés aux Asiatiques, on verrait interdire aux capitaux et aux travailleurs d'un continent d'aller dans le continent voisin. L'histoire du chemin de fer de l'Est chinois se répéterait à des milliers d'exemplaires.

Douce perspective : entre chacun des continents, et non plus dans l'intérieur des continents, la création de l'Union européenne déchaînerait la guerre de tous contre tous, *bellum omnium contra omnes*. Une guerre commerciale, assurément. Tout d'abord. Mais on sait comment on passe de cette guerre à l'autre dès que la souffrance des peuples devient intolérable et qu'ils espèrent pouvoir la faire cesser en recourant à la force, en attaquant ceux qu'ils rendent responsables de leurs misères. Ce n'est plus par dizaines, c'est par centaines de millions d'hommes que les peuples se jetteraient les uns contre les autres. Masses prodigieuses : toute l'Asie contre toute l'Amérique ou toute l'Europe.

Au bout de ce projet de paix, de cette idylle, nous entrevoyons, sur les océans et dans les airs, la plus épouvantable des guerres, véritable guerre des mondes. Atlantique, grand chemin des nations latines et anglo-saxonnes, théâtre privilégié des relations commerciales internationales ; Pacifique au nom menteur, faudra-t-il voir, pour servir une conception théorique, vos eaux rougies du sang des hommes ? Faut-il rompre, parce qu'il nous plaît de donner à certaines masses de terre le nom de continents, parce que l'on peut, en y mettant le temps, aller à pied de Punta Arenas à Winnipeg et de Lisbonne à Vladivostok tandis qu'il faut prendre le bateau ou l'avion entre Valentia et New-York, entre San Francisco et Yokohama, faut-il rompre les liens de la solidarité humaine ?

Comme l'on comprend que la sage, la prudente, l'empirique, la réaliste Angleterre qui répugne aux engage-

ments vagues et qui pratique la politique du *non commitment*, ait répondu à Briand, le 16 juillet 1930, à peu près comme Canning répondait cent quinze ans plus tôt aux auteurs de la Sainte-Alliance ! « Le gouvernement de S. M. dans le Royaume-Uni... n'est pas convaincu qu'un examen poursuivi en toute connaissance de cause montrera que l'établissement d'institutions internationales nouvelles et indépendantes soit nécessaire ou désirable... Il estime possible qu'une Union européenne exclusive et indépendante de la nature qui est proposée accentue ou suscite des tendances à des rivalités et des hostilités intercontinentales qu'il importe, dans l'intérêt général, de diminuer ou d'éviter ». Car « le gouvernement de S. M. dans le Royaume-Uni », s'il n'avait pu encore consulter les gouvernements de S. M. dans les Dominions, ne pouvait oublier qu'eux et lui étaient membres du *British Commonwealth of Nations*.

Il ne pouvait dire en termes plus polis que le projet d'Union européenne était le plus dangereux des rêves.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

J'ai bien peur que les pages qui précèdent n'aient laissé dans l'esprit des lecteurs un pessimisme découragé. Nous avons essayé d'éprouver, l'une après l'autre, les diverses solutions préconisées pour sortir de la crise. Aucune ne s'est révélée opérante ; bien plus, toutes se sont avérées périlleuses. Le retour prématuré à la liberté illimitée et inconditionnelle des échanges, qui a l'air d'abord d'être le dernier mot du progrès, c'est en réalité le retour à l'anarchie primitive, à la guerre économique de tous contre tous et, sous prétexte de distribution géographique rationnelle du travail, l'écrasement systématique des faibles par les forts, la domination des économies anciennement organisées, en possession d'état, sur les économies jeunes, et qui veulent vivre. La doctrine de l'égalité aboutit aux mêmes résultats ; elle consolide les inégalités existantes. Au nom d'une menteuse égalité, elle fait de l'iniquité la règle des relations commerciales. Par une réaction toute naturelle, elle détermine dans la conscience populaire, chez les nations qui se croient victimes de cette iniquité, la colère, la haine contre les bénéficiaires vrais ou présumés de cette situation. De là ces mesures de guerre : hausses désordonnées des tarifs, pro-

hibitions, restrictions sous le voile pudique des contingents, *quotas* opposés aux libres mouvements de l'immigration. Quant à la troisième solution, à celle qui semble avoir pour but la constitution d'un marché européen, nous avons vu qu'elle aboutirait fatalement à la constitution d'une autarkie européenne, puis d'autres autarkies continentales, hérissées de barrières douanières, jalouses les unes des autres. Chacune, au bout de peu de temps, étoufferait dans son domaine trop étroit, bientôt débordant de denrées, de matières, de produits, d'hommes. Chacune serait prête à déverser son trop-plein sur le voisin ou à lui prendre les matières dont elle manquerait — de gré ou de force. De force, puisque les autres économies continentales s'opposeraient à ces exigences de l'intrus.

Ainsi toutes ces solutions aboutissent à la guerre, guerre de ceux qui croient posséder la supériorité de force physique ou technique suffisante pour contrebalancer, et corriger à leur profit, la supériorité économique de leurs rivaux ; car les moins riches peuvent se sentir les plus forts, et vouloir user de leur force pour cesser d'être les plus pauvres, disons même, pendant les périodes de crise, les plus malheureux. On aura beau, dans les conférences, leur prêcher que la guerre, même victorieuse, n'est pas payante, leur démontrer qu'un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès, ce sont là des vérités (si elles sont vraies) qu'on aperçoit après coup, après expérience, mais auxquelles on ne pense pas avant l'action. Aucun enseignement de l'histoire ne persuadera jamais un peuple qu'il est fou de recourir à la force pour corriger une souffrance économique ; chacun d'eux se convaincra qu'il saura éviter les erreurs et les maladroites des vainqueurs d'autrefois, qu'il ne se laissera pas ravir, lui, les fruits de sa victoire. Et puis ce n'est pas de propos délibéré, par une décision de principe, qu'un Etat, un groupe d'Etats,

un continent passeront de la guerre économique à la guerre sanglante. C'est jour après jour que s'exaspéreront les querelles douanières, que se rehausseront les tarifs, que s'amenuiseront les contingents, que les frontières se fermeront aux hommes comme aux marchandises. Et alors, sous la pression des intérêts transformés en passions — passions dans les deux sens du mot, souffrances et mobiles d'action violente — on verra sauter, suivant la prophétie de sir Arthur Salter, « le mécanisme préventif établi pour préserver le monde des guerres futures ». Quant à l'autarkie, c'est une doctrine d'isolement et d'égoïsme qui nous ramènerait bien au delà de la sauvagerie primitive ; car, de cette sauvagerie, les hommes des cavernes voulaient sortir, et nous, nous tenterions, volontairement, d'y rentrer.

Alors, quoi ? Partout la guerre comme solution, avec le simple choix de guerres entre des peuples ou de guerres entre des mondes, organisés en économies rivales ! Il n'est pas possible que nous nous résignons à l'une et à l'autre issue. Mais ce n'est pas avec des discours, si éloquents soient-ils, qu'on empêchera ce passage de l'hostilité économique aux hostilités guerrières. Il y a des heures, quand les orateurs des conférences se gargarisent de paroles accueillies par des oreilles complaisantes, où l'on a envie de répéter le mot cruel du poète : « Prends-moi l'éloquence, et tords-lui le cou ». On a même envie d'en dire autant à cet idéalisme facile qui est assuré de soulever les applaudissements frénétiques des assemblées et des foules. Cet idéalisme croit supprimer les problèmes, parce qu'il les ignore. Il fait penser à un médecin qui, pour guérir ses malades, se contenterait de proclamer la vertu souveraine et le triomphe assuré de la bonne santé. La méthode Coué ou la *Christian Science* ne guériront jamais que des neurasthéniques. Un sévère diagnostic doit précéder la thérapeutique. En ce sens,

nous dirons qu'un viril pessimisme est la condition première de toute recherche du mieux, et que rien n'est plus dangereux que le mol optimisme. Il faut, assurément, avoir un idéal, et c'est ici la recherche de la paix entre les hommes ; mais il importe, si l'on veut réussir, de mettre un esprit réaliste au service de cet idéal.

TROISIÈME PARTIE

D'UNE SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE DES NATIONS

Il importe, si l'on veut aborder le problème de la paix économique, de voir nettement comment il se pose. L'échec des tentatives antérieures s'explique sans doute par une insuffisance d'analyse. Je ne me dissimule pas que notre essai, à son tour, va paraître inadéquat au mal dont nous avons tenté de diagnostiquer la gravité. Il est plus facile de faire le tableau de la maladie que de mesurer à l'avance l'effet des remèdes, plus facile de donner au lecteur le frisson, que de lui faire concevoir des espérances. Tout *Paradis* — on le sait depuis Dante — paraît plat et ennuyeux à qui sort de l'*Enfer* ou même vient de traverser le *Purgatoire*. Essayons cependant.

De quoi s'agit-il, en somme ? De ramener la confiance dans les transactions entre les peuples, de garantir les diverses économies nationales contre des mutations brusques et imprévues et de leur donner la sécurité du lendemain, la possibilité d'envisager des programmes d'avenir et de s'adapter à ces programmes ; en second lieu, de faire cesser, ou du moins d'atténuer la désharmonie entre la production et la consommation, plus exactement entre l'offre et la demande des marchandises.

Cela posé, on nous répondra qu'il n'y a qu'à laisser agir

les forces économiques, et qu'elles arriveront nécessairement à l'équilibre. Cela est la vérité même. Mais quand s'opérera ce retour aux « harmonies économiques », et comment, c'est-à-dire à quel prix ? Nous ne vivons pas dans une Académie, mais dans une humanité souffrante et vibrante. Les oscillations par lesquelles le pendule économique, actuellement affolé, reviendrait de lui-même à la position d'équilibre, se traduiraient par la ruine des entreprises les moins aptes ou les moins bien placées, par la misère des nations les moins bien équipées, par le chômage. Pouvons-nous envisager, par fidélité aux principes, ces terribles conséquences qui, nous le rappellerons, dresseraient une partie des peuples contre les autres ? L'économie politique n'est pas une science purement quantitative, une science des choses, comme la connaissance de la résistance des matériaux ; elle est une science psychologique, sociologique, car les matériaux dont elle s'occupe sont des hommes. Or, dans notre époque démocratique — qu'il s'agisse de démocraties césariennes aussi bien que de démocraties parlementaires —, les masses ne sont plus des troupeaux inertes et muets que l'on mène à son gré. Ce sont des forces agissantes, tumultueuses, hurlantes, dont on ne peut négliger ni les besoins, ni les désirs, ni les souffrances, ni les colères.

D'où la vanité des discussions sur « l'économie dirigée », et des plaidoyers pour ou contre. En fait, dans le monde où nous vivons, toute économie est « dirigée ». Nulle part, ni à l'intérieur des États ni dans les rapports entre États, nous ne voyons les forces économiques s'affronter librement, se livrer entre elles à la lutte pour la vie, avec, pour terme, la survivance des plus aptes. Cela, c'est la conception théorique, ce n'est pas le monde réel. Toujours quelqu'un intervient dans le jeu des échanges, ou bien l'État — qu'il s'agisse de l'État soviétique, où l'économie est « dirigée » à l'extrême, et des États « tota-

litaires », qu'il s'agisse même des États relativement libéraux —, ou bien des puissances privées, investies d'un monopole de fait. Il s'agit seulement de savoir par qui l'économie est dirigée, et en quel sens, et comment les diverses « directions » nationales pourront se rencontrer sans se combattre. Car le problème est international par définition, et c'est donc sur le plan international qu'il faut l'envisager.

CHAPITRE PREMIER

DES CONDITIONS MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES DE LA PAIX ÉCONOMIQUE

La crise actuelle est, en grande partie, nous l'avons dit, une crise de confiance. Si elle n'était qu'une crise « cyclique » ordinaire, nous en serions déjà sortis, comme on est sorti des précédentes. Le fait grave, c'est que précisément nul n'ose en prophétiser la fin. Mais à quelles conditions peut-on ramener la confiance dans l'avenir économique, la confiance entre les peuples ? Tandis qu'aujourd'hui nous vivons, suivant l'expression si profonde du professeur Moritz Bonn, sous un régime « d'économie dirigée sans direction », à quelles conditions peut-on ramener de l'ordre dans cette anarchie, de la stabilité dans ce chaos ? Et n'y aurait-il pas déjà, d'aventure, des linéaments d'ordre nouveau qui se dessinent et qu'il suffirait de prolonger et d'appuyer ?

1. Du retour à la stabilité monétaire. — La première condition du rétablissement normal des échanges, c'est le retour à la stabilité monétaire. Inutile, encore une fois, de convier des gens à s'asseoir autour d'une même table si, au cours de la partie, l'un des joueurs se réserve le droit de tricher en changeant le poids des dés ou le dessin des cartes ; la partie risquera de se terminer par

des échanges d'injures, et sans doute de horions. La conférence de Londres l'a bien compris : le désaccord monétaire, c'était pour elle l'impossibilité absolue d'aboutir.

Faut-il donc attendre le retour spontané des monnaies à leurs anciennes parités-or ? Nous attendrions jusqu'à la fin du monde. Il faut prendre les faits comme ils sont, même quand ils sont contraires à la doctrine, et contraires à la morale. Après les vaincus de la Grande Guerre, après les vainqueurs qui étaient aussi des débiteurs, voilà que l'universel créancier a fait faillite. Aucune force humaine ne peut plus revenir sur cette série de banqueroutes, frauduleuses ou non, banqueroutes du mark, du franc, de la livre, du dollar.

Au reste, depuis qu'il y a une humanité, et qui travaille, l'histoire est faite de la série de ces banqueroutes. Solon est célèbre pour avoir secoué les bornes hypothécaires qui rendaient serve la terre de l'Attique. Depuis, toutes les révolutions, tous les changements de régime économique ont été des abolitions ou répudiations de dettes, au bénéfice des débiteurs et contre les créanciers. C'est en vertu de cette loi que, chez nous, la monnaie de compte, la livre tournois, a constamment perdu de sa valeur, en dépit de relèvements momentanés et aussi troublants que les baisses. Si l'on néglige ces relèvements temporaires pour envisager des modifications de longue durée, on constate que la livre de compte a exprimé des poids décroissants de métal fin, depuis saint Louis jusqu'à la Révolution, et cette loi a gouverné les monnaies des autres pays, comme elle avait gouverné la monnaie carolingienne. La Révolution française, par la crise des assignats, a été une liquidation, une libération des dettes, comme la *seisachtheia* solonienne et comme de nos jours la Révolution russe. Encore une fois c'est la loi, et ces liquidations périodiques sont la condition du progrès social.

Mais, après la faillite, s'il est vain de récriminer contre la malhonnêteté des débiteurs infidèles, il convient de réévaluer l'actif de l'entreprise, de réduire le capital, et de repartir sur nouveaux frais. Passons l'éponge, si dur que cela soit pour les victimes victorieuses de la guerre, sur la carence allemande ; admettons, faute de pouvoir faire autrement, la catastrophe du dollar. Mais tâchons de marquer dans la chute des monnaies un point d'arrêt, de conférer aux monnaies nouvelles, quelle que soit leur petitesse, une valeur stable ; du moins stable pour une période assez longue, calculée à la mesure des prévisions humaines. Problème non académique, mais purement pratique.

2. Du retour à l'or. — Appellerons-nous cette opération : retour à l'étalon-or ? Peu important les mots. La langue vulgaire, chez nous, oppose encore couramment au franc-or de germinal le franc de 1928, en l'appelant « franc-papier ». C'est une erreur et une injustice, car notre nouveau franc, tel qu'il est défini par la loi Poincaré, correspond à un certain poids d'or d'un certain titre, à savoir 0 gr, 05895 d'or fin. Il est donc aussi bien franc-or que son aîné, encore qu'il soit environ cinq fois plus petit. Si on appelle cette nouvelle monnaie-or « franc », comme l'ancienne, c'est parce que les peuples aiment qu'on leur mente, qu'ils acceptent l'heure d'été plutôt que de se lever, en gardant sur leur montre l'heure vraie, soixante minutes plus tôt. Ils aiment mieux conserver le nom de franc à une pièce qui vaut $\frac{1}{4,91}$ de l'ancien franc, bref à une pièce de quatre sous, que de s'avouer, par un changement de nom, qu'elle vaut quatre sous. Mais, si mince que soit notre franc, il a du moins ce mérite d'être toujours le même, de correspondre en tout temps à son même et faible poids d'or.

A cet égard, il peut parler de pair à compagnon avec le franc suisse de 0 gr, 29 ou le florin néerlandais de 0 gr, 604. Que les autres monnaies plus récemment dévaluées comme il a été dévalué, soient, de même, rattachées à l'or, c'est-à-dire pourvues d'une parité-or quelconque mais invariable, dès lors disparaîtra le premier obstacle à la reprise des transactions sur une base de confiance réciproque. Ceci est une besogne urgente.

Laissons les économistes disputer sur le point de savoir si l'or est une monnaie idéale en soi. Il s'agit d'un fait très simple : par ses qualités physiques, par la relative constance de l'augmentation de son stock, l'or est actuellement la marchandise dont la valeur, par rapport aux principales marchandises d'échange, présente les plus faibles et les moins brusques variations, ce qui lui vaut d'être, tant bien que mal, la commune mesure des valeurs. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire qu'il circule ; il peut très bien s'enfouir dans les caves des banques d'émission et servir de gage à la circulation monétaire, chaque billet de banque, chaque devise représentant une fraction de cette encaisse métallique.

Mais la stabilisation des monnaies aujourd'hui flottantes ne peut agir sur les relations commerciales que si elle s'opère par la voie internationale. Comment y arriver dans un temps où la frappe (si l'on ose employer ce mot archaïque pour une simple impression typographique) de la monnaie est devenue dans beaucoup de pays un droit régalien, où les gouvernements « manipulent » les monnaies à l'instar de Philippe le Bel, tel qu'il figure dans l'enfer de Dante ? Le droit de fausse monnaie apparaît comme un apanage de l'indépendance nationale, et les États ne sont pas encore arrivés à reconnaître que les conditions modernes de la vie internationale imposent, en ce domaine comme dans les autres, une restriction de l'ancienne notion de souveraineté.

Mais alors, allons-nous revenir au temps où les changeurs, sur leurs tables installées dans les marchés, pesaient et « essayaient » les diverses monnaies ? On voyait ce spectacle médiéval, il y a vingt ans encore, dans les souks marocains, où les douros hassani, les pesetas espagnoles, les francs et autres monnaies figuraient dans les mêmes transactions, et étaient pris, chacun, pour ses poids et aloi. Plus exactement faudra-t-il, devant chaque billet de banque ou chaque devise, déterminer son équivalent en grammes d'or fin d'après l'ordonnance monétaire la plus récente de tel ou tel gouvernement ? La monnaie internationale serait alors le gramme-or, telle monnaie réelle valant tant de grammes et de centigrammes. Autant se borner, comme c'était le cas pour le tael chinois, à la présentation de petits lingots d'or avec fixation des poids et titre, garantis par la signature d'une banque.

3. Le bloc-or. — Voilà pourquoi il était important de constituer, comme essaient de le faire les États du bloc-or, une sorte d'île solide au milieu de cette mer des monnaies (voy. p. 86). Il est difficile de pronostiquer l'avenir réservé à cette tentative. Supposons qu'elle réussisse : les six ou sept États échangent entre eux, sans difficultés, leurs traites réciproques ; ils reviennent, entre eux, à cette situation d'avant-guerre où le jeu des « points d'or » réglait et limitait les fluctuations des changes ; ils ont dès lors intérêt à trafiquer surtout entre eux, à ne pas rechercher en dehors les marchandises qu'ils peuvent se procurer à l'intérieur de leur groupe ; ces marchandises, même si individuellement ces États demeurent protectionnistes, ont l'avantage, à leurs frontières respectives, d'être frappées de taxes constamment évaluables dans la monnaie de chacun des co-contractants. De là à se concéder des faveurs réciproques, il n'y a qu'un pas, et nous savons que le jeu des contingents le permet. Que

chacun de ces États décrète, par exemple, que tel contingent supplémentaire sera augmenté ou qu'une portion de ce contingent bénéficiera de droits réduits pour les nations qui s'engageront à payer les droits en une monnaie rattachée à l'or, immédiatement il y a un intérêt évident à faire partie du groupe.

En premier lieu, il apparaît que les autres États restés fidèles à l'étalon-or gagneront à se rattacher au bloc. C'est ce qu'a fait la Pologne, avant même la première réunion qui s'est tenue à Bruxelles le 15 octobre 1934, ce qui porte le total des participants au-dessus de 130 millions d'hommes et, si l'on inclut dans le système, comme il en est question, les colonies des participants, à plus de 265 millions. Après la constitution définitive, des nations à politique monétaire hésitante pourront être tentées de se rattacher à ce bloc, et par conséquent de revenir à l'or pour bénéficier des mêmes avantages.

Je n'ignore pas que, chez les économistes de la stricte observance, on estime que le bloc monétaire ne doit pas envisager « l'hypothèse d'une entente douanière ou d'accords particuliers avec traitement préférentiel... Il ne s'agit pas, disent les augures, d'un *traitement préférentiel à proprement parler...* ». Pour expliquer cette énigme, on ajoute : « Un État [entendez du bloc] qui traite avec un deuxième [également membre du bloc]. Il lui accordera une réduction de tarif pour certains produits dont l'exportation intéresse particulièrement ce deuxième État. *Grâce à la clause de la nation la plus favorisée*, cette concession pourra profiter à d'autres. L'État à qui elle aura été faite *n'en sera pas moins avantage* ». Je ne vois pas comment, ni, dans cette hypothèse, quel avantage il y aurait à faire partie du bloc, ni pourquoi il faudrait le créer, puisque le premier État aurait toujours à craindre que les concessions accordées au deuxième ne profitassent à un tiers qui ne lui offrirait pas les mêmes garanties de

stabilité monétaire et que par conséquent le premier, avant de consentir cette concession, aurait à « se préoccuper... de savoir si elle n'aura pas de conséquences dangereuses pour son économie ». Ce qui revient à dire qu'il n'y aurait rien de changé, et que le bloc serait comme s'il n'existait pas.

Telle ne semble pas, disons-le tout de suite, la tendance qui semble avoir prévalu à la première conférence. Tout en se rendant compte qu'il n'y a là qu'un début et que bien des difficultés seront à surmonter, « ils devront [les États du bloc], dit un communiqué, rechercher les formules les plus sûres pour réaliser leur programme, par exemple, par l'aménagement des contingents *sur la double base de la préférence et de la réciprocité* ». Et si, pour le moment, on renonce à envisager des accords plurilatéraux, on parle d'accords bilatéraux « conçus selon le même type et dans le même esprit,... accords *préférentiels réciproques* par l'utilisation... des parties disponibles des contingents ». Mis tous ensemble, ces accords bilatéraux aboutiraient au même résultat qu'un accord entre tous les États du bloc. Tel est bien le sens des derniers entretiens de Bruxelles, telle est bien la politique préconisée par M. Jaspar et, semble-t-il, acceptée en principe par ses interlocuteurs.

Si les choses se passaient ainsi, même si les États du bloc se contentaient pour le moment d'une préférence réciproque de 10 %, elles aboutiraient à la constitution d'un des plus vastes marchés du monde, numériquement comparable au *British Commonwealth*, et à l'intérieur duquel une « interpénétration des intérêts » amènerait une accélération des échanges. Sans être le moins du monde dirigé contre le bloc-sterling, ou le bloc-dollar, le bloc-or serait en état de traiter avec eux sur ses propres bases, qui auraient l'avantage d'être immuables. On entrevoit très bien, alors, une nouvelle confé-

rence qui reprendrait pour programme, avec des chances de succès, la stabilisation monétaire internationale.

4. Du crédit international. — C'est alors seulement qu'on pourra revenir à la pratique du crédit international.

Il était de mode, surtout depuis 1926, de dénoncer comme un obstacle à la reprise des affaires l'inégale répartition de l'or entre les nations. Deux d'entre elles étaient particulièrement visées : les États-Unis et la France. On les accusait de thésauriser chez elles à peu près tout l'or du monde, de refuser de prêter cet or à ceux qui l'auraient employé à des œuvres productrices. Ces reproches se sont faits moins amers depuis qu'à l'hymne à la production a succédé l'hymne à la restriction.

Amérique et France avaient prêté le flanc à ces accusations parce qu'elles avaient étalé elles-mêmes avec trop de complaisance leurs disponibilités métalliques, les États-Unis proclamaient avec orgueil qu'ils détenaient 53 % de l'or planétaire ; la France se vantait des caves de sa Banque, château-fort souterrain du seigneur jaune des temps modernes, avec ses énormes piliers, ses interminables avenues bordées d'armoires grillagées où 80 milliards s'alignent sous la forme de lingots, rangés comme des livres dans une bibliothèque.

Mais pourquoi ces milliards sont-ils là ? Il est enfantin de supposer que les États détenteurs d'or ont fait exprès, dans une pensée mauvaise et jalouse, de les entasser chez eux, de refuser de les laisser circuler. Tels Alberich et Hagen gardant l'or du Rhin ! Le professeur Bonn a très bien démontré que l'inégale répartition de l'or, loin d'être une cause de la crise, en était la conséquence. L'or allait où il se sentait en sécurité, vers le pays où le franc avait été stabilisé (et stabilisé assez bas pour avoir plutôt tendance à monter qu'à descendre) et vers le pays du dollar, alors la plus stable des monnaies. Et pourquoi

cet or ne sortait-il ni des *Federal Reserve Banks* ni de la Banque de France ? Parce qu'on avait, à la suite de trop de faillites retentissantes, perdu confiance dans les débiteurs anciens, parce qu'on se méfiait des débiteurs possibles, des nouveaux États à finances encore incertaines, des entreprises menacées par la crise de surproduction.

Pourquoi les États riches, ceux qui étaient alors les banquiers de la planète — Angleterre, France, de plus en plus États-Unis — prêtaient-ils volontiers, avant la guerre, aux États jeunes ou rajeunis, en mal de réorganisation financière, ou désireux de construire des ports, des chemins de fer, des bateaux, de refaire leurs armements ? Non seulement parce que ces emprunts représentaient des commandes pour les industries des pays vieux, mais parce que ceux-ci étaient à peu près assurés de rentrer dans leurs capitaux et de percevoir leurs intérêts. Quand le débiteur se montrait récalcitrant, une démonstration navale, s'il s'agissait d'un État pourvu de côtes, ou des moyens analogues, s'il était purement terrien, avaient vite fait de le mettre à la raison. L'État créancier saisissait les douanes de l'État débiteur et se payait lui-même. On a solennellement renoncé à ces pratiques ; on a cru bien faire de proclamer que la force ne serait plus un instrument de politique nationale. D'accord. Mais on a créé ainsi, dans la société internationale, un état de fait analogue à celui d'une nation où n'existerait plus le ministère d'huissier et où serait supprimé le droit de saisie. On ne peut plus, comme le disait jadis Briand, « prendre au collet » le mauvais débiteur. Le résultat, c'est que l'argent se refuse aux emplois mal garantis. Les banqueroutes allemandes ont, d'abord, tué la confiance. Ensuite, par voie de conséquence, les États qui étaient en droit de compter sur les versements allemands pour payer leurs propres dettes se sont mis en état de carence, partielle ou totale. Ils n'ont parfois pas compris, disons-le

nettement, que les sommes dont ils étaient débiteurs — quelques centaines de millions — étaient peu de chose au regard de cette valeur illimitée : le maintien de leur crédit. Les petits ont suivi, et non sans excuse, l'exemple des gros. Ainsi s'est jouée, sur le théâtre international, une nouvelle version du vieux proverbe populaire : « Crédit est mort ; les mauvais payeurs l'ont tué ».

Tant qu'on n'aura pas restauré ce que le président Coolidge appelait « la sainteté des contrats », tant qu'on n'aura pas, à défaut du recours unilatéral et arbitraire à la force, imaginé un mécanisme international de coercition à l'encontre des nations défaillantes, comme il en existe, dans l'intérieur d'une société, à l'égard des individus, il n'y aura nulle espérance de voir de nouveau circuler les capitaux, en quantités suffisantes et à des taux modérés. L'usure florissait dans les sociétés d'autrefois parce qu'elle constituait une sorte de prime d'assurance contre les risques de non-paiement ; nous en sommes revenus, dans le domaine international, à cette situation.

En l'absence de garanties internationales, il ne reste qu'une ressource : les Banques centrales, en élevant le taux de l'escompte et en restreignant les possibilités de crédit, continueront à s'opposer aux mouvements excessifs et dangereux des capitaux. Mais n'oublions pas que les Banques centrales ne sont pas des institutions réellement indépendantes. Le cas extrême est celui de l'U. R. S. S., où la Banque n'est que la forme financière de l'État. Mais, sans aller jusque-là, et avec des nuances, la *Reichsbank*, la Banque de France, le *Federal Reserve Board*, la Banque d'Angleterre sont placés en réalité sous le contrôle de l'État, du ministre des Finances et, le cas échéant, du Parlement. Là encore nous n'avons pas à choisir entre une économie libre et une économie dirigée ; il s'agit de savoir comment elle sera dirigée, qui fera la discrimination entre les divers emprunts ?

En effet, il en est d'utiles, d'indispensables même. Les États purement agricoles, qui n'ont pas de capitaux en réserve et qui vivent du produit de leurs récoltes, sont obligés de les jeter d'un seul coup sur le marché. C'est ainsi qu'une trop bonne récolte devient une calamité non pas seulement pour ces pays, mais pour les autres, parce que ces décharges massives entraînent la chute des prix, parfois au-dessous des prix de revient. Car ce qui fait tomber les prix, c'est moins la surproduction réelle que la suroffre à un moment donné. Grâce à ce qu'on appelle le « calendrier des blés », merveilleux échelonnement des récoltes à peu près dans tous les pays des deux hémisphères entre le 60° N. et le 50° S., les quantités offertes devraient être, chaque mois, sensiblement égales aux besoins de la consommation, mais à condition que les producteurs puissent emmagasiner une portion de leurs stocks dans des élévateurs, d'où ils sortiront au fur et à mesure de ces besoins. Ainsi donc il faut que, suivant le système canadien, les banques puissent, en prenant pour gage ces dépôts de grains, délivrer aux cultivateurs des warrants qui leur permettent à la fois de vivre et de préparer la prochaine récolte, c'est-à-dire de fournir un débouché aux produits des pays industriels. Mais il ne faut pas que ces conditions de crédit soient tellement libérales qu'elles poussent à l'accroissement exagéré des emblavures, sur un rythme plus rapide que celui des besoins. De même il est dangereux de consentir sans examen des facilités aux industries, surtout aux industries en formation. Il est dangereux d'autre part, pour qui détient des créances à long terme, de les échanger contre des dettes à court terme, qui peuvent devenir immédiatement exigibles à une heure critique. C'est, on le sait, toute l'explication de la dernière débâcle allemande et des catastrophes subséquentes.

Il est donc impossible de concevoir un crédit interna-

tional non « dirigé ». J'entends « internationalement dirigé ».

Il semble que le remède soit à chercher dans une coopération des banques centrales, du moins les plus importantes. Lorsque, dans une heure dramatique, la Banque de France est venue au secours de la Banque d'Angleterre, elle a épargné au monde, elle a du moins retardé une dangereuse secousse. C'est sans doute en pensant à ce précédent qu'à la conférence inofficielle de Londres de 1933 quelqu'un (M. J. Pedersen) disait : « Si, par exemple, il y avait eu en 1931 une coopération parfaite entre le système des banques centrales de l'Amérique, la Banque de France et la Banque d'Angleterre, je ne vois plus du tout pourquoi la Grande-Bretagne aurait été obligée d'abandonner l'étalon-or... L'affaire se serait réduite à une question de comptabilité, voilà tout ». C'est aussi ce qui amenait sir Arthur Salter à demander que, lorsqu'un emprunt impliquerait des conditions politiques nécessitant des garanties en faveur des créanciers, un Comité officiel international dût certifier l'existence de ces garanties et intervenir ensuite pour veiller sur les difficultés qui pourraient surgir « soit de l'utilisation, soit du service des intérêts ». Non seulement on éviterait ainsi le recours à la force, mais aussi le dialogue entre l'État prêteur (ou représentant des prêteurs) et l'État insolvable. On arriverait ainsi à internationaliser la notion de dette publique.

Mais ne pensez-vous pas qu'un tel organe de contrôle international existe, sous l'autorité de la Société des Nations, dans la Banque des règlements internationaux ? Une phrase de sir Arthur Salter y faisait allusion.

Le nom même qui avait été donné à l'Institut de Bâle éveillait de grandes espérances. L'opinion publique l'envisageait comme un grand organe central international, jouant un rôle analogue à celui de la Banque de France

vis-à-vis des établissements de crédit français ou du *Federal Reserve Board* dans le système bancaire des États-Unis. Je sais bien que, soit dans sa charte constitutive, soit dans la pratique, on avait tout fait pour qu'elle ne fût pas cela ; on lui avait interdit toute opération autre que le règlement de ces réparations que chaque conférence internationale réduisait à la façon d'une peau de chagrin et que les moratoires finirent par faire évanouir complètement. On aurait voulu mettre à néant cette création internationale qu'on ne s'y serait pas pris autrement. Mais, après les dures épreuves que nous venons de subir, ne serait-il pas temps de rendre à l'institution la plénitude du rôle qui aurait dû et qui devrait être sien ?

On a bien essayé, dans certains cas, de soumettre des questions d'emprunt à des commissions de la Société des Nations. Mais souvent les emprunteurs chatouilleux ont prétendu qu'on portait ainsi atteinte à leur souveraineté. Pourtant les prêteurs ont bien quelque droit de regard sur leurs créances. S'il n'est plus de mode de bombarder Alexandrie parce qu'un khédivé a gaspillé l'argent franco-anglais en faisant jouer *Aïda* avec trop de pompe, tout de même les États riches ne veulent pas verser leur argent, à Vienne ou ailleurs, dans des entonnoirs sans fond. Leur droit est légitime de vouloir veiller à ce que les entonnoirs soient fermés. A la B. R. I. de garder les clefs des entonnoirs. S'il était établi que le recours financier à cet organe permanent est obligatoire pour tout État débiteur, personne n'aurait plus à se plaindre et, en cas d'inexécution des engagements pris, les plaignants verraient s'ouvrir devant eux une voie juridique, le recours au Tribunal de la Haye. Ce serait la forme moderne, et pacifique, du bombardement d'Alexandrie.

CHAPITRE II

TRAITÉS DE COMMERCE ET ENTENTES

Revenir à des traités de commerce, bilatéraux ou plurilatéraux, de longue durée, et autant que possible avec tarifs consolidés, c'est une condition *sine qua non* de la reprise des relations amicales entre les peuples. Mais à quel prix est-elle réalisable ?

1. Du retour au régime préférentiel. — Nous l'avons surabondamment montré : le système de relations internationales fondé sur la clause de la nation la plus favorisée croule de toutes parts ; préférences impériales, mesures d'exception, contingents, accords de compensation, surtaxes douanières n'en laissent subsister que des apparences. Il est temps de sortir de la fiction pour voir courageusement les choses comme elles sont, et revenir aux traités de commerce, bilatéraux ou plurilatéraux, fondés sur le régime de la préférence réciproque.

Ce travail est déjà commencé. Je ne parle pas de l'exemple majestueux que nous donnent les accords d'Ottawa : l'Empire britannique échappe à toute règle, *quia nominatur leo*. Je parle surtout des efforts entrepris, depuis 1929-1930, par les États agricoles de l'Europe orientale. Conférence de Bucarest de juillet 1930, entre la Hon-

grie, la Roumanie, la Yougoslavie, puis de Sinaïa entre les deux derniers pays ; conférence de Varsovie en août, entre Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, représentant près de cent millions d'hommes ; seconde conférence de Bucarest, entre les mêmes États (18-21 octobre), à l'effet de créer un *Comité permanent d'études économiques des États de l'Europe centrale et orientale* ; conférence de Belgrade (12-20 novembre) des Instituts d'exportation des pays agricoles.

Quel était l'esprit, quelles étaient les revendications de ces conférences ? Prendre « une attitude commune plus prononcée », échanger entre États intéressés les données statistiques ; contrôler l'exportation « afin que celle-ci puisse être adaptée aux besoins des marchés » ; organiser, entre le crédit à long terme et le crédit à court terme, un crédit à terme moyen — crédit de récolte — mieux adapté aux nécessités de la vie agricole ; tout cela est parfait, mais à une condition, énonçait à Varsovie un délégué roumain : « Nous avons adopté tous ensemble l'idée de la clause préférentielle comme une dérogation essentielle au principe qui n'est plus aujourd'hui un principe correspondant à nos intérêts vitaux, le principe qui a été jusqu'ici le principe dirigeant de la politique commerciale internationale ». C'est-à-dire qu'après avoir salué d'un grand coup de chapeau ce principe de l'égalité inconditionnelle, la Conférence devait « constater que, dans la situation particulièrement grave de l'agriculture, une dérogation de la clause en faveur des produits agraires d'origine européenne représente le seul moyen efficace et pratique destiné à atténuer la crise agraire ».

Durant la XI^e session de l'Assemblée de la S. D. N., le 12 septembre, le Danemark déposait, tant en son nom qu'au nom des Pays-Bas, de la Suède, de la Norvège, de la Suisse, de l'Estonie, de la Finlande, de la Lettonie, un

projet de résolution destiné à faire cesser « l'équivoque qui existe actuellement dans l'interprétation et l'application de la clause », et plusieurs des signataires se prononçaient en faveur de la dérogation, au moins comme un régime temporaire d'exception. L'idée était en marche.

Restait à la faire passer dans les faits et à la faire accepter^a par les producteurs d'outre-mer. Le préjudice qui pourrait leur être causé était infime puisque les conférences réunies par la Société des Nations en mars 1931 à Rome et à Paris, en juin à Genève, évaluaient entre 8 et 15 % seulement des importations européennes totales les excédents d'exportations des pays européens; en fixant un contingent égal à la moyenne de leurs exportations effectives des dernières années, on garantissait le Canada, les États-Unis, l'Australasie, l'Inde contre une augmentation de la production céréale des pays européens.

Quoi que l'on pense de la politique commerciale allemande, on doit reconnaître que le traité de commerce germano-roumain du 27 juin 1931 tenait compte de la situation catastrophique des pays agricoles. Le négociateur allemand, M. Hans Posse, concédait aux avoines et fourrages roumains une réduction de 50 % sur le tarif-général, de 60 % pour le maïs, sans parler d'autres concessions soumises au régime de la nation la plus favorisée. En revanche, la Roumanie accordait à l'Allemagne des concessions sur 250 postes de son tarif, mais sans préférence. Il va de soi que la délégation allemande s'était efforcée de mesurer les concessions roumaines sur les intérêts essentiels de l'exportation allemande; cependant certaines d'entre elles (textiles) profitaient également à la France et à la Tchécoslovaquie, certaines autres (sidérurgie et machines) à l'Angleterre et aux États-Unis. Sur les mêmes bases, le projet de traité germano-magyar garantissait au blé hongrois une réduction de

25 % dont bénéficierait la Roumanie, et étendait à la Hongrie les réductions accordées aux avoines et maïs roumains. En somme, concessions préférentielles aux produits agricoles contre concessions non préférentielles aux produits industriels, c'était l'application du programme exposé à Genève, et qui semblait acceptable à tous.

Il échoua cependant devant l'opposition égoïste des pays d'outre-mer. Ils fermèrent leurs oreilles à cette protestation roumaine : « Les délégués d'outre-mer nous parlent d'inégalité économique ; je voudrais savoir si le fait, pour des États européens qui ne peuvent vivre que de l'exportation de leurs céréales, de trouver les portes de leurs marchés normaux fermées par les barrières douanières et par la concurrence de la surproduction d'outre-mer, ne constitue pas une inégalité économique ».

Le problème fut repris à Stresa, sans arriver à une solution. Il importe qu'il soit résolu. Les pays d'outre-mer finiront bien par comprendre que si, par jalousie d'une concurrence pratiquement inexistante, ils empêchent de vivre des petits producteurs de blé et de maïs, ils se nuisent à eux-mêmes en se fermant des débouchés possibles. Du point de vue de la paix, n'oublions pas que la misère de l'Europe orientale et d'une partie de l'Europe centrale, entretenant le trouble, le mécontentement, la colère dans ces populations, est une perpétuelle menace.

Le régime préférentiel s'impose dans d'autres cas encore. Déjà, au temps où les États-Unis passaient pour inébranlablement fidèles au principe de la réciprocité absolue, le grand exégète du tarif, le professeur W. Tausig, admettait deux sortes d'exceptions : l'une, en faveur des pays liés par des conditions politiques particulières, ce qui visait le cas de Cuba, justifierait aujourd'hui celui d'Ottawa, semblait prévoir l'avenir qui sera fait par les

États-Unis aux produits philippins ; l'autre, en raison de la contiguïté géographique, ce qui expliquait le régime spécial entre États-Unis et Canada.

Mais ce principe de contiguïté devrait s'appliquer bien plus souvent en Europe, où les frontières sont plus nombreuses et où se posent, avec les questions d'accès à la mer, celles de l'arrière-pays des grands ports. Quand on songe à la position des pays baltiques en marge de la Russie nouvelle, quand on se souvient que le quart du commerce maritime de l'ancienne Russie passait par le seul port de Riga, on se persuade que ni les États baltiques ne peuvent vivre sans l'U. R. S. S., ni celle-ci en dehors d'eux. Or pour quiconque a de l'histoire (ce qui est aussi une façon d'avoir de l'avenir) dans l'esprit, un danger menace à la fois ces jeunes États et la paix du monde : le danger de voir la Russie soviétique, le jour où elle se sentira forte, reprendre la politique traditionnelle d'Ivan IV et de Pierre I^{er}, la conquête d'une « fenêtre » sur la Baltique. On n'évitera ce danger qu'en rendant cette conquête inutile, c'est-à-dire en faisant que Riga, Liepaja, Tallin, politiquement séparées de la Russie, lui soient unies par des liens économiques spéciaux, de même qu'un régime spécial devrait rapprocher Anvers et Strasbourg, Trieste et Vienne. N'est-ce pas le cas de Salonique et de la Serbie ? Ne parle-t-on pas, du côté italien, de sauver Trieste en lui rendant son hinterland autrichien ? Solution qui ne semble pas concevable sans un régime de préférence.

2. Des groupements économiques régionaux. — Le principe de contiguïté, qui justifie certains accords de préférence, est également à l'origine de tentatives récentes, plus modestes que la défunte Union européenne mais moins dangereuses et plus efficaces, à savoir les ententes régionales. Il est relativement facile à des États

voisins, situés dans un domaine géographique suffisamment homogène, de s'accorder pour que leurs économies, au lieu de se faire une concurrence acharnée, soient complémentaires l'une de l'autre. On arriverait ainsi à supprimer l'un des inconvénients du remaniement des frontières après la dernière guerre : à savoir le découpage des anciens marchés en trop petites unités, bref la balkanisation économique.

3. L'économie danubienne. — On se rappelle que les traités si honnis de Saint-Germain et de Trianon avaient indiqué cette voie aux « États successeurs » du défunt groupement austro-hongrois.

Comment concevoir la notion d'« États successeurs » ?

A la Commission économique de la Conférence de la paix, nous avons entendu des voix éloquentes qui, pour barrer la route à toute *Mittleuropa* germanique, dessinaient une vaste formation économique, prenant toute l'Europe en écharpe, de la Sicile à la frontière polono-russe : immense marché de 130 millions d'hommes...

Il est inutile d'insister sur l'ampleur excessive de ce projet et sur les craintes d'ordre politique qu'il pouvait éveiller chez les États nés de la guerre, menacés de se trouver en contact avec des cohéritiers trop puissants, chez les autres États aussi, inquiets de voir s'établir une hégémonie continentale. Il était plus sage, en laissant de côté l'Italie et la Pologne, de s'entendre entre Danubiens. On n'osait pas, cependant, prononcer le nom de fédération économique danubienne, parce que les jeunes nationalités étaient hypnotisées par le spectre de l'Empire habsbourgeois. Cependant la Tchécoslovaquie, par exemple, fit des avances à l'Autriche, essaya d'en faire à la Hongrie. Mais, si des publicistes hongrois isolés, comme Elémir Hantos, se sont proclamés partisans d'une large solution du problème danubien, le gouvernement magyar

a constamment subordonné à ses revendications politiques le règlement des questions économiques. Ni Porto-Rose, ni Stresa n'ont amélioré la situation.

Force était de se placer sur un terrain plus modeste. Une formation purement politique s'était constituée, la Petite Entente (Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Roumanie), couvrant 685 000 km², c'est-à-dire beaucoup plus que le territoire français, rassemblant 40 millions d'hommes, c'est-à-dire la population de la France. Pouvait-on la transformer en un groupement économique ? Le 13 avril 1933, dans tous les journaux italiens, un article signé du chef du gouvernement parlait avec dédain des nouveaux accords qui prétendaient créer, disait-il, une « cinquième » grande puissance : « L'article 7 du nouveau pacte, où l'on parle de la constitution d'un conseil économique des États de la Petite Entente, est destiné à rester lettre morte... Je considère comme quasi impossible la formation d'une union douanière entre les trois États ».

En dépit de cet orgueilleux veto, le Conseil économique de la Petite Entente est né. Dans sa réunion de septembre 1934 à Belgrade, il a établi une sorte d'inventaire. Il sait que le groupement existant ne peut absorber la totalité de sa propre production agricole et industrielle. Pour ne parler que de l'agriculture, les exportations totales de la Yougoslavie et de la Roumanie se chiffrent par 7 millions et demi de quintaux de blé, 16 de maïs, 10 d'orge, plus de 539 000 têtes de bétail. Or la Tchécoslovaquie, elle-même productrice agricole, ne peut absorber que 4 millions et demi de quintaux de blé, 4 200 000 de maïs, 1 200 000 d'orge, et 324 000 têtes. Qu'est-ce à dire ? Que la Petite Entente devra chercher des débouchés, tant pour son excédent agricole que pour sa production industrielle (surtout tchécoslovaque) non absorbée par ses propres membres, des débouchés en Autriche, en Italie, en Hongrie, ailleurs encore. Qu'est-ce à dire ?

Que la Petite Entente, pas plus que l'Italie ou la France, ne saurait pratiquer l'autarkie. Mais, à l'intérieur de son marché, elle peut organiser et rationaliser sa production, éviter les doubles emplois et les concurrences inutiles ; elle peut traiter collectivement, et d'égal à égal, avec d'autres entités économiques, négocier avec elles de ces accords qui garantissent la paix. Il est évident que, pour remplir toute sa destinée, elle a besoin d'établir entre ses membres le régime de la préférence, quitte à ouvrir sa porte, c'est-à-dire à étendre le bénéfice de ses concessions tarifaires ou de contingents, aux États qui lui accorderont la réciprocité. Que si on veut lui opposer le principe rigide de la nation la plus favorisée, c'est le cas où jamais où un groupement économique pourra, par une simple déclaration des participants, se transformer en une union douanière, et placer les mécontents devant le fait accompli.

Si l'Autriche adhérerait à cette combinaison, elle y trouverait des avantages bien supérieurs à ceux qu'elle pouvait naguère se promettre de l'*Anschluss*. Vienne pourrait reprendre son rôle de grand centre distributeur et régulateur de l'économie danubienne, et ainsi se trouverait éliminé l'un des plus graves, probablement le plus grave des dangers qui menacent la paix européenne. Il n'est pas possible d'escompter l'adhésion de la Hongrie actuelle, État encore à demi féodal. Mais peut-être deviendra-t-elle une démocratie paysanne, à qui s'ouvrirait un vaste marché. Quant à ce qu'on appelle aujourd'hui le front italo-austro-hongrois — protocole de Rome —, il est difficile d'y voir autre chose qu'une combinaison politique destinée à tenir en échec la Petite Entente et à empêcher la conclusion d'un pacte économique danubien.

4. Autres groupements régionaux. — La constitution, dès à présent acquise, d'une Petite Entente économique

ne manquera pas de faire école. Entre deux pays baltiques dont la position, les cultures, les intérêts, présentent plus que des analogies — la Lettonie et l'Estonie —, ont été négociés des accords commerciaux qui vont presque jusqu'à l'union douanière. Or, sur le terrain politique, et malgré toutes les oppositions de certains voisins, l'Union baltique s'est complétée par l'adhésion de la Lituanie. Cette adhésion ne se traduira-t-elle pas sur le terrain économique ? Ainsi naîtrait une puissance en état de traiter avec l'U. R. S. S. (surtout si un jour la Finlande, renonçant à de vieilles préventions, venait s'y joindre). De même, au Sud-Est de l'Europe, s'est constituée l'Union balkanique. Cette épithète de « balkanique », hier encore symbole de dispersion et de morcellement, devient un symbole d'entente et de rapprochement. Là encore on peut prévoir que le cadre politique se remplira d'un contenu économique. Aux dernières réunions de ce nouveau groupement, on a fait prévoir la création d'un Conseil économique analogue à celui de la Petite Entente. Et comme certains États appartiennent à la fois à la Petite Entente et à l'Union nouvelle, on conçoit comment des relations complexes pourront se nouer entre les deux ententes, pour le plus grand profit de la paix économique et politique.

Imaginons — ce n'est peut-être pas rêver — un groupement scandinave, puis une entente entre la Hollande et l'Union belgo-luxembourgeoise, comme celle qui s'était élaborée à Ouchy en 1932, et ce ne serait plus entre les nations isolées, mais entre les Conseils économiques de ces divers groupements que se négocieraient les traités de commerce dûment enregistrés à Genève et livrés à la publicité par la Société des Nations. C'est ainsi, et non pas par la voie dangereuse de l'Union douanière européenne, que se constituera une Europe économique, librement ouverte aux peuples des autres continents qui vou-

dront traiter avec elle, mais sur la base des préférences réciproques. Car la convention d'Ouchy, qui aurait amené d'abord entre les participants, puis de proche en proche, un abaissement des tarifs douaniers, s'est heurtée à la clause de la nation la plus favorisée, notre *Delenda Carthago*.

5. Des ententes internationales entre producteurs. — Les États ne peuvent tout faire. Il faut qu'ils soient soutenus par les groupements industriels. Et ceux-ci peuvent obtenir (en fait ils ont obtenu) des résultats, même sous le régime de la nation la plus favorisée. Ils n'avaient qu'à se souvenir des expériences déjà réalisées avant guerre. Mais ne parlons que de ceux qui sont postérieurs à 1919.

Le premier exemple est complexe, parce qu'en l'espèce les industries considérées étaient, plus ou moins directement ou plus ou moins complètement, des industries d'État. La paix avait fait de la France, à côté de l'Allemagne, une productrice de potasse. Sous l'ancien régime de la libre concurrence entre les deux rivaux, se serait engagée une lutte des prix. Le résultat, c'est que cette précieuse richesse se serait évanouie en fumée. Mais le *Kalisyndicat* et les mines alsaciennes se sont mis d'accord, dès la signature de la paix, sur les bases suivantes : délimitation des aires géographiques ouvertes à chacun d'eux ; répartition entre eux des contingents annuels d'exportation, 66 % pour la potasse allemande, 33 % pour la potasse française. Ainsi l'union franco-allemande des potasses a pu se présenter sur le marché américain et elle peut se défendre contre la concurrence des nouveaux producteurs possibles, Espagne, Pologne, Italie méridionale.

La plus grandiose de ces ententes, c'est le cartel international de l'acier. Avant tout, cette question est une

question franco-allemande. Si la paix franco-allemande, élément essentiel de la paix mondiale, est quelque part, ce n'est pas dans les harangues des hommes d'État, dans le heurt des verres sous les roses, les treilles et les oliviers. Elle est dans les entrailles de la terre. Hélas ! aucun Raphaël n'a encore pu fixer sur la toile le mariage mystique, le *Sposalizio* de la minette lorraine et du charbon westphalien ; les ingénieurs et les hommes d'affaires n'ont pas encore réussi à aller délivrer la paix, cette princesse endormie et enchaînée à plus de 1 000 mètres de profondeur... N'importe, le cartel franco-allemand de l'acier, avec son annexe belgo-luxembourgeoise, représente l'un des plus formidables foyers industriels de la planète, inférieur seulement à celui des États-Unis. Le cartel, périodiquement renouvelé, malgré les difficultés politiques, a poussé des tentacules en Tchécoslovaquie, en Autriche, en Hongrie ; il peut traiter d'égal à égal avec la Grande-Bretagne, avec l'Amérique.

Est-il une garantie absolue de paix ? Sous prétexte que les sidérurgies françaises et allemandes ont entremêlé leurs intérêts, une guerre est-elle inconcevable entre le coke et la minette, entre les maîtres de Longwy-Thionville et ceux de Mannheim ? Le croire serait oublier que les peuples n'obéissent pas toujours à la raison, et que les passions balayaient parfois les intérêts les plus évidents. Tout de même, le cartel a créé entre les industriels des deux pays des liens ténus qui rendent les ruptures difficiles. A tel point que, des deux côtés de la frontière, on accuse volontiers les capitalistes industriels d'être des sans-patrie, de subordonner leur sentiment national au matérialisme le plus vil. Je veux bien croire que leur cosmopolitisme s'inspire, moralement, de motifs très bas. N'empêche que, sans le vouloir ni peut-être le savoir, ils servent la cause de la paix.

Je sais bien que la puissance constituée par les cartels

internationaux n'est pas sans danger, tout comme celle des cartels nationaux. Pour éviter les risques de la surproduction et la chute des prix, les cartels peuvent être tentés de restreindre abusivement l'une et de maintenir les autres à un taux trop élevé. Mais contre ce malthusianisme industriel on admet qu'il y a, sur le marché intérieur, un remède souverain, à savoir la publicité obligatoire des cartels, comme composition et conditions ; les consommateurs, l'opinion, l'Etat ont par là un droit de regard sur le fonctionnement et les abus possibles de ces ententes. De même, pour les cartels internationaux, apparaît le rôle de la S. D. N. Comme pour les traités politiques et commerciaux, il suffit d'imposer l'enregistrement des cartels à Genève. Les organes de la S. D. N. pourront exercer sur ces ententes un contrôle constant, analogue à celui que le B. I. T. exerce sur les conditions du travail. Les deux institutions agissant d'accord, on évitera un autre danger possible de ces formidables organisations capitalistes, à savoir l'exploitation de la main-d'œuvre. En fait d'ailleurs, sur le terrain international comme sur le terrain national, les masses ouvrières, fortement constituées en fédérations syndicales, ont tout intérêt à trouver en face d'elles non une poussière, mais des groupements de puissances égales, avec lesquelles elles puissent traiter sous la surveillance et au besoin l'arbitrage des institutions genevoises.

6. La question des matières premières. — Mais là ne s'arrête pas, dans l'organisation économique de la paix le contrôle de la S. D. N. Elle doit maintenir des « conditions équitables du commerce entre les nations ».

Nous avons dit (p. 20) l'importance, la gravité de la question des matières premières. C'est l'honneur de la délégation française à la conférence de la paix de l'avoir posée, dès le 6 mars 1919, en des termes que nous éprou-

vons un certain orgueil à rappeler ici : « Dans le but de faire cesser, dans toute la mesure du possible, les rivalités entre les peuples pour la recherche des matières premières, supprimer de nombreuses causes de conflits économiques dangereuses pour la paix du monde et neutraliser les inégalités naturelles provenant de leur répartition géographique dans le monde, les Pays alliés et associés décident, dès maintenant, que les matières premières destinées à l'industrie seront libres de droits, taxes et charges quelconques, directes ou indirectes, tant à l'entrée qu'à la sortie ».

Cette généreuse proposition se heurta en son temps à l'égoïsme des pays détenteurs de matières premières. Ils se figuraient alors (surtout les pays anglo-saxons) que l'humanité n'aurait jamais assez de pétrole, de caoutchouc, de coton, de corps gras, voire de charbon, et qu'elle serait trop heureuse de venir les implorer de ceux qui en regorgent. Ils ne prévoyaient pas qu'un jour viendrait où il y en aurait trop.

La question reparut à Bruxelles, en 1920, grâce à une intervention retentissante du sénateur italien Tittoni. Ce fut, a-t-on dit, comme un coup de tonnerre dans le silence ouaté d'une chambre de malade. Elle fut traitée à Genève, sans ambages, dans un rapport de M. Corrado Gini, et en 1926 l'Union internationale des Associations pour la S. D. N., constatant que du règlement de ce problème dépendait pour une bonne part la paix du monde, réclamait la « publication de statistiques, sur des bases communes et comparables, des matières et stocks », absolument comme le B. I. T. publie les statistiques du chômage.

Le renversement de la situation — le fait que les stocks, au lieu d'être une arme dans la lutte commerciale, sont devenus une cause de ruine —, la crainte de la surproduction et l'appel à la sous-production ne rendent pas moins

nécessaire l'organisation de ce contrôle. La lutte est maintenant non pour la conquête des gisements, mais pour la conquête des débouchés : guerres (par personnes et nations interposées, mais guerres sanglantes) entre la *Royal Dutch*, la *Standard*, l'*Anglo-persian* ; guerres de ces puissances contre le pétrole soviétique (p. 22) ; guerres des sucriers ; guerres des caoutchoutiers américains contre les tenants du plan Stevenson... Plus que jamais s'impose le contrôle international des matières premières, aussi indispensable, en dépit des apparences, que le contrôle des armements.

7. Garanties auxiliaires de la paix économique. — A côté de ces questions capitales et dont la solution est urgente, il ne faut pas faire fi des plus modestes détails. Les esprits forts ont le sourire quand ils voient des conférences s'occuper gravement à Genève d'unifier et de simplifier la nomenclature douanière, ou de protéger les marques d'origine. Il ne faut pas sourire. Bien des malentendus naissent de ce que l'on n'est pas d'accord, de pays à pays, sur la définition d'une marchandise, et nous savons combien a pu être malfaisant l'abus des spécifications douanières. Donner une définition internationale indiscutable et invariable du vin, des cotonnades, des soieries, etc., c'est travailler plus efficacement qu'on ne croit pour la paix économique.

Autre cause d'irritation : les divergences nationales d'interprétation sur le conditionnement des marchandises. Faut-il, et dans quelle mesure, compter l'emballage dans la taxation du produit ? Il n'est pas moins essentiel d'unifier les statistiques d'entrée et de sortie. Trop souvent, à l'expiration d'une convention commerciale, des controverses aigres-douces naissent parce que l'un des pays déclare que sa balance commerciale est très nettement déficitaire chez son partenaire. Or il y a souvent une

apparence, due à des méthodes différentes de comptes. Ne sait-on pas qu'il n'y a jamais accord entre les statistiques de sortie du pays A relevant les exportations à destination de B, et les statistiques d'entrée de B relevant les provenances de A ? Les secondes sont généralement supérieures aux premières, surtout quand il s'agit d'un pays A (c'est le cas du nôtre) qui ne compte comme destinées à B que les marchandises qui s'y rendent en droiture. On calmerait bien des mécontentements, on éviterait bien des frictions en portant dans ces chiffres un peu plus de lumière. Besogne moins ambitieuse que la création d'une Paneurope ; besogne utile cependant, et qu'il ne faut pas mépriser.

CONCLUSION

En résumé, l'économie actuelle est enfermée dans une contradiction et c'est de cette contradiction que la guerre, à tout moment, peut sortir.

D'une part les États ont besoin de vivre, c'est-à-dire de donner à leurs nationaux du travail et du pain. Ils sont ainsi amenés à concevoir comme leur idéal une certaine autonomie économique, les garantissant contre l'importation de marchandises à bas prix ou dans lesquelles n'est incorporé que du travail étranger, ou même contre l'entrée massive des immigrants qui, se contentant de salaires réduits, abaisseraient le niveau de vie des nationaux. C'est ainsi que tous les États, même s'ils ne vont pas jusqu'à l'autarkie, tendent à revenir au mercantilisme de jadis, tel que le réclamait chez nous l'opinion bourgeoise du xvi^e siècle, tel que l'a systématiquement organisé en Angleterre le grand ministre d'Élisabeth, William Cecil, lord Burghley ; tel que l'a conçu le vaste esprit de Richelieu, tel que l'a réalisé, avec une lourdeur méthodique et appliquée, et en le poussant jusqu'aux pires conséquences, le grand commis, laborieux et borné, que fut Colbert.

Car la situation actuelle du monde ressemble bien plus

à celle où vécut Burghley, Richelieu, Colbert, qu'à celle que connurent les négociateurs des traités de 1860. Voilà pourquoi tous les gouvernements, en dehors de toute préoccupation doctrinale, sont condamnés à ce qu'on appelle le néo-mercantilisme.

Mais, en même temps, l'extension de l'horizon économique, l'interdépendance entre les nations ne permettent plus de concevoir l'économie nationale comme une pure application du mercantilisme, aboutissant à la doctrine fichtéenne de l'État économique fermé. Nous savons ce qu'il y a de faux dans le colbertisme, dans l'idée puérile que le commerce du monde, à tout moment, correspond à une quantité fixe et que par conséquent un peuple ne saurait s'enrichir sans que d'autres fussent ruinés. Nous savons au contraire que la prospérité d'un État naît de la prospérité des autres, car la richesse naît de l'activité des échanges — pourvu du moins que des manœuvres dolosives ne viennent pas troubler le jeu. Mais ce que nous sommes obligés de retenir des doctrines d'autrefois, c'est qu'une certaine dose de protection est nécessaire, parfois indispensable, soit pour garantir en un pays l'équilibre social qui serait compromis gravement si une part de la population était privée de ses occupations ancestrales par la concurrence d'un rival momentanément mieux placé, soit qu'il faille abriter la croissance d'industries encore trop jeunes pour pouvoir lutter d'égaux à égales avec leurs devancières depuis longtemps outillées, protection qui pourrait d'ailleurs se concevoir comme temporaire et décroissante. C'est ce que Friedrich List entendait par la protection éducative. On ne peut refuser à un pays pauvre en matières premières, situé loin des centres de production de ces matières, ou pliant sous le poids des charges financières, une marge de protection correspondant à l'écart entre ses frais de production et ceux des concurrents mieux armés. L'égalité commerciale

ne serait qu'un mensonge, cruel aux faibles, si une certaine équité ne venait corriger les inégalités naturelles, au moins pendant les périodes et dans la mesure où cette correction est nécessaire.

Il faut donc trouver une conciliation entre ces deux nécessités : fournir du travail aux hommes de toutes les nations et faciliter entre elles les relations commerciales. Si nous réussissons dans cette œuvre, il deviendra vrai, comme le proclamait l'École de Manchester, que le développement des échanges, l'interpénétration réciproque des marchés, amèneront entre les hommes la paix et la bonne volonté, *peace and goodwill*. Si nous voulons servir l'une de ces tendances et ne pas tenir compte de l'autre, nous créons à la surface de la terre des dépôts de substances explosives que la moindre friction menacera de faire éclater.

Il y a plus. Précisément dans un monde rétréci par le perfectionnement des moyens de communication et où les bouleversements économiques se propagent avec une rapidité foudroyante et atteignent des masses énormes, il est plus nécessaire que jamais d'accorder le rythme de la production à celui des besoins. Toute désharmonie risque d'amener, suivant que le rapport entre les deux termes est négatif ou positif, soit la famine, soit le chômage et la ruine pour des populations entières.

Or, comment défendre les faibles tout en évitant les excès du protectionnisme, comment se défendre contre les maux de la sous-production ou de la surproduction, de la pénurie ou de la pléthore, contre le fléau actuel qui réunit en soi les funestes effets de la pléthore et de la pénurie ? Compter, pour rétablir l'harmonie détruite, sur le libre jeu des forces naturelles, c'est se résigner à l'écrasement des uns et à l'établissement, au profit des autres, de monopoles oppresseurs ; c'est rétablir la loi de la jungle, la lutte pour la vie ; semer dans les âmes des sacri-

fiés les rancunes, les colères, les convoitises, la volonté d'employer la force pour corriger l'œuvre de la force.

Puisqu'on ne peut, dans le monde actuel, éviter de recourir à une certaine « économie dirigée » — car toute économie est, aujourd'hui, bien ou mal, dirigée — il est nécessaire que cette direction soit transportée sur le terrain international, que des instituts internationaux arbitrent les conflits et substituent l'organisation à l'anarchie. Quelques linéaments de cette organisation future apparaissaient, comme existants ou à créer, lors de la malheureuse conférence de Londres. On y demandait des ententes sur le blé, le vin, le bois, le coton, la laine, le charbon, le cuivre, l'argent, le sucre, le café, le tabac, les dattes, l'étain, le lait, etc. N'avions-nous pas entre alliés et associés, pendant la Grande Guerre, un Exécutif du blé, qui avait mission d'assurer à chacun ses rations nécessaires, des accords charbonniers, des accords sur le coton, sur le tonnage, bref toute une série de conventions qui faillirent, en 1917, s'intégrer dans un système général ? N'avons-nous pas été sur le point, nous Français, d'être admis au partage, sur un pied d'égalité avec la Grande-Bretagne, des laines australiennes, et ce projet n'a-t-il pas échoué devant le protectionnisme égoïste de nos propres importateurs, habilement masqués en défenseurs de l'orthodoxie économique, en dénonciateurs intransigeants de l'« État marchand de laine » ?

On dira : Mesures de guerre, à rejeter en temps de paix. Mais c'est oublier une fois de plus que la situation économique du monde n'est pas plus normale aujourd'hui qu'en 1918-1919, qu'elle ressemble au temps de guerre plus qu'à la période d'avant-guerre. Le jour où un homme d'État anglais a dit que les affaires allaient reprendre leur train-train habituel, *business as usual*, il a commis une erreur d'une gravité exceptionnelle, dont nous continuons à souffrir. Économiquement, nous sommes en état

de guerre, contre un ennemi qui est la crise. Nous ne le vaincrons pas sans recourir à des procédés analogues à ceux qui nous ont servi pendant la guerre.

Un économiste français qui ne sacrifie pas aux doctrines les réalités concrètes et présentes, le professeur Brocard, a esquissé ce système où se concilieraient la protection nécessaire et la liberté des échanges, grâce à l'organisation d'une économie vraiment internationale. Il convient, dit-il, de « substituer au protectionnisme généralisé, aveugle et trop souvent agressif d'aujourd'hui, un protectionnisme organisateur et conciliateur qui facilite l'adaptation des économies nationales les unes aux autres, qui maintienne, en elles et entre elles, les débouchés et les productions ». Nous avons montré, en particulier, comment les contingents, de plus en plus substitués dangereux des droits de douane, constituaient l'obstacle le plus redoutable à des relations normales. Tout changerait si ces contingents, au lieu de sortir d'une décision arbitraire des États qui obéissent aux injonctions des groupes intéressés, étaient fixés par une autorité centrale, pourvue de tous les renseignements statistiques, travaillant sous le contrôle de l'opinion universelle, et par là moralement tenue d'être impartiale. Ces contingents pourraient alors devenir, « par un jeu de concessions mutuelles, des instruments de conciliation et de répartition méthodiques ». Au lieu de brûler des sacs de café, de jeter du blé en pâture aux bestiaux, d'arracher des vignes ou des cotonniers, ne vaudrait-il pas mieux évaluer dans un bureau de Genève les existences mondiales et les besoins mondiaux en café, coton, etc., et diriger les excédents là où ils peuvent être utiles, au lieu d'essayer de ruiner, par un décalage subit des prix, les malheureux planteurs qui, hors des pays anciennement pourvus d'un monopole, se livrent à la culture des caféiers ou des cotonniers ? Devenant international

et contrôlé, le protectionnisme cesserait d'être malfaisant.

Or les organismes existent, qui devraient jouer ce double rôle de statistique et d'arbitrage. La Société des Nations est pourvue d'un Comité économique, doublé d'un Comité consultatif ; le travail, dans ces commissions restreintes, est plus facile et risque d'être plus efficace que dans les grandes conférences à milliers de membres. Mais il faut que les décisions de ces organismes cessent d'être dépourvues de sanctions. Le problème ne saurait être insoluble, car on l'a résolu, dans une matière au moins aussi délicate, pour le Bureau international du Travail. Peu à peu, grâce à l'activité d'une âme ardente, d'un esprit clair et résolu, les règles posées par ce bureau se sont imposées, en fait, aux États les plus divers ; elles ne sont pas loin d'avoir atteint une extension et obtenu une adhésion pratiquement universelles. Pourquoi un Bureau international du Commerce (les amateurs de majuscules l'appelleront le B. I. C.) n'obtiendrait-il pas des résultats analogues ? Ne trouvera-t-il pas son Albert Thomas ?

Ce Bureau, grâce à son propre travail statistique, grâce au dépôt devenu obligatoire des traités de commerce entre les peuples et des cartels internationaux, grâce à la connaissance des modifications aux tarifs douaniers et des fixations de contingents, serait, à tout moment et pour tous les points du globe, en état de surveiller les relations internationales, et au besoin d'intervenir pour prévenir ou apaiser les conflits.

Ainsi apparaît-il que la paix économique, condition essentielle du maintien de la paix générale, ne peut être, comme celle-ci, qu'une « création continue ».

Tout change si vite, au temps où nous sommes, les groupements et les courants économiques, la politique agraire ou

commerciale des peuples qu'un livre de la nature de celui-ci, le jour où il sort des presses, est déjà périmé.

Nous nous en excusons auprès du lecteur. Nous ne pouvions que lui présenter une vue du monde économique tel qu'il nous apparaissait à l'heure où nous corrigions ces épreuves : Noël 1934. La paix économique sera-t-elle pour l'année qui vient de s'ouvrir ?



BIBLIOGRAPHIE

- HENRI HAUSER : *Propos d'un ignorant sur l'économie nationale*, F. Nathan, 1923.
- C. J. GIGNOUX : *L'après guerre et la politique commerciale*, A. Colin, 1924 (2^e éd. 1933).
- HENRI HAUSER : *La nouvelle orientation économique*, Alcan, 1924.
- J. MORINI-COMBY : *Mercantilisme et protectionnisme*, Alcan, 1930.
- B. NOGARO et M. MOYE : *Le régime douanier de la France*, Recueil Sirey, 1931.
- CH. RIST : *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*, Recueil Sirey, 1932.
- Conférence des Institutions pour l'étude scientifique des relations internationales : *L'État et la vie économique, Première conférence, Milan, mai 1932*, Institut de coopération intellectuelle, 1932. — *Deuxième conférence, Londres, mai-juin 1933*, *ibid.*, 1934.
- P.-M. TOMITCH : *Contingentements et commerce international, Nouvelles formes de protectionnisme*, Recueil Sirey, 1934.
- LUCIEN BROCARD : *Les conditions générales de l'activité économique* (t. II du *Traité d'économie politique* de H. Truchy), Recueil Sirey, 1934.
- AD. LANDRY : *La politique commerciale de la France*, Recueil Sirey, 1934.
- ROBERTO MICHELS : *Il boicottaggio*, Turin, G. Einandi, 1934.
- A. SIEGFRIED et autres : *L'économie dirigée*, Alcan, 1934.
- G. PIROU et autres : *L'économie dirigée*, n^o 5 de la 48^e année de la *Revue d'économie politique*, Recueil Sirey, 1934.
-

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	1
--------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

La guerre économique dans le monde présent ...	3
--	---

CHAPITRE PREMIER : Pourquoi le péril économique est plus grave qu'autrefois	6
---	---

1. Des causes économiques de guerre dans l'histoire, p. 6. — 2. Réflexions sur le temps présent, p. 7.

CHAPITRE II : Surproduction et sous-consommation	11
--	----

1. De la restriction volontaire, p. 11. — 2. Transformation de la morale économique, p. 14. — 3. La loi de Malthus à rebours, p. 17. — 4. Des monopoles géographiques, p. 20.

CHAPITRE III : Le protectionnisme contemporain..	24
--	----

1. Le retour au protectionnisme, p. 24. — 2. Du protectionnisme indirect, p. 29. — 3. Le boycottage, p. 29. — 4. Les contingents, p. 31. — 5. Mesures sanitaires et formalités douanières, p. 35. — 6. Effets et contradictions du néo-protectionnisme, p. 37. — 7. De la tendance à l'autarkie, p. 39. — 8. L'autarkie : l'exemple français, p. 40. — 9. La France et l'économie impériale, p. 48.

CHAPITRE IV : Le protectionnisme humain 58

1. L'émigration, p. 58. — 2. Les lois contre l'immigration, p. 60. — 3. L'isolement intellectuel, p. 62.

CHAPITRE V : Déséquilibre monétaire et dumping des changes 73

1. Des parités monétaires, p. 73. — 2. Dévaluation monétaire, p. 75. — 3. Conséquences de la dévaluation, p. 76. — 4. Surtaxes de change, p. 83. — 5. Contrôle des devises et compensation, p. 85.

DEUXIÈME PARTIE

Les essais de solution 87

CHAPITRE PREMIER : La solution du libéralisme absolu 88

1. Des conditions du libre échange, p. 88. — 2. Le protectionnisme qu'on voit et celui qu'on ne voit pas, p. 89. — 3. Peut-on supprimer les barrières douanières ? p. 91. — 4. De la division géographique du travail, p. 91. — 5. De la souveraineté économique, p. 92. — 6. Des inégalités naturelles, p. 95. — 7. Jeunes et vieilles économies nationales, p. 100. — 8. Industries « naturelles » et « artificielles », p. 101.

CHAPITRE II : La solution de l'égalité 105

1. Comment concevoir l'égalité douanière ? p. 105. — 2. La clause de la nation la plus favorisée, p. 105. — 3. Le troisième des quatorze points, p. 107. — 4. Apparences et réalités, p. 110. — 5. L'Angleterre et ses Dominions, p. 116. — 6. Des contingents et de la clause, p. 117. — 7. Des unions douanières, p. 118. — 8. De l'avenir de la clause de la nation la plus favorisée, p. 121.

CHAPITRE III : La solution européenne 122

1. L'idée de l'Union européenne, p. 122. — 2. Pays neufs et pays vieux, p. 127. — 3. L'Europe et le monde, p. 129. — 4. Unions continentales et guerre des mondes, p. 135.

Conclusion de la deuxième partie 139

TROISIÈME PARTIE

D'une Société économique des nations 143

CHAPITRE PREMIER : Des conditions monétaires et
financières de la paix économique 146

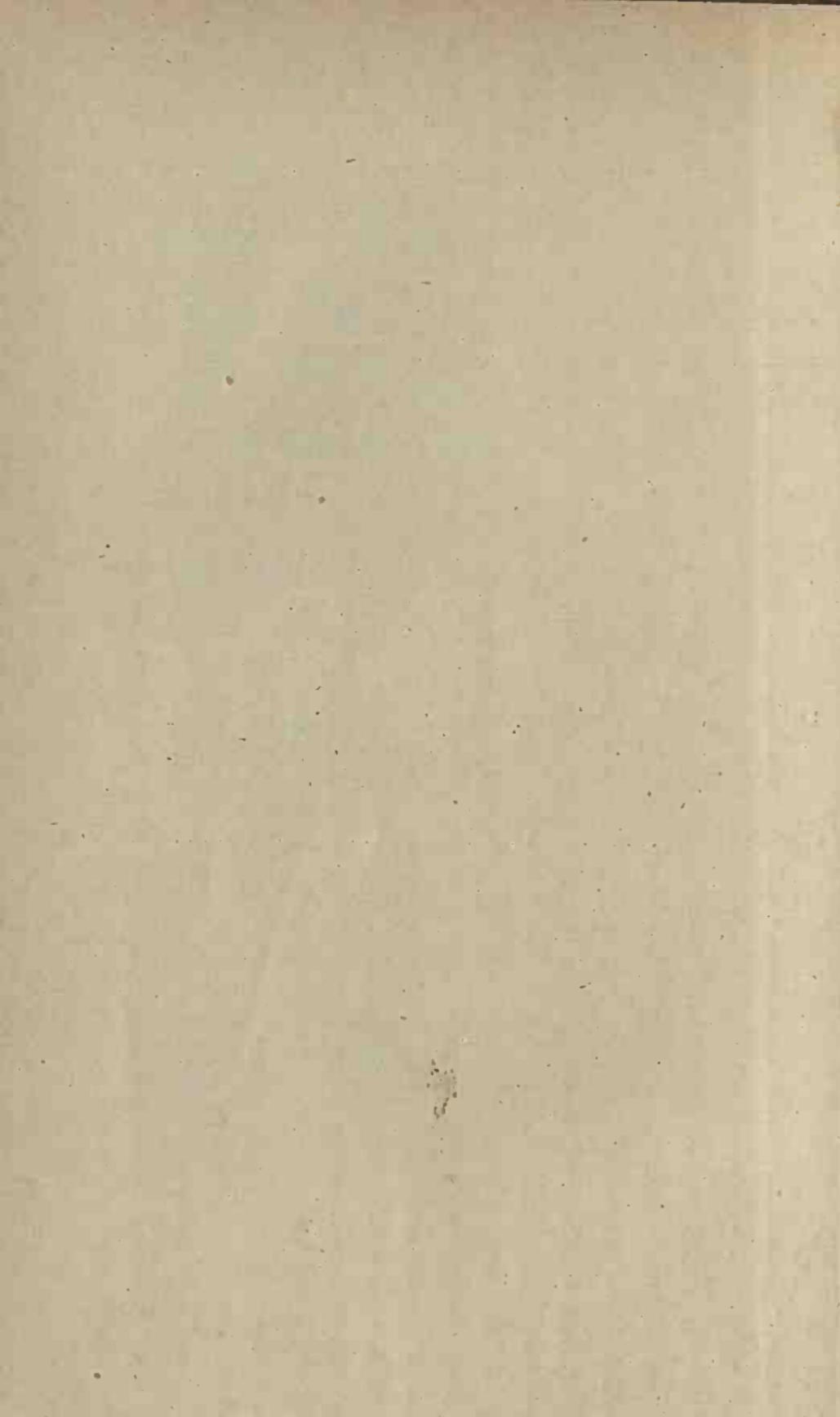
1. Du retour à la stabilité monétaire, p. 146. —
2. Du retour à l'or, p. 148. — 3. Le bloc-or, p. 150.
— 4. Du crédit international, p. 153.

CHAPITRE II : Traités de commerce et ententes ... 159

1. Du retour au régime préférentiel, p. 159. — 2. Des
groupements économiques régionaux, p. 163. — 3.
L'économie danubienne, p. 164. — 4. Autres grou-
pements régionaux, p. 166. — 5. Des ententes interna-
tionales entre producteurs, p. 168. — 6. La ques-
tion des matières premières, p. 170. — 7. Garanties
auxiliaires de la paix économique, p. 172.

CONCLUSION 174

BIBLIOGRAPHIE 181



COLLECTION ARMAND COLIN

Directeur : Paul MONTEL, Professeur à la Sorbonne

Chaque volume in-16 (11×17), broché 10 fr. 50
Relié. 12 fr.

“Vulgariser sans abaisser”

- N° 1. **Rayonnement** (Principes scientifiques de l'Éclairage) (2^e édition), par A. BLANC, Doyen de la Faculté des Sciences de Caen (35 figures).
- N° 2. **La Construction du Vaisseau de guerre**, par E. JAMMY, Ingénieur en chef aux Forges et Chantiers de la Méditerranée (183 figures, 4 planches hors texte).
(Ouvrage couronné par la Ligue maritime et coloniale française).
- N° 3. **Cinématique et Mécanismes** (2^e édition), par R. BRICARD, Professeur à l'École Centrale et au Conservatoire des Arts et Métiers (79 figures).
- N° 4. **L'École classique française : Les doctrines et les hommes (1660-1715)** (3^e édition), par A. BAILLY, Professeur au Lycée Pasteur.
- N° 5. **Éléments d'Agriculture coloniale : Plantes à huile**, par Yves HENRY, Inspecteur général de l'Agriculture aux Colonies (35 figures).
- N° 6. **Télégraphie et Téléphonie sans fil** (7^e édition), par C. GUTTON, Correspondant de l'Institut, Directeur du Laboratoire National de Radioélectricité (128 figures).
- N° 7. **Théorie cinétique des Gaz** (3^e édition), par E. BLOCH, Professeur à la Sorbonne (7 figures).
- N° 8. **Traité pratique de Géométrie descriptive** (2^e édition), par J. GEFFROY, Ingénieur des Arts et Manufactures (248 figures).
- N° 9 - 10. **Statique et Dynamique** (Tomes I et II), par H. BÉGHIN, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris (226 figures).
- N° 11. **Éléments d'Électricité** (5^e édition), par Ch. FABRY, Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne et à l'École Polytechnique (70 figures).
- N° 12. **La Fonte : Élaboration et Travail** (2^e édition), par le Colonel J. ROUELLE (29 figures).
- N° 13. **L'Hérédité** (2^e édition), par Et. RABAUD, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris (34 figures).

- N° 14. Principes de l'Analyse chimique (2^e édition), par V. AUGER, Professeur de Chimie analytique à la Sorbonne (77 figures).
- N° 15. Les Pyrénées (3^e édition), par M. SORRE, Recteur de l'Université d'Aix-Marseille (3 cartes).
- N° 16. Chimie et Fabrication des Explosifs, par P. VEROLA, Ingénieur en chef des Poudres (9 figures).
- N° 17. La Révolution française, par A. MATHIEZ, Chargé du Cours d'histoire de la Révolution française à l'Université de Paris. Tome I : *La Chute de la Royauté* (5^e édition).
- N° 18. Les grands Marchés des Matières premières (6^e édition), par F. MAURETTE, Chef de la Division Scientifique du Bureau international du Travail (S. D. N.) à Genève (8 cartes et 3 graphiques).
- N° 19. L'Industrie du Fer en France (2^e édition), par J. LEVAINVILLE, Docteur ès lettres, Vice-Président de la Chambre Syndicale des Mines de fer de l'Ouest de la France (4 cartes).
(Ouvrage couronné par la Société de Géographie de Paris.)
- N° 20. L'Acier (Elaboration et Travail) (2^e édition), par le Colonel J. ROUELLE (45 figures).
- N° 21. Le Droit ouvrier (Tableau de la Législation française actuelle) (2^e édition), par G. SCELLE, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon.
- N° 22. Les Maladies dites Vénéériennes (2^e édition), par le D^r P. RAVAUT, Membre de l'Académie de Médecine, Médecin de l'Hôpital Saint-Louis (22 figures).
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences. Prix Béliou.)
- N° 23. La Houille blanche (2^e édition), par H. CAVAILLÈS, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux (8 cartes et 4 figures).
- N° 24. Propriétés générales des Sols en Agriculture, par G. ANDRÉ, de l'Institut, Professeur à l'Institut Agronomique.
- N° 25. Vue générale de l'Histoire d'Afrique (2^e édition), par G. HARDY, Recteur de l'Académie d'Alger.
- N° 26. Les Instruments d'Optique (2^e édition), par H. PARISELLE, Prof. à la Faculté des Sciences de Lille (82 fig.).
- N° 27. Le Naturalisme français (2^e édition), par P. MARTINO, Recteur de l'Académie de Poitiers.
- N° 28. Théorie du Navire (Tome I), par M. LE BESNERAIS, Ingénieur en chef du Génie Maritime (61 figures).
- Nos 29 - 30. Éléments de Paléontologie (Tomes I et II) (2^e édition), par L. JOLEAUD, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris (93 figures).

- N° 31. **Le Ballon, l'Avion, la Route aérienne**, par M. LARROUY, Ingénieur de l'École Sup. d'Aéronautique (25 fig.).
- N° 32. **La Société Féodale (3^e édition)**, par J. CALMETTE, Professeur à l'Université de Toulouse.
- N° 33. **Les Bois coloniaux**, par H. LECOMTE, Membre de l'Institut, Professeur au Muséum (28 figures).
- N° 34. **Probabilités, Erreurs (4^e édition)**, par Emile BOREL, de l'Institut, Professeur à la Sorbonne, et R. DELTHEIL, Prof. à la Faculté des Sciences de Toulouse (10 fig.).
- N° 35. **Physique du Globe (2^e édition)**, par Ch. MAURAIN, Doyen de la Faculté des Sciences de Paris (21 figures).
- N° 36. **L'Atmosphère et la prévision du Temps (2^e édition)**, par J. ROUCH, Capitaine de Frégate, ancien Chef du Service Météorologique des Armées (36 figures).
- N° 37. **Les Méthodes actuelles de la Chimie (2^e édition)**, par P. JOLIBOIS, Professeur à l'École Nationale Supérieure des Mines (45 figures).
- N° 38. **Les Coopératives de consommation en France**, par B. LAVERGNE, Prof. à la Faculté de Droit de Lille.
- N° 39. **La Grande Guerre (1914-1918)**, par le général THEVENET, ancien Gouverneur de Belfort (15 cartes).
- N° 40. **Mines et Torpilles**, par Henri STROH, Ingénieur en chef de la Marine (40 figures).
- N° 41, 42, 43. **Chimie minérale (2^e édition)**, par H. COPAUX, Professeur à l'École de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris, et H. PERPÉROT, Sous-Chef de travaux pratiques à l'École de Physique et de Chimie (3 volumes illustrés de 136 figures).
- N° 44. **Éléments de Géométrie analytique (2^e édition)**, par A. TRESSE, Docteur ès sciences, Inspecteur général de l'Instruction Publique (91 figures).
- N° 45. **Le Félibrige**, par Émile RIPERT, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille.
- N° 46. **Le Blocus et la Guerre sous-marine**, par A. LAURENS, Capitaine de Vaisseau, Chef de la Section historique de l'État-Major de la Marine.
- N° 47 - 48. **Alternateurs et Moteurs synchrones : Tomes I et II (2^e édition)**, par E. ROTH, Ingénieur en chef des Services techniques de la Société Générale de Constructions électriques et mécaniques ALS. THOM. (167 figures).
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences, Prix Hébert.)
- N° 49. **Éléments d'Agriculture coloniale : Plantes à fibres**, par Yves HENRY, Inspecteur général de l'Agriculture aux Colonies (55 figures).

- N° 50. **Astronomie générale** (2^e édition), par Luc PICART, Directeur de l'Observatoire de Bordeaux (42 figures).
- N° 51. **L'Après-guerre et la Politique commerciale** (2^e édition), par Cl.-J. GIGNOUX.
(Ouvrage couronné par la Société de Géographie Commerciale.)
- N° 52. **La Révolution française**, par A. MATHIEZ, Chargé du Cours d'histoire de la Révolution française à l'Université de Paris. Tome II : *La Gironde et la Montagne* (4^e édition).
- N° 53. **L'Angleterre au XIX^e siècle, son évolution politique** (2^e édition), par Léon CAHEN, Professeur au Lycée Condorcet.
- N° 54. **Balistique extérieure**, par J. OTTENHEIMER, Ingénieur principal d'Artillerie navale (48 figures et 4 planches).
- N° 55. **Piles et Accumulateurs électriques** (2^e édition), par L. JUMAU, Ingénieur (76 figures).
- N° 56. **Les Alpes françaises** (2^e édition), par R. BLANCHARD, Professeur à l'Université de Grenoble (23 cartes et graphiques).
- N° 57. **Les Courants alternatifs** (3^e édition), par Pierre SÈVE, Professeur à la Faculté des Sciences de Marseille (127 fig.).
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences, Prix Hébert.)
- N° 58. **Rome et les Lettres latines**, par A. DUPOUY, Professeur au Lycée Michelet.
- N° 59. **Théorie du Navire** (Tome II), par M. LE BESNERAIS, Ingénieur en chef du Génie Maritime (35 figures).
- N° 60. **Calculs numériques et graphiques** (3^e édition), par Émile GAU, Directeur de l'Enseignement en Tunisie (33 figures).
- N° 61. **Les Industries de la Soie en France**, par P. CLERGET, Directeur de l'École de Commerce de Lyon (10 graphiques, 15 tableaux statistiques).
- N° 62. **Les Industries de fixation de l'Azote** (2^e édition), par Marcel GUICHARD, Professeur à la Sorbonne (21 fig.).
- N° 63. **Le Saint-Siège, l'Église catholique et la Politique mondiale** (2^e édit.), par Maurice PERNOT, Agrégé de l'Université, ancien Membre de l'École française de Rome.
- N° 64. **La France économique et sociale au XVIII^e siècle** (2^e édition), par Henri SÉE, Professeur honoraire à l'Université de Rennes.
- N° 65. **Les Submersibles**, par G. RABEAU, Ingénieur du Génie Maritime, et A. LAURENS, Capitaine de Vaisseau, Chef de la Section historique de l'État-Major de la Marine (44 figures).
- N° 66. **Les Doctrines économiques en France depuis 1870** (2^e édition), par G. PIROU, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

- N° 67. **Introduction à la Géologie** (4^e édit.), par J. LEUBA, Docteur ès sciences (60 figures).
- N° 68. **La Renaissance des Lettres en France, de Louis XI à Henri IV** (2^e édition), par J. PLATTARD, Professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers.
- N° 69. **Parnasse et Symbolisme** (3^e édition), par P. MARTINO, Recteur de l'Académie de Poitiers.
- N° 70. **Les Moteurs à explosion** (2^e édition), par E. MARCOTTE, Ingénieur (I. C. F.), Professeur à l'École spéciale des Travaux publics (61 figures).
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences, Prix Trémond.)
- N° 71. **Le Magnétisme** (2^e édition), par P. WEISS, Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté des Sciences de Strasbourg, et G. FOEX, Maître de Conférences à la Faculté des Sciences de Strasbourg (69 figures).
- N°s 72-73. **Éléments de Calcul différentiel et de Calcul intégral** (Tomes I et II) (3^e édition), par Th. LECONTE, Inspecteur général de l'Instruction publique, et R. DELTHEIL, Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.
- N° 74. **Peuples et Nations des Balkans** (2^e édition), par Jacques ANCEL, Professeur à l'Institut des Hautes Études internationales, Examineur d'admission à l'École militaire de Saint-Cyr (3 cartes).
(Médaille d'or de la Société de Géographie.)
- N° 75. **Transport de l'électricité**, par René COUFFON, Ingénieur des Arts et Manufactures (45 figures).
- N° 76. **Les Alpes, Géographie générale** (2^e édition), par Emm. DE MARTONNE, Professeur à la Sorbonne (24 cartes ou graphiques).
- N° 77. **Les Moteurs à combustion** (2^e édition), par E. MARCOTTE, Ingénieur (I. C. F.), Professeur à l'École Spéciale des Travaux publics (37 figures).
(Couronné par l'Académie des Sciences, Prix Trémond.)
- N° 78. **La Transformation de l'énergie électrique : I. Transformateurs**, par R. CARTON, Ingénieur E.M.I., et P. DUMARTIN, Ingénieur A. et M.I.E.G. (89 figures).
- N° 79. **Les Origines du Capitalisme moderne** (1^{re} édition, 2^e tirage), par Henri SÉE, Professeur honoraire à l'Université de Rennes.
(Recommandé par le Comité France-Amérique.)
- N° 80. **Balistique intérieure**, par J. OTTENHEIMER, Ingénieur principal d'Artillerie navale (37 figures).
- N° 81. **La Pensée française au XVIII^e siècle** (3^e édition), par Daniel MORNET, Professeur à la Sorbonne.
- N° 82. **Mesures Électriques** (2^e édition), par Jean GRANIER, Professeur à la Faculté des Sciences de Besançon (85 figures).
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences, Prix Hébert.)

- N° 83. **La Littérature italienne**, par Th. LAIGNEL, Professeur agrégée d'italien au Lycée de jeunes filles de Lyon.
- N° 84. **L'Organisation scientifique du Travail**, par Georges BRICARD, Ingénieur en chef du Génie Maritime (34 fig.).
- N°s 85-86. **Les Courants de la Pensée philosophique française** (Tomes I et II) (2^e édition) par A. CRESSON, Professeur de Philosophie au Lycée Louis-le-Grand.
- N° 87. **Principes de l'Electrochimie** (2^e édition), par J. PONSINET, Ingénieur des Manufactures de l'Etat (35 figures).
- N° 88. **Syndicats et Coopératives agricoles**, par Michel AUGÉ-LARIBÉ, Secrétaire général de la Confédération nationale des Associations agricoles.
- N°s 89-90. **La Tuberculose** (1^{re} édition, 2^e tirage), par le Docteur Édouard RIST, Membre de l'Académie de Médecine, Médecin de l'Hôpital Laënnec et du Dispensaire Léon Bourgeois. Un volume double (25 figures et 6 graphiques).
- N° 91. **Les Expériences monétaires contemporaines** (2^e édit.), par George-Edgar BONNET, Directeur général adjoint de la C^{ie} du Canal de Suez.
(Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.)
- N° 92. **Histoire de la Langue Allemande**, par E. TONNELAT, Professeur au Collège de France (1 carte hors texte).
- N° 93. **La Révolution française**, par A. MATHIEZ, Tome III : *La Terreur* (4^e édition).
- N° 94. **La Cinématographie**, par Lucien BULL, Sous-Directeur de l'Institut Marey (36 figures).
- N° 95. **La Littérature française contemporaine : Poésie, Roman, Idées** (4^e édition), par André BILLY.
- N° 96. **La Vie de la Cellule végétale. Tome I** (2^e édition), par R. COMBES, Maître de Conférences à la Sorbonne (16 figures).
(Couronné par l'Académie des Sciences, Prix de Parville.)
- N° 97. **Psychologie expérimentale** (2^e édition), par Henri PIÉRON, Professeur au Collège de France et à l'Institut de Psychologie (11 figures ou graphiques).
- N° 98. **La Civilisation athénienne**, par P. CLOCHÉ, Professeur à la Faculté des Lettres de Besançon (15 fig., 1 carte).
- N° 99. **Appareils et Méthodes de Mesures mécaniques**, par le Lieutenant-Colonel J. RAIBAUD, Chef des Travaux pratiques de Mécanique à l'École Polytechnique (87 fig.).
- N° 100. **L'École romantique française : les doctrines et les hommes** (2^e édition), par Jean GIRAUD, Agrégé des Lettres, Directeur de la Fondation Deutsch de la Meurthe.
(Couronné par l'Académie française, Prix Montyon.)
- N° 101. **Éléments de Thermodynamique** (3^e édition), par Ch. FABRY, Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne et à l'École Polytechnique (39 figures).

- N° 102. Introduction à la Psychologie collective (2° *édit.*), par le D^r Charles BLONDEL, Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg.
- N° 103. Nomographie, par M. FRÉCHET, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, et M. ROULLET, Ingénieur, Professeur à l'École nationale technique de Strasbourg (79 *figures*).
- N° 104. L'Ancien Régime et la Révolution russes, par Boris NOLDE, ancien Professeur à la Faculté de Droit de Pétrograd.
(*Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.*)
- N° 105. La Monarchie d'Ancien Régime en France, de Henri IV à Louis XIV (2° *édit.*), par Georges PAGÈS, Professeur d'Histoire moderne à la Faculté des Lettres de Paris.
- N° 106. Le Théâtre français contemporain (2° *édition*), par Edmond SÉE.
- N° 107. Hygiène de l'Européen aux Colonies (2° *édition*), par le D^r Charles JOYEUX, Prof. agrégé à la Faculté de Médecine de Paris.
- N° 108. Grammaire descriptive de l'Anglais parlé, par Joseph DELCOURT, Docteur ès lettres, Professeur au Lycée Pasteur.
- N° 109. La Vie de la Cellule végétale. Tome II, par R. COMBES, Maître de Conférences à la Sorbonne (13 *figures*).
(*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences. Prix de Paroille.*)
- N° 110. La Formation de l'État français et l'Unité française, des Origines au milieu du XVI^e siècle, par G. DUPONT-FERRIER, Professeur à l'École Nationale des Chartes.
(*Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.*)
- N° 111. Nos Grands Problèmes Coloniaux (2° *édition*), par Georges HARDY, Recteur de l'Académie d'Alger.
(*Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.*)
- N° 112. Le Calcul vectoriel (2° *édition*), par Raoul BRICARD, Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers et à l'École Centrale des Arts et Manufactures.
- N° 113. Ondes et Électrons (2° *édit.*), par Pierre BRICOUT, Docteur ès sciences, Répétiteur à l'École Polytechnique.
- N° 114. La Littérature en Russie, par Jules LEGRAS, Professeur à l'Université de Dijon.
(*Ouvrage couronné par l'Académie française. Prix Bordin.*)
- N° 115. Essences naturelles et Parfums, par Raymond DELANGE, Chef des Services scientifiques des Fabriques de Laire.
- N° 116. La Formation de l'Unité Italienne, par Georges BOURGIN, Ancien membre de l'École française de Rome, Archiviste aux Archives nationales.
(*Ouvrage couronné par l'Académie française.*)

- N° 117. **La Justice pénale d'aujourd'hui**, par H. DONNEDIEU DE VABRES, Professeur à la Faculté de Droit de Paris. (*Recommandé par le Comité du Livre français France-Amérique.*)
- N° 118. **Les grands courants de la Pensée antique (2^e édition)**, par A. RIVAUD, Correspondant de l'Institut, Professeur à la Sorbonne.
- N° 119. **Les Systèmes philosophiques**, par A. CRESSON (2^e édition), Professeur de Philosophie au Lycée Louis-le-Grand.
- N° 120. **Les Rayons X**, par Jean THIBAUD, Docteur ès sciences, Ingénieur E. S. E., Directeur adjoint au Laboratoire de Physique des Rayons X (Ecole des Hautes-Etudes).
- N° 121. **Les Quanta**, par Georges DÉJARDIN, Professeur à la Faculté des Sciences de Lyon (34 figures).
- N° 122. **Les Anciennes Civilisations de l'Inde**, par Gaston COURTILLIER, Chargé de Conférences à la Faculté des Lettres de Strasbourg.
- N° 123. **Couleurs et Pigments des Êtres vivants**, par le Docteur Jean VERNE, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris (26 figures).
(*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences*)
- N° 124. **Pétroles naturel et artificiels**, par J.-J. CHARTROU, Ingénieur (52 figures).
- N° 125. **La Téléphonie**, par Robert DREYFUS, Ingénieur des Postes et Télégraphes.
- N° 126. **L'Islam**, par Henri MASSÉ, Professeur à l'École Nationale des Langues orientales.
- N° 127. **Principes de Psychologie appliquée**, par le D^r Henri WALLON, Directeur à l'École des Hautes-Études, Professeur à l'Institut de Psychologie de l'Université de Paris.
(*Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.*)
- N° 128. **La Belgique contemporaine (1780-1930)**, par Franz VAN KALKEN, Professeur à l'Université de Bruxelles.
- N° 129. **Soies artificielles et Matières plastiques**, par R. GABILLION, Ingénieur-Chimiste I. C. N., Chimiste principal du Service des Poudres (21 figures.)
- N° 130. **La Thérapeutique moderne**, par le D^r G. FLORENCE, Prof. agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon.
- N° 131. **La Transformation de l'Énergie électrique : II. Commutatrices et Redresseurs**, par H. GIROZ, Ingénieur E. S. E. (65 figures).
- N°s 132-133. **La Musique contemporaine en France**, par René DUMESNIL (*Tomes I et II*).
(*Ouvrage couronné par l'Académie des Beaux-Arts.*)
- N° 134. **Le Sommeil**, par le Docteur J. LHERMITTE, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris.

- N° 135. **Constitution et Gouvernement de la France**, par L. TROTABAS, Prof. à la Faculté de Droit de Nancy.
- N° 136. **Les Problèmes de la Vie mystique**, par A. BASTIDE, Professeur au Lycée de Valence.
- N° 137. **Le Maroc**, par J. CÉLERIER, Professeur à l'Institut des Hautes-Etudes marocaines à Rabat (3 graphiques et 6 cartes).
- N° 138. **Théorie mathématique des Assurances**, par H. GALBRUN, Actuaire de la Banque de Paris et des Pays-Bas.
- N° 139. **Histoire d'Espagne**, par Rafaël ALTAMIRA Y CREVEA, Professeur à l'Université de Madrid.
- N° 140. **Électricité et Radiologie médicales**, par le D^r L. GALLY, Radiologiste des Hôpitaux de Paris, et le D^r P. ROUSSEAU, ancien Interne des Hôpitaux de Paris, Chef du laboratoire d'Electrologie à la Faculté de Médecine de Paris (56 figures).
- N° 141. **Cicatrisation et Régénération**, par Jacques MILLOT, Docteur ès sciences, Maître de Conférences à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris (32 figures).
- N° 142. **La Crise britannique au XX^e siècle (4^e édition)**, par André SIEGFRIED, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France (2 cartes et 2 graphiques).
- N° 143. **La Photographie**, par M. HESSE et Cl. AMÉDÉE-MANNHEIM, anciens Élèves de l'École Polytechnique (80 figures).
- N° 144. **La Littérature comparée**, par Paul VAN TIEGHEM, Docteur ès lettres, Professeur au Lycée Louis-le-Grand, chargé de Conférences de Littérature comparée à la Sorbonne.
- N° 145. **Les Vitamines (2^e édition)**, par M^{me} L. RANDOIN, Directeur du Laboratoire de Physiologie de la Nutrition à l'École des Hautes Etudes et à l'Institut des Recherches agronomiques, et H. SIMONNET, Chef des travaux de physiologie à l'École vétérinaire d'Alfort (9 graphiques, 72 figures, 4 tableaux).
- N° 146. **La Littérature anglaise**, par Paul DOTTIN, Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
- N° 147. **L'Auvergne**, par Philippe ARBOS, Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand (12 cartes et graphiques).
- N° 148. **Introduction à la Mécanique des Fluides**, par Adrien FOCH, Professeur à la Sorbonne (55 figures).
- N° 149. **Socialismes français : Du « Socialisme utopique » à la « Démocratie industrielle » (2^e édition)**, par C. BOUGLÉ, Professeur à la Sorbonne, Directeur adjoint à l'École Normale Supérieure.

- N° 150. **Les Crises allemandes (1919-1931)**, par A. RIVAUD, Correspondant de l'Institut, Professeur à la Sorbonne et à l'École libre des Sciences politiques.
- N° 151. **La France et l'Allemagne depuis dix siècles**, par G. ZELLER, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.
- N° 152. **Géographie des Plantes**, par Henri GAUSSEN, professeur à l'Université de Toulouse (8 cartes et figures).
- N° 153. **Géographie des Animaux**, par Marcel PRENANT, Professeur à la Sorbonne (4 cartes).
- N° 154. **Mathématiques financières**, par J. DUBOURDIEU, Docteur ès sciences, Actuaire adjoint à la Banque de Paris et des Pays-Bas (9 figures).
- N° 155. **Fleuves et Rivières**, par Maurice PARDÉ, Professeur à l'École des Ingénieurs hydrauliciens de l'Université de Grenoble (18 graphiques et cartes).
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences. Prix Gay.)
- N° 156. **La Manutention mécanique**, par Marcel LEGRAS, ancien Élève de l'École Polytechnique, Ingénieur conseil (95 figures).
- N° 157. **Les Sociétés italiennes, du XIII^e au XV^e siècle**, par Julien LUCHAIRE, Inspecteur général de l'Instruction publique (5 cartes).
- N° 158. **Les Phénomènes sociaux chez les animaux**, par François PICARD, Professeur à la Sorbonne (9 figures).
- N° 159. **Le Problème moral et les Philosophes**, par A. CRESSON, Docteur ès lettres, Professeur de philosophie au Lycée Louis-le-Grand.
(Couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques.)
- N° 160. **Les Principes du Droit Civil**, par Henry SOLUS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
- N° 161. **Les Bases historiques de la Finance moderne**, par Robert BIGO, Professeur à l'École des Hautes Études Sociales.
- N° 162. **Télévision et Transmission des images**, par René MESNY, Professeur à l'École Supérieure d'Électricité (97 figures).
- N° 163. **Machines automatiques, mécaniques et électriques**, par P. MAURER, Ingénieur en chef de la C. P. D. E., Professeur à l'École d'électricité et de mécanique industrielles et à l'École d'électricité Bréguet (42 figures).

- N° 164. **La France méditerranéenne**, par Jules SION, Professeur à l'Université de Montpellier (8 cartes).
(Couronné par l'Académie des Sciences. Prix Delalande-Guérineau.)
- N° 165. **La Science française depuis le XVII^e siècle**, par Maurice CAULLERY, Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne.
- N° 166. **Acoustique**, par Adrien FOCH, Professeur à la Sorbonne (67 figures).
- N° 167. **Les Régimes électoraux**, par Georges LACHAPPELLE.
- N° 168. **Histoire des Pays Baltiques**, Lituanie, Lettonie, Estonie, Finlande, par Jean MEUVRET, Agrégé de l'Université (5 cartes).
- N° 169. **L'Afrique centrale**, par Maurice ROBERT, Professeur à l'Université de Bruxelles (8 cartes et graphiques).
- N° 170. **L'Irlande**, par A. RIVOALLAN, Professeur au Lycée Janson-de-Sailly (2 cartes).
- N° 171. **La Pensée allemande**, de Luther à Nietzsche, par Jean-Édouard SPENLÉ, Recteur de l'Académie de Dijon.
- N° 172. **Le Monde Egéen avant les Grecs**, par Pierre WALTZ, Professeur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand (13 figures).
- N° 173. **Ciments et Mortiers**, par Augustin MACHÉ, Ingénieur E. P. C. I. (51 figures).
- N° 174. **Statistique et Applications**, par Georges DARMOIS, Chargé de Cours à la Sorbonne (32 graphiques).
- N° 176. **Parasites et Parasitisme**, par P. GRASSÉ, Professeur à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand (25 figures).
- N° 177. **Les Céréales : Biologie et Applications**, par R. LEGENDRE, Directeur du Laboratoire de Physiologie comparée à l'École des Hautes-Études (33 figures).
- N° 178. **Les Matières colorantes artificielles**, par Georges MARTIN, Agrégé de l'Université, Directeur de la Société anonyme des Matières colorantes et Produits chimiques de Saint-Denis (7 figures).
- N° 179. **L'Indochine française**, par Ch. ROBEQUAIN, Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes (12 graphiques et cartes).
- N° 181. **Les grands Problèmes de la politique des États-Unis**, par Firmin ROZ, Directeur de la Maison Canadienne.
- N° 182. **La Paix économique**, par H. HAUSER, Professeur à la Sorbonne.

GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE

publiée sous la direction de

P. VIDAL DE LA BLACHE & L. GALLOIS

14 volumes actuellement parus :

TOME I

ILES BRITANNIQUES, par A. DEMANGEON

TOME II

BELGIQUE, PAYS-BAS, LUXEMBOURG, par A. DEMANGEON

TOME III

ÉTATS SCANDINAVES ET RÉGIONS POLAIRES BORÉALES
par M. ZIMMERMANN

TOME IV (en 2 volumes)

EUROPE CENTRALE, par EMM. DE MARTONNE

1^{er} volume : Généralités
Allemagne

2^e vol. : Suisse, Autriche, Hongrie,
Tchécoslovaquie, Pologne, Roumanie

TOME V

ÉTATS DE LA BALTIQUE — RUSSIE, par P. CAMENA D'ALMEIDA

TOME VII

MÉDITERRANÉE — PÉNINSULES MÉDITERRANÉENNES

1^{er} volume :

Généralités, par M. SORRE et J. SION. — Espagne-Portugal, par Max SORRE

2^e volume :

Italie, par J. SION. — Pays Balkaniques, par Y. CHATAIGNEAU et J. SION

TOME VIII

ASIE OCCIDENTALE

Caucasie - Asie Mineure - Arménie - Iran - Arabie - Syrie - Mésopotamie
par RAOUL BLANCHARD

HAUTE ASIE (Mongolie - Turkestan chinois - Tibet), par F. GRENARD

TOME IX (en 2 volumes)

ASIE DES MOUSSONS, par JULES SION

1^{er} volume : Chine et Japon

2^e vol. : Inde, Indochine, Insulinde

TOME X

Océanie

(Le Grand Océan - Australasie - Océanie), par P. PRIVAT-DESCHANEL

RÉGIONS POLAIRES AUSTRALES

(Exploration antarctique - Aire océanique australe - Continent antarctique)
par M. ZIMMERMANN

TOME XIV

MEXIQUE — AMÉRIQUE CENTRALE, par Max. SORRE

TOME XV (en 2 volumes)

AMÉRIQUE DU SUD, par PIERRE DENIS

1^{er} volume : Caractères généraux de
l'Amérique du Sud, Guyanes, Brésil

2^e vol. : Pays Andins, République
Argentine, Paraguay, Uruguay.

ARROLL
VEA UNIVERSITARIA

VERIFICAT

VERIFICAT
2007

VERIFICAT
UNIVERSITARIA
BUCURESTI

Memorlé, Petit et O. 12303-1-35